

1. Ouverture

Recteur et vice-chancelier : Donc bienvenus à tous et à toutes à ce sénat inaugural de l'année académique. J'aimerais tout d'abord souhaiter à tous et à toutes une bonne rentrée scolaire. Je pense que, comme je disais tantôt quand je faisais le tour de la table, vraiment pour nous c'est le jour de l'an, c'est vraiment la nouvelle année pour nous qui œuvrons dans le milieu d'éducation. Bien sûr on a une année chargée devant nous, une année remplie de défis, une année aussi remplie d'opportunités. On est ici toujours pour s'assurer qu'on répond à nos trois fonctions universitaires c'est-à-dire : l'enseignement, la recherche et le service et de s'acquitter de nos fonctions le mieux possible. Donc je limiterai mes commentaires à ça pour l'instant. J'aimerais aussi avant de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres, faire une annonce que nous avons avec nous aujourd'hui la prochaine lieutenante gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick qui est tout à fait attristée du fait que c'est son dernier Sénat et puis on pourrait toujours avoir je ne sais pas, un Sénat honorifique ou quelque chose où elle pourrait venir. Donc je pense que pour l'Université de Moncton, c'est effectivement un honneur qu'une de notre communauté a été choisie comme représentante royale ici au Nouveau-Brunswick, donc félicitations Jocelyne.

Roy Vienneau : Merci.

Recteur et vice-chancelier : Comme au début de chaque nouvelle année nous avons des nouveaux membres ici au Sénat donc j'aimerais les mentionner, premièrement nous avons Monsieur Olivier Clarisse, professeur à la Faculté des sciences. Jean-Jacques Doucet, directeur de l'éducation permanente, Jean-Jacques revient à l'université si je ne me trompe pas. Izold Guihur, professeure à la Faculté d'administration. Jean-Guy Ouellette, Jean-Guy est encore ici, ok. François Renaud, professeur à la Faculté des arts et des sciences sociales, je l'ai vu tantôt. André Samson, notre nouveau vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, bienvenu et Odette Snow qui nous revient à titre de doyenne du département de droit par intérim, il y a des intérimats qui semblent durer beaucoup très longtemps ici. Donc aujourd'hui aussi nous avons certaines personnes qui sont excusées soit Monsieur Jacques-Paul Couturier, Jeremy Ouellette, Teréz Rétfalvi, Sid-Ahmed Selouani et puis Stéphane Laulan. Donc je demanderais à Monsieur Snow de quitter et puis nous allons passer à l'élection du président d'assemblée. Donc nous avons des scrutateurs, est-ce qu'on a besoin des scrutateurs ou on peut faire...

Secrétaire générale : Je pense qu'en raison des commentaires...

2. Présidence d'assemblée

Recteur et vice-chancelier : Donc à la fin de chaque année, on fait l'évaluation du président d'assemblée. Nous avons tout simplement relevé certains points, souhaitez-vous que monsieur Snow continue à assumer la fonction de président d'assemblée? Oui 27, non 0. S'il ne peut accepter de confier au BDS le mandat de prendre les mesures nécessaires pour combler ce poste, oui 24, non 2 donc tous les commentaires sont extrêmement positifs à l'égard de Monsieur Snow comme président d'assemblée, on le connaît tous donc je dois aussi mentionner que c'est le conjoint de Madame Snow, c'est très important de le savoir. Donc je ne sais pas qui propose la mise en candidature?

Secrétaire générale : Ça vient de la salle.

Recteur et vice-chancelier : Monsieur Jean-Guy Ouellette et Monsieur Coulibaly. Donc tous en faveur.

Secrétaire générale : Que Gérard Snow soit nommé à la présidence d'assemblée du Sénat académique pour l'année 2014-2015.

Recteur et vice-chancelier : Tous en faveur? Moi la technologie ça va prendre trop de temps donc... Merci. Donc on peut aller chercher Gérard. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci de votre confiance, ça me touche beaucoup et je suis très heureux de faire cette nouvelle année avec vous, merci beaucoup. Donc on me signale qu'il y avait deux autres absences, Georges Cabral et Katherine Guérard. Est-ce que l'heure d'ajournement ça n'a pas été fixé. Donc on a l'habitude de fixer une heure de fin de séance ce qui veut dire que si on veut changer, aller au-delà de ça, si on fixe une heure il faudra un consensus. Je dis consensus, mais comme on verra avec les procédures d'assemblée on pourrait considérer ça comme une modification de l'ordre du jour de qui demanderait deux tiers des voix. Donc habituellement c'est 16 h 30, est-ce que ça vous convient, est-ce qu'il y a des objections à ce qu'on fixe 16 h 30 comme heure de levée de la séance? Je n'en vois pas donc c'est établi. Et ensuite je dois nommer des scrutatrices ou scrutateurs au cas où il y a des élections ou des votes secrets et on demande habituellement à des personnes qui sont non-votantes. Pascal, merci, Pascal Robichaud. Thérèse Thériault est-elle là alors vous accepteriez, merci. Donc voilà.

3. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Je crois qu'on peut passer là-dessus au troisième point qui est la Constatation de la régularité de la convocation. Je donne la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors bonjour tout le monde. Monsieur le président, l'avis de convocation a été envoyé le 7 août 2014 accompagné de l'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier, Monsieur Raymond Théberge. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et règlements monsieur le président.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas donc ça épuise le point 3.

4. La vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Le point 4 c'est la Vérification du droit de présence.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Merci. Donc ça épuise le point 4.

5. Formation des membres – Procédure des assemblées délibérantes

Président d'assemblée : Voilà, ça c'est nouveau cette année, on a prévu à l'ordre du jour, je dis « on », c'est le BDS qui a prévu une séance de formation des membres, procédure des assemblées délibérantes. Ça avait été discuté au dernier sénat si je m'en rappelle bien et c'était votre volonté que ça soit fait. Donc si vous voulez bien on va faire ça maintenant. Donc vous avez un document que je vous ai préparé et évidemment il y a bien des choses qui sont, qui n'ont pas besoin d'explication donc on passera plus rapidement là-dessus et on va s'arrêter sur quelques points, mais vous posez des questions sur n'importe quoi et je préfère que vous posiez vos questions au fur et à mesure, comme ça, ça sera plus simple. Je dois expliquer que l'idée derrière ça c'est évidemment de faciliter les réunions du Sénat, mais je dirais la plupart d'entre vous probablement être dans des positions où vous présidez vous-mêmes des assemblées et des réunions et donc c'est censé servir à cela aussi donc à certains moments je vous ferai remarquer qu'il y a des règles particulières qui s'appliquent au Sénat qui ne s'appliquent pas nécessairement aux assemblées départementales ou aux facultés ou écoles, etc. Je fais remarquer dès le premier point que la procédure que je vais décrire c'est la procédure d'assemblée et ici assemblée, on entend une réunion plus nombreuse comme celle du Sénat par exemple. C'est évident que lorsqu'on préside des comités ou des réunions plus restreintes qu'on n'applique pas les règles aussi rigoureusement. On s'en inspire évidemment, mais il y a des règles telles que par exemple celles qu'on ne donne le droit de parole qu'une fois pour exprimer une opinion. Cette règle habituellement ne s'applique pas à des comités bien entendu. Donc c'est à retenir. Le droit applicable juste pour vous donner l'ordre dans lequel on doit respecter les normes, donc pour ce qui nous concerne au Sénat, c'est d'abord le règlement général de l'université ce qu'on appelle les Statuts et règlements, c'est ça qui l'emporte alors évidemment s'il y a des règles de conduite d'assemblée qui sont différentes, c'est le règlement qui l'emporte. Ensuite les règles particulières que c'est donné l'instance parce que toute instance a parfaitement le droit de se donner ses propres règles qui peuvent s'éloigner des règles du Code Morin, mais non pas du règlement général évidemment. Et en troisième lieu le Code Morin, et là je vous donne la proposition, la résolution c'est-à-dire du Conseil des gouverneurs que le Code Morin soit utilisé comme manuel de référence officiel à l'Université de Moncton. Donc ça veut dire que le vœu du Conseil des gouverneurs c'était que le Code Morin soit utilisé dans toutes les instances à l'université, pas juste au Conseil des gouverneurs donc ça s'applique au Sénat, ça s'applique à toutes vos autres réunions sur le campus. Je vous mentionne le Guide de procédures des assemblées délibérantes de l'Université de Montréal qui est très utile parce que c'est un code qui a été conçu spécifiquement pour une assemblée universitaire comme Conseil des gouverneurs ou un Sénat. Donc c'est inspiré du Code Morin, mais il y a des choses un petit peu différentes. C'est maintenant consulté gratuitement en ligne donc je vous encourage à l'utiliser, ça peut éclairer parfois certaines choses ou ça peut expliquer des choses dans lequel le Code Morin glisse un peu rapidement, donc voilà. Il y a d'autres codes évidemment qui peuvent et qui me servent de temps en temps pour tenter de mieux comprendre la procédure, je pense au Robert's Rules of Order. The Robert's Rules of Order est très populaire chez les anglophones surtout alors nous chez les francophones on utilise le Code Morin. Ce qui est comique c'est qu'on voit des fois des règlements d'association bilingue et en français ils disent que c'est le Code Morin et en anglais ils disent que c'est le Robert's Rules of Order alors je ne sais pas comment ils font pour diriger leurs réunions. Mais au parlement canadien, c'est Bourino qui est le code qui est utilisé et Bourino c'est un type des Maritimes, il venait de la Nouvelle-Écosse et c'est lui qui a rédigé le code de procédure qui est utilisé au parlement canadien et qui a inspiré Morin donc Morin vraiment s'est inspiré de Bourino. Voilà, préparation de la réunion alors là ça c'est juste pour lire pour ceux qui ont des ordres du jour à préparer, etc., vous pouvez vous en inspirer la convocation. Et je passe tout de suite aux formalités de début de séance à moins que vous ayez des questions, comme je vous ai dit, n'hésitez pas. Je vais m'arrêter au quorum. Donc une chose à retenir ici au sujet du quorum parce que la question est parfois posée, c'est qu'on vérifie le quorum au début de l'assemblée ce qu'on a fait tantôt, on a constaté la régularité de la réunion, on n'a pas constaté le quorum tel quel.

Secrétaire générale : Je le dis pas, mais c'est inclus.

Président d'assemblée : En tout cas notre personnel vérifie le quorum. Le quorum tant que personne n'a demandé qu'il soit vérifié, on présume que le quorum existe. Donc pendant l'assemblée, si il y a des gens qui s'absentent, etc. et là tout à coup quelqu'un lève la main et dit madame la présidente ou monsieur le président on n'a pu le quorum, est-ce que vous pourriez vérifier le quorum, on vérifie à ce moment-là, mais toutes les décisions qui ont été prises avant, elles sont valables. Même si ça fait déjà une heure qu'on n'a pu le quorum, tant pis, aussi longtemps qu'on n'a pas vérifié le quorum les décisions sont valables. Alors c'est à retenir parce que si vous êtes dans une assemblée, vous soupçonnez qu'il n'y a pas de quorum, mais vous voudriez que la réunion continue, on ne dit rien parce que dès que vous demandez de vérifier le quorum là à ce moment-là vous avez un problème. Voilà. Alors l'ordre du jour comme j'ai mentionné tantôt une dérogation à l'ordre du jour ça demande deux tiers des voix une fois qu'on a adopté l'ordre du jour. Au point 4.7 le suivi du procès-verbal je pense que la plupart de vous savez qu'on distingue entre l'approbation du procès-verbal et le suivi du procès-verbal. Lors de l'approbation, on ne discute que le libellé même du procès-verbal et lors du suivi on explique ce qui a été fait depuis la dernière réunion donc c'est ça la différence. Je donne la parole à numéro 13.

Blain : Tout d'abord merci d'avoir préparé ce document-là pour nous, ça va être très utile.

Président d'assemblée : Merci. Veuillez vous présenter.

Blain : Sylvie Blain. Je me pose une question au 4.7 ce qui nous arrive souvent en assemblée départementale c'est que si on se rend compte en discutant d'un suivi que ça mériterait une décision, là on le reporte à l'ordre du jour; souvent il y a un point autre à l'ordre du jour alors là est-ce que c'est erroné de faire ça, est-ce que ça serait possible de le faire au Sénat académique si on se rend compte qu'on veut prendre un vote. Si on se rend compte finalement que le suivi mériterait une décision au lieu que...

Président d'assemblée : D'abord je mentionne ici qu'il y a certains qui estiment qu'il ne devrait pas y avoir de nouvelles propositions lors du suivi. Cette position-là ne se trouve pas dans les codes. Le Code Morin ne parle même pas du suivi du procès-verbal et donc c'est, je ne sais pas d'où c'est venu cette idée, mais disons il y a une certaine logique à ça dans le sens que c'est surtout des points d'information, mais parfois on va adopter des propositions pour féliciter quelqu'un ou pour, etc., mais si il y a vraiment des questions fondamentales, c'est sûr que ça devrait, en principe, être un point à l'ordre du jour. Le problème que vous soulevez c'est que le point n'a pas été prévu à l'ordre du jour.

Blain : C'est ça.

Président d'assemblée : Donc ça demande une modification de l'ordre du jour, on ne peut pas juste ajouter ça comme ça à moins qu'il y ait consensus évidemment. Avec un consensus, on peut faire n'importe quoi, mais en principe on devrait procéder par modification de l'ordre du jour ce qui demande deux tiers des voix. Donc s'il y a un consensus évidemment il y a au moins deux tiers, mais si il n'y a pas nécessairement consensus il doit y avoir deux tiers des voix avant qu'on puisse ajouter ce point-là au point autre. Point autre ne veut pas dire que n'importe quoi qu'on va vouloir ajouter pourrait s'ajouter. Souvent les gens font ça, ils ne détaillent pas le point autre puis lorsqu'ils arrivent à autre, ils demandent y a-t-il autre chose maintenant, il est rendu 16 h 30 puis là il y a toutes sortes de gens qui voudraient ajouter des choses. C'est pu le temps d'ajouter des points à l'ordre du jour. Je ne sais pas si ça répond.

Blain : Oui, ça répond à ma question. Merci.

Président d'assemblée : Ça me donne l'occasion de vous dire que tout n'est pas prévu dans les codes, comme une question aussi importante que le suivi du procès-verbal, bien souvent ce n'est pas mentionné dans les codes alors les traditions sont très importantes et particulièrement dans le groupe comme ici au Sénat, on a établi un certain nombre de précédents, de traditions, etc., et moi je respecte ça et je trouve que quand on veut s'éloigner de ces traditions bien il faut le faire explicitement à ce moment-là; on ne s'éloigne pas facilement d'une tradition ou d'une convention implicite. Pour ce qui est du déroulement de la séance alors vous connaissez le processus, si vous voulez faire une proposition, on dit que ça doit être présenté par écrit. Alors ça, je vais être plus stricte à l'avenir parce que c'est problématique lorsqu'on présente une proposition oralement, on demande de répéter, la deuxième fois c'est différent de la première fois, la troisième fois c'est encore différent et donc c'est préférable, même si faut faire une pause, donner la chance à la personne de rédiger sa proposition et ensuite on peut procéder. C'est préférable de procéder à moins évidemment que ce soit une question de routine, évidemment on parle ici de proposition de fond. La personne qui propose, c'est comique parce que dans le Code Morin on l'appelle le proposant et à l'Université de Montréal on l'appelle le proposeur donc on acceptera les deux formes. Et le président ne peut pas proposer donc ça, c'est clair. Maintenant ensuite la proposition a besoin d'un appui et là encore la terminologie varie donc le Code Morin l'appelle le co-proposant ou la co-proposante et l'Université de Montréal l'appelle le second; c'est rare qu'on utilise le mot second, mais il faut croire que c'est justifié. En tout cas aucun des deux ne parle d'un appuyeur ce qui est le terme qu'on utilise de façon la plus courante, mais on peut peut-être faire un effort pour essayer

d'éviter ce terme-là. Ensuite la proposition peut être déclarée irrecevable par le président, mais il y a deux manières d'écarter une proposition. Numéro 18, vous aviez une question?

Dako : Justement par rapport à la proposition, faut-il discuter d'une proposition même si elle n'a pas encore été appuyée?

Président d'assemblée : Non. Tant qu'elle n'a pas été appuyée, elle n'est pas sur la table. Une proposition ne peut être débattue que lorsqu'elle est sur la table, sur le bureau et à ce moment-là elle doit avoir été appuyée avant, sinon ça tombe. Ça va?

Dako : Merci.

Président d'assemblée : Il y a deux façons d'écarter une proposition, elle peut être déclarée irrecevable et ça c'est fait par le président de sa propre initiative, il déclare la proposition irrecevable parce qu'elle ne porte pas sur le sujet, etc., mais ça peut être contesté et on parlera de la procédure de contestation plus tard. L'autre façon, c'est un membre qui pose une objection. Donc là vous faites une objection, vous dites que c'est une proposition qui est inopportune, oiseuse ou nuisible, etc., et là cette objection est portée aux voix, il n'y a pas de débat et ça demande deux tiers des voix, donc voilà c'est ça le principe. Et si aucune des deux procédures n'a été prise, bien là la proposition va de l'avant. Ensuite, alors là le débat commence et je vous fais remarquer ici qu'il faut s'adresser toujours à la présidence, ça c'est pour éviter d'avoir des échanges entre deux personnes, etc., donc ce n'est pas parce que ça m'intéresse particulièrement que vous me parliez, mais c'est parce que c'est une question de protocole alors vous comprenez qu'il y a des raisons pour ça. Alors ensuite on dit que chaque participant ne doit intervenir qu'une fois dans le débat, ça, c'est le Code Morin. C'est le Code Robert's je pense, admet peut-être deux, je ne sais pas je ne me rappelle plus, mais le Code Morin c'est une fois. Une fois évidemment c'est pour exprimer une opinion alors si vous avez juste une question à poser, vous voulez poser une question d'éclaircissement moi j'admets toujours ces interventions, ça ne compte pas comme une intervention. Évidemment si vous formulez votre opinion sous forme de question, c'est autre chose. Ensuite la présidence ne prend pas part au débat, mais peut répondre à des questions, à des demandes d'éclaircissement. Ça, ce n'est pas problématique au Sénat parce que moi je ne suis pas membre du Sénat donc évidemment je n'aurais pas de raison de toute manière d'intervenir dans le débat, mais si vous êtes doyen/doyenne ou si vous êtes chef de département, c'est un petit peu problématique parce que vous êtes appelés à présider des réunions et vous n'êtes pas censés de donner votre opinion, c'est très difficile pour le doyen ou la doyenne de ne pas donner son opinion alors moi je vous signale juste que ce n'est pas très pratique comme explication. C'est à vous à juger finalement si vous allez faire des interventions quand même assez substantielles, peut-être que vous devriez procéder comme le propose le Code Morin, c'est-à-dire de demander à quelqu'un d'autre de présider pendant que vous faites votre présentation. Mais si il s'agit d'une intervention rapide, etc., vous voyez ce n'est peut-être pas très commode de demander à quelqu'un d'autre de présider. Je n'ai pas de réponse à ça, c'est un des problèmes que je trouve dans le Code Morin, on exprime un principe, mais on dirait qu'on ne tient pas compte de la réalité qui est le fait que dans la plupart des associations, c'est comme ça. Le président d'assemblée se trouve à être le président aussi de l'association et donc a des responsabilités. Retirer une proposition, là je vous l'ai déjà signalé dans le passé, c'est que certains pensent qu'il suffit que le proposant retire sa proposition, mais ce n'est pas le cas. Une fois que la proposition est sur la table, elle appartient à l'assemblée et donc il faut demander à l'assemblée si elle veut retirer la proposition, il ne faut pas demander juste à la personne qui a proposé et à la personne qui a appuyé. Voilà, ensuite si on n'est pas satisfait du libellé de la proposition et on veut faire des modifications, on procède par voie d'amendement, alors ça vous connaissez. On fait un amendement qui devient la nouvelle proposition en attendant donc la proposition est suspendue, on débat de l'amendement. Ça, ça ne pose pas particulièrement de problème, c'est le sous-amendement qui pose souvent des problèmes parce que là on commence à s'écarter et les gens oublient qu'ils sont en train de parler du sous-amendement et non pas de l'amendement, sans parler de la proposition, ça commence à être très complexe et moi je ne recommande pas qu'on utilise les sous-amendements, c'est très rare qu'on l'ait utilisé, je crois, au Sénat. Il est beaucoup préférable de modifier l'amendement, pas de modifier l'amendement, mais demander si l'assemblée veut le retirer puis on formule un nouvel amendement donc on reste avec un seul amendement, pas un sous-amendement qui modifie un amendement. Ça dépend du degré de sophistication de votre groupe évidemment, si vous êtes dans une assemblée d'un parti politique, etc., des gens qui sont très habitués à ça bien c'est du sport de haute voltige. Numéro 18.

Dako : J'ai personnellement quelques difficultés lorsqu'on fait un amendement et puis on vote sur l'amendement, à un moment donné on retourne à la proposition principale. J'ai un peu quelques ambiguïtés lorsqu'on fait le retour, est-ce que vous pouvez nous expliquer ça de façon claire.

Président d'assemblée : C'est ça, il faut bien comprendre que quand on vote sur l'amendement on vote, on n'a pas encore déterminé ce qui est arrivé de la proposition principale. Donc il n'est pas du tout contradictoire qu'on vote pour l'amendement, mais on vote contre la proposition. Ça, ce n'est pas du tout contradictoire. Ce qu'on est en train de dire c'est si cette proposition est adoptée on voudrait qu'elle soit rédigée de telle façon. Donc on peut voter contre l'amendement puis voter pour la proposition et vice-versa, il n'y a rien de contradictoire là-dedans, mais il faut bien se rendre compte que lorsqu'on vote pour l'amendement, on n'est

pas en train de voter sur la proposition principale. On vote juste sur ce changement-là. Alors je ne sais pas si, oui.

Dako : Merci.

Président d'assemblée : Voilà, ensuite au point 5.11 le dépôt sur le bureau. Ça c'est une procédure qu'il faut bien connaître, il faut garder en tête continuellement pendant une assemblée. C'est très utile parce que comme vous savez, il y a souvent des cas où l'assemblée ne veut pas se prononcer sur un sujet et la façon de faire c'est de proposer le dépôt, c'est ça la procédure. Si on n'est pas intéressé à discuter d'un sujet, on propose le dépôt, peut-être que l'assemblée va le rejeter et à ce moment-là la proposition va continuer, mais ce n'est pas de voter contre la proposition, ce n'est pas la même chose. Si on vote contre la proposition évidemment on a pris position sur le sujet, mais si on ne veut pas que l'assemblée prenne position sur le sujet, ça peut être parce que c'est prématuré, ça peut être parce que c'est trop délicat, ça peut être pour toutes sortes de raisons, le dépôt on n'a pas besoin de donner de raison, on propose le dépôt et il n'y a pas de débat justement. C'est un petit peu un couteau à deux tranchants évidemment parce que le fait qu'il n'y a pas de débat certains trouvent ça antidémocratique parce que ça enlève le tapis sous les pieds très rapidement, mais ça présente aussi beaucoup davantage du fait que ça permet de se débarrasser d'une proposition qui peut être embarrassante. Donc je vous rappelle que c'est là et le dépôt théoriquement c'est temporaire, c'est-à-dire que tout ce qu'on dit c'est qu'on dépose sur le bureau et on peut le ramener n'importe quel temps pendant la réunion. Donc le fait est que généralement ça ne revient pas; je me rappelle rarement un cas où on a ramené quelque chose qu'on avait déposé sur le bureau, mais c'est toujours une possibilité.

Secrétaire générale : Pour la proposition, dès qu'on dépose la proposition, on fait la proposition, etc., est-ce qu'il doit obligatoirement avoir un débat avant d'entendre une motion de dépôt?

Président d'assemblée : Non non, une motion de dépôt peut être faite en tout temps, même avant le débat.

Secrétaire générale : Ça fait quelqu'un qui n'est pas d'accord avec la proposition pourrait proposer une motion de dépôt et il n'y aurait pas de débat du tout du tout.

Président d'assemblée : Ça ne rejette pas, tout ça fait c'est que ça le dépose et les gens qui n'étaient pas d'accord cinq minutes plus tard peuvent demander que ça soit ramené sur le tapis. Mais si il y a une majorité de gens qui votent contre, c'est une bonne indication que les gens ne voulaient pas vraiment. Il faut respecter le fait qu'on ne peut pas imposer à une assemblée de débattre d'une question. Ça c'est fondamental dans la procédure. L'assemblée a parfaitement le droit de décider de quoi elle va débattre. Donc ça c'est basé sur ce principe-là. Numéro 16.

Adégbidi : Si je comprends bien le dépôt, c'est à une majorité simple.

Président d'assemblée : Oui.

Adégbidi : Ce n'est pas les deux tiers là.

Président d'assemblée : Non non, c'est à majorité simple. Voilà. La réplique c'est la chance qu'on donne à la personne, le proposant donc de répondre aux questions et vous comprendrez que si le proposant en profite pour amener de nouveaux arguments bien ce n'est pas juste parce que là les personnes, il est en train de clore le débat puis il ne donne pas la chance à d'autres personnes de le réfuter donc c'est à la présidence de l'empêcher d'aborder de nouveaux arguments alors c'est très important et c'est parfois mal accepté par la personne qui se fait arrêter par la présidence, mais vous comprendrez que c'est très important. Son seul privilège c'est de pouvoir donner la réplique, c'est-à-dire de répondre à des arguments contraires qui ont été donnés. Ensuite le vote, alors il y a la fameuse question des abstentions. Le vote, il y a deux façons de voter c'est pour et contre. Je ne sais pas d'où est venue cette idée de l'abstention comme un troisième choix. Si vous regardez dans le Code Morin, on ne parle même pas du mot abstention, le mot n'existe même pas dans le Code Morin. Dans l'Université de Montréal, on le trouve à un endroit, une place, c'est tout. Ce n'est pas envisagé normalement de s'abstenir parce que vous êtes là pour décider, c'est ça votre rôle de décider vous êtes pour vous êtes contre. Vous avez toujours la possibilité de ne pas voter, mais c'est ça l'abstention, c'est le fait que vous n'avez pas voté. On vous a demandé de voter la main supposons quand c'est un vote à main levée, on vous demande de lever la main pour les oui, on vous demande de lever la main pour les non, si vous ne levez pas la main c'est votre prérogative, personne ne peut vous obliger à lever la main, mais il y a des personnes qui pensent qu'il faut absolument demander s'il y a des abstentions et il faut les enregistrer, non il n'y a pas un droit absolu à demander d'enregistrer les abstentions. Il y a une exception c'est si une personne est en conflit d'intérêts et elle voudrait que ça soit inscrit au procès-verbal qu'elle a dû s'abstenir pour telle raison, bien elle devrait donner sa raison si c'est ça le cas, elle devrait dire moi je n'ai pas pu voter parce que, donner son conflit, exprimer pour quelle raison. Numéro 18.

Dako : Alors si la personne n'est pas en conflit d'intérêts et demande à ce que son abstention soit enregistrée, est-ce que le président peut refuser d'enregistrer son abstention?

Président d'assemblée : Ça, c'est une question de prérogative de la présidence, j'imagine, je pense que moi je lui expliquerais ce que je viens de vous expliquer, mais si la personne insiste aussi bien le faire. Il y a des gens qui n'acceptent pas ce que j'ai expliqué, il y a des gens qui pensent qu'ils ont un droit un absolu à l'abstention et est-ce qu'on devrait toujours indiquer le nombre d'abstentions. Moi je respecte ce point de vue, mais je vous dis que ce n'est pas prévu dans les codes. Moi j'essaie d'appliquer le code, mais je n'en ferais pas un plan, disons, si c'est ça votre question. Il y a aussi la dissidence, c'est un petit peu différent la dissidence et l'abstention. La dissidence c'est des gens qui ont voté contre, mais qui voudraient que ça soit enregistré. Alors si on a pris un vote et ça donne 7 contre 6, bien non, on ne pas va ne pas enregistrer les noms des six personnes qui ont voté contre. De toute évidence c'est une forte minorité. C'est lorsqu'une personne est dans une très petite minorité, il y a une personne ou deux qui a voté contre, là on parle de dissidence. Un dissident c'est quelqu'un qui est vraiment très minoritaire et là cette personne-là pourrait demander d'avoir son nom inscrit au procès-verbal comme étant dissident. C'est légitime et là encore si la personne voulait formuler sa raison ça serait mieux, mais disons que ce n'est pas absolument nécessaire, ça, c'est le droit à la dissidence donc c'est différent de l'abstention. Le scrutin secret on faisait ça plus souvent au Sénat autrefois avant qu'on ait le vote électronique. Maintenant qu'on procède par vote électronique, ce n'est pas tout à fait un scrutin secret parce que votre voisin peut regarder comment vous avez voté si vous voulez, mais c'est quasi secret n'est-ce pas, donc c'est plutôt rare maintenant. Mais si vous demandez un vote secret, il faut au moins cinq demandes, ça, c'est le Code Morin qui précise ça. Ensuite la présidence ne participe pas au vote normalement, mais peut participer à un scrutin secret. Ça, ça ne s'applique pas à moi évidemment parce que je ne suis pas un membre votant, mais si vous êtes membre votant d'une assemblée que vous présidez, si vous prenez un vote à main levée vous ne votez pas et si ça arrive à égalité, là vous avez une voix qu'on appelle décisive. Certains appellent ça une voix prépondérante, mais ce n'est pas vraiment le bon terme parce qu'une voix prépondérante c'est une deuxième voix. Ça, ça peut arriver, ça dépend du règlement, mais il y a des règlements d'association par exemple qui prévoient que le président ait une deuxième voix donc il peut voter une première fois et s'il y a égalité il vote une deuxième voix, bien là ça c'est une voix prépondérante, c'est prépondérant par rapport aux autres. En tout cas, peu importe, vous comprenez ce que c'est, c'est que normalement le président ne vote pas à moins que ça soit un scrutin secret. Au Sénat académique ici, on a une règle particulière pour ce qui est des votes, c'est qu'un vote pour qu'il soit adopté, une proposition pour qu'elle soit adoptée, ça demande au moins dix voix. Donc si on a neuf voix pour et cinq voix contre, la proposition est considérée rejetée parce qu'on n'a pas eu les dix voix nécessaires. Ensuite, mais ça, c'est particulier au Sénat n'est-ce pas, ça ne s'applique pas à vos autres assemblées. La différence entre une proposition et une résolution, on mélange un peu les deux, surtout en anglais ils sont plus, ils appellent ça « a resolution, I'd like to move a resolution », mais en français non, on dit une proposition quand on propose et la résolution c'est une fois que ça été décidé. Le réexamen ça c'est comme le dépôt, c'est des questions qui sont parfois perplexes et que des gens ne comprennent pas toujours bien. Le réexamen ou la reconsidération, c'est ce qu'on appelle un droit de repentir, c'est quelqu'un qui a voté en faveur d'une proposition et que là tout à coup se rend compte qu'il n'avait pas bien compris et donc il veut demander qu'on revienne sur ce vote. Ça, c'est ce qu'on appelle le réexamen, ça doit être fait à la même réunion. Donc évidemment on ne fait pas un réexamen à la réunion suivante. Donc c'est prévu, et si c'est adopté, on revient au même point qu'on était lorsqu'on avait voté la dernière fois. On ne recommence pas le débat, mais c'est comme si le débat se poursuivait, donc les personnes qui sont déjà intervenues, en principe ils n'ont pas le droit de parler de nouveau parce qu'ils avaient déjà intervenu. Donc je ne sais pas si vous avez des questions là-dessus, mais on me pose souvent des questions sur le réexamen. On se demande parfois pourquoi ça doit être au cours de la même réunion, la raison pour ça est simple c'est qu'à une réunion suivante, on peut toujours revenir sur une décision qu'on a prise auparavant, à moins qu'on ait déjà agi sur la décision. Si évidemment on a décidé d'envoyer une lettre au président du CRTC, la lettre a été envoyée, vous ne pouvez pas à la réunion suivante dire on ne veut pas que la lettre soit envoyée, je veux dire c'est évident n'est-ce pas, mais si la lettre n'a pas été envoyée vous pouvez changer d'idée. N'importe qui a le droit de changer d'idée, c'est une assemblée aussi. Donc à ce moment-là ce n'est pas une reconsidération, c'est simplement l'assemblée plus tard décide d'adopter une autre décision. Numéro 18.

Dako : Je m'excuse pour le point 5.15, je voulais juste m'assurer si j'ai bien compris. Cette proposition elle prévoit un double vote du président, est-ce que le président a le droit de vote?

Président d'assemblée : Non non, je dis juste que dans certaines, c'est plutôt rare, mais dans certaines associations on reconnaît un deuxième vote au président, mais il faut le faire, ce n'est pas ça la procédure normale. La procédure normale c'est que le président ne vote pas et si il y a égalité, à ce moment-là il y a une voix décisive.

Dako : Mais lorsque vous dites que c'est à main levée il ne vote pas, mais si c'est un bulletin secret.

Président d'assemblée : Ah un scrutin secret oui là vous avez raison; dans le cas d'un scrutin secret puis on arrive à égalité, ça lui donne donc un deuxième vote, vous avez raison.

Dako : Merci.

Président d'assemblée : Il y a toutes sortes, ça dépend du règlement. Il y a beaucoup de règlements qui vont dire que le président n'a pas de voix décisive. À ce moment-là ça veut dire que si on arrive à égalité, la

proposition est considérée rejetée. Et il y a une espèce de, on conseille souvent au président de voter contre, mais ça, ce n'est pas une règle absolue. Le président s'il a une voix, il peut l'exprimer de la façon qu'il veut, mais vous comprendrez que pour des raisons, comment je dirais, de garder la paix dans le groupe, si le président vote pour c'est qu'on va lui reprocher plus tard d'avoir lui-même pris la décision, que c'est sa décision parce que, tandis que si il vote contre tout ce qu'il a fait c'est qu'il a rejeté la proposition donc ça n'a pas la même portée. Mais il a le droit de voter pour s'il veut. Numéro 19.

Albert : Je rappelle juste qu'au Sénat académique ça s'est produit justement autour de l'année 2000, je crois, dans la restructuration académique et il y avait eu justement un vote prépondérant à l'époque et ça l'avait causé justement comme vous l'avez mentionné beaucoup d'impact sur le reste des choses dans la restructuration académique. Ça été très difficile et ça été une pilule qui a été difficilement avalée par la communauté universitaire, voilà.

Président d'assemblée : C'est une, pour ceux qui ne savent pas c'est allé en cour, c'est allé devant la Cour du banc de la reine devant le juge Alexandre Deschênes. C'est la décision que je cite à un moment donné et le juge a reconnu que le président avait une deuxième voix, il ne s'agissait pas du président de l'assemblée parce que le président de l'assemblée n'était pas votant comme mon cas, mais s'agissant du recteur par exemple, c'était le recteur qui avait voté une deuxième fois et le recteur avait décidé de voter pour la proposition donc évidemment comme vous dites, ça lui a été reproché, mais il en a assumé sa décision. Mais il avait le droit de le faire. Voilà donc, la motion de réception 5.19, c'est venu sur le tapis à quelques reprises cette histoire, est-ce qu'on a besoin de recevoir un rapport qui est présenté au Sénat et moi tout ce que je peux vous dire c'est qu'habituellement un rapport qui vient de l'organisme, donc un comité par exemple du Sénat, normalement on ne vote pas sur la réception parce que ça va de soi. Si on a donné un mandat à un comité de faire un rapport, on présume qu'on veut étudier son rapport, mais l'assemblée peut ne pas recevoir le rapport du comité. C'est toujours possible et donc la plupart du temps, c'est une motion pour ne pas recevoir le rapport plutôt qu'une motion pour recevoir le rapport. Alors d'une façon ou d'une autre, c'est toujours possible de ne pas recevoir, mais c'est que moi je considère qu'habituellement il y a un consensus qu'on veut recevoir le rapport donc je trouve ça un petit peu une perte de temps de chaque fois de demander une motion de réception, mais ça, c'est mon point de vue. Je veux quand même vous signaler que de la même façon qu'on ne peut pas obliger une assemblée de se prononcer sur un sujet, on ne peut pas obliger une assemblée de recevoir un rapport. C'est sa prérogative de ne pas recevoir un rapport s'il ne veut pas le recevoir. Ensuite la distinction entre les termes la suspension, l'ajournement, la clôture, souvent on utilise ces termes-là de façon interchangeable puis il faut faire attention. La suspension c'est juste une pause comme par exemple la pause pour aller dîner on suspend l'assemblée pour une pause, on n'appelle pas ça un ajournement, mais si arrivé à la fin de la réunion on a épuisé tous les points, ça, c'est la fin de l'assemblée. C'est la levée de la séance. Ça ne s'appelle pas un ajournement. Un ajournement, ça veut dire reporter à une autre date, ajourner c'est à un autre jour. Alors évidemment on ne reporte pas à un autre jour si on a fini l'assemblée. Donc ce qu'on appelle souvent la motion d'ajournement ou des histoires comme ça, ça veut absolument rien dire, ce n'est pas du tout, une vraie motion d'ajournement c'est lorsqu'on arrive à l'heure, par exemple si on arrive à 16 h 30 puis on n'a pas fini les points, quelqu'un pourrait demander qu'on ajourne au lendemain, qu'on ajourne à telle autre date, etc., ça c'est ce qu'on appelle une motion d'ajournement. Numéro 40.

Richard : Monsieur le Président je veux savoir peut-être des précisions quant à la différence au point 5.19, la proposition de recevoir et le 5.3 la proposition peut être déclarée irrecevable. Les nuances entre les deux.

Président d'assemblée : L'irrecevabilité, ça veut dire que la proposition n'est pas pertinente.

Richard : Là c'est au niveau d'une proposition.

Président d'assemblée : Oui.

Richard : Ce n'est pas un rapport, c'est ça la différence entre les deux au point de vue proposition.

Président d'assemblée : Le président n'a pas la prérogative de déclarer irrecevable.

Richard : C'était juste pour clarifier parce qu'on parle dans les deux cas on parle de recevoir et de déclarer irrecevable, mais c'est dans le cas d'une proposition versus un rapport.

Président d'assemblée : Oui.

Richard : Merci.

Président d'assemblée : Numéro 2.

Secrétaire générale : C'est un peu sur la même question. Dans les attributions du Sénat académique, on prévoit que le Sénat va recevoir les rapports de ses comités permanents et provisoires. Alors tantôt on a dit que les Statuts et règlements ont priorité sur le Code Morin, mais on en a déjà parlé entre toi et moi, mais pour

l'éclaircissement au Sénat de recevoir les rapports de ces comités, est-ce que ça nécessite une résolution par rapport à la réception ou est-ce qu'on peut le prendre pour acquis?

Président d'assemblée : Moi je ne sais vraiment pas. Tout ce que je peux dire c'est que c'est ambigu parce quand on dit que le Sénat reçoit le rapport, est-ce qu'on veut dire que le Sénat est obligé de recevoir le rapport ou est-ce que ça veut dire que le Sénat est obligé de passer par une procédure de réception du rapport. Je ne sais pas ce que ça veut dire exactement alors je ne veux pas me prononcer là-dessus. C'est une question délicate parce que si ça veut dire que le Sénat doit le recevoir, évidemment à ce moment-là le règlement l'emporte sur la procédure d'assemblée et ça veut dire que le Sénat perd sa prérogative de ne pas recevoir un rapport, si c'est ça que ça veut dire. Moi je souhaiterais que si c'est ça que l'université souhaite, qu'elle l'exprime plus clairement de sorte que ça éviterait des débats inutiles, mais moi je ne l'ai pas interprété comme ça la dernière fois comme vous savez. Numéro 15.

Coulibaly : 5.19, ici c'est marqué où quelqu'un la proposition doit naturellement être faite avant, non après la présentation du rapport.

Président d'assemblée : Bien oui.

Coulibaly : Est-ce que lorsqu'on reçoit un rapport sans l'avoir présenté ou échangé, parfois l'assemblée prend connaissance du document, est-ce qu'on l'adopte avant de discuter de ça ou est-ce que c'est mieux de présenter et ensuite qu'on se prononce là-dessus?

Président d'assemblée : Une fois que le rapport a été présenté, si le rapport contient des propositions, ces propositions-là deviennent des propositions à débattre, etc. Si le rapport ne contient pas de propositions, vous l'avez entendu, le rapport a été présenté, il a été entendu, alors évidemment il a été reçu, c'est ça que ça veut dire. Recevoir, ça veut dire qu'on est prêt à écouter, si on l'a entendu ça été fait. Donc c'est pour ça que je dis que la proposition, si on veut ne pas recevoir un rapport il faut le faire avant de l'entendre parce que si on l'a entendu on l'a déjà reçu. Reçu ne veut pas dire qu'on l'a adopté, ce n'est pas ça que ça veut dire. Reçu veut juste dire qu'on accepte que ça soit sur la table et qu'on entende la personne. Alors si l'assemblée décide de ne pas recevoir un rapport, ça veut dire que la personne n'aura pas la chance de présenter son rapport. Alors ce qui est arrivé dans le cas que vous avez sûrement à l'esprit, c'est que l'assemblée avait décidé de ne pas recevoir le rapport, mais par après, a décidé qu'elle allait entendre ce que la personne avait à dire, donc en réalité, elle s'est contredite, elle a décidé de recevoir le rapport, mais il n'y a pas eu de suite par rapport à ça, elle a décidé de l'entendre, mais elle n'a pas décidé de débattre les propositions qui étaient dans le rapport. C'est un cas vraiment un peu exceptionnel parce que c'est, moi je vous dis juste que normalement la réception d'un rapport ça se fait avant que le rapport soit présenté puis une fois qu'il est présenté, le rapport a été reçu. Je ne sais pas si ça répond à votre question. C'est loin d'être noir et blanc, c'est une situation extrêmement difficile et c'est plus facile à dire qu'à régler quand le cas est soulevé. Je ne vous souhaite pas d'avoir ce genre de problème. Numéro 40.

Richard : Peut-être juste une autre nuance entre 5.19 et 5.3, 5.3 lorsqu'on amène une proposition au vote, faut qu'il y ait deux tiers des voix pour adopter la motion de non-recevabilité, mais au niveau de la proposition de recevoir un rapport, on passe au vote, mais ce n'est pas précisé, c'est tout simplement une majorité?

Président d'assemblée : Oui.

Richard : C'est ça, ok, c'est beau.

Président d'assemblée : Voilà maintenant la contestation je vous avais dit, que j'allais en parler. Lorsque vous n'êtes pas satisfait d'une décision de la présidence, vous pouvez la contester, mais l'affaire dont je vous ai parlé tantôt, l'ABPUM contre l'Université de Moncton qui a décidé que le recteur avait parfaitement le droit de s'exprimer une deuxième fois, le juge a pris la peine de dire à ce moment-là que si l'assemblée avait voulu contester la décision du recteur, elle aurait dû le faire sur place, séance tenante, que ce n'est pas trois mois plus tard qu'on décide de contester la décision du président. Évidemment, c'est difficile sur place parce que le débat est chaud et on n'y pense pas nécessairement de contester la décision du président, mais c'est pour ça que je vous le signale. Si vous voulez contester la décision du président d'assemblée, faites-le immédiatement parce qu'une fois que le président d'assemblée a tranché, moi j'ai beau à recevoir des appels téléphoniques par après pour me dire, tu sais, vous auriez dû faire ceci, vous auriez dû faire ça, c'est trop tard, j'ai tranché et ça n'a pas été contesté. Alors voilà, si vous êtes président d'assemblée à un moment donné faut vous prenez vos responsabilités et il faut prendre des décisions très rapidement, on ne prend pas nécessairement toujours la bonne décision, mais on prend une décision et si vous voulez la contester vous la contestez et c'est parfaitement acceptable, il n'y a rien de révoltant à contester la décision du président, le président peut se tromper, mais je vous dis juste qu'il faut le faire tout de suite. Numéro 9.

Chetouane : Justement sur ce point que vous êtes en train de vous exprimer sur la contestation, je me posais la question s'il y a des membres qui contestent une décision d'un président avant qu'il tranche, ils peuvent la contester, ça n'aura acquis aucun privilège au président, ce n'est pas une garantie pour que le président révise sa décision, il peut ne pas changer son avis même s'il y a une contestation. Ceci dit...

Président d'assemblée : Non non. Non non, l'assemblée est suprême, l'assemblée peut dire au président...

Chetouane : Non non, des membres de l'assemblée. Des membres de l'assemblée. Lorsque vous dites l'assemblée, est-ce que vous dites la majorité, est-ce que vous dites la minorité?

Président d'assemblée : Si vous voulez contester une décision évidemment pas vous, ce n'est pas vous qui allez obliger le président, c'est l'assemblée.

Chetouane : Donc la majorité de l'assemblée.

Président d'assemblée : Vous demandez que la décision soit révisée, et le président explique sa décision et demande un vote de confiance en quelque sorte, c'est comme ça que c'est. Ce n'est pas vous qui faites une proposition, c'est le président qui doit demander à la salle de ratifier sa décision.

Chetouane : Donc ce bi-law si on dit, ce texte-là il est seulement applicable dans le cas où un président et il y a toute l'assemblée qui conteste une décision du président. C'est ça que vous dites.

Président d'assemblée : Non non, c'est la majorité alors supposons je décidais que telle proposition est-elle recevable. Ça, je vous ai dit c'est une possibilité pour le président de déclarer une proposition irrecevable. Vous vous n'êtes pas d'accord donc vous dites moi je conteste votre décision là-dessus et à ce moment-là le président dit bon bien ma décision est contestée, voici la raison pourquoi je considère que c'est irrecevable, je donne mes raisons et je demande à l'assemblée de voter pour ou contre ma décision. C'est comme ça que ça marche, c'est pour ça que je dis c'est un vote de confiance, ce n'est pas vous qui faites la proposition, vous vous contestez et le président a l'obligation de s'en remettre à l'assemblée.

Chetouane : À l'assemblée et puis maintenant si l'assemblée vote de confiance est acquis ça veut dire qu'ils vont de l'avant avec ça, à l'exemple de citation lorsque vous avez dit la cour a dit à l'assemblée c'était le moment où, est-ce qu'au moins cette contestation de membre a au moins devoir d'être inscrit qu'il y a un électant libre qui a dit moi je conteste ça, quel que soit que l'assemblée est partie dans le même sens que le président.

Président d'assemblée : Bien ça serait inscrit au procès-verbal.

Chetouane : Ça serait inscrit dans le procès-verbal. Merci.

Président d'assemblée : Sûrement oui. Maintenant ça ne veut pas dire, dans le cas qu'on discutait où le président avait voté deux fois, si la décision avait été contestée et que l'assemblée avait rejeté la position du président d'assemblée, ça ne veut pas dire que la question est réglée une fois pour toutes. La question aurait pu aller au tribunal de toute façon, mais au moins l'ABPUM aurait pu dire nous on a soulevé l'objection à l'assemblée. C'est un peu la même chose qu'en cour de justice, si quelqu'un est en train de présenter de la preuve, l'autre parti veut formuler une objection, il doit la formuler tout de suite. Il ne peut pas attendre la fin du procès et puis dire monsieur le juge je voudrais protester contre la preuve qui a été présentée trois jours passés, c'est trop tard. Mais si la preuve était irrecevable, il est possible que la décision soit rejetée, c'est juste qu'il faut savoir à quel moment soulever la question, sinon on perd un peu de crédibilité. Je crois qu'il n'y a pas d'autres questions. Un rappel à l'ordre, question de privilège, parfois les gens disent question de privilège alors qu'ils sont juste en désaccord. Question de privilège ça veut dire qu'il y a une atteinte au règlement, ce n'est pas juste parce qu'on n'est pas d'accord avec ce qui est en train de se dire. Le comité plénier, ça existe dans n'importe quelle assemblée puis le but premier d'un comité plénier c'est de formuler une proposition. Alors vous savez souvent dans une assemblée, c'est moins souvent ici au Sénat parce que nos assemblées sont bien préparées, mais on arrive à des assemblées puis quelqu'un voudrait faire une proposition, mais je ne sais pas trop comment la formuler puis il y a quelqu'un qui essaie d'aider puis un autre, finalement c'est le bordel. Alors la chose à faire c'est de demander un comité plénier puis là on va en comité plénier puis là on discute comme si on était dans un comité, chacun peut apporter son, etc., puis on essaie de formuler une proposition puis quand on arrive au point qu'on pense qu'on a réglé le problème, on retourne à l'assemblée et là à ce moment-là la proposition qui a été formulée en comité plénier revient sur la table en tant que proposition en bonne et due forme. Ça, c'est le but premier du comité plénier. On me dit que ça existe parfois au Conseil des gouverneurs et il y a aussi parce que le Sénat n'est pas une organisation qui s'occupe d'administration, peut-être c'est une autre raison pour laquelle on a moins besoin de ça, mais au Sénat, il y a une tradition qui veut qu'on utilise le comité plénier pour un peu vider une question, pour débattre plus librement d'une question et c'est très bien, c'est une particularité que s'est donné le Sénat. Ça permet de débattre plus librement comme je dis, mais à ce moment-là il est bon de mettre un terme d'avance parce que si on ne prévoit pas la période, la durée de ce comité plénier, vous pouvez vous imaginer ça peut s'éterniser donc c'est ce qu'on fait, habituellement on invite la personne qui propose un comité plénier à déterminer un temps. Ça ne veut pas dire qu'on ne pourrait pas aller au-delà, mais ça veut dire qu'une fois que ce temps-là est écoulé on demande à l'assemblée si elle veut continuer ou si on retourne à l'assemblée. Habituellement les gens veulent retourner à l'assemblée donc c'est très rare, je ne me rappelle pas de cas où on ait reporté, peut-être c'est arrivé une fois ou deux. Donc voilà pour ce qui est le comité plénier. Ensuite les élections, je

pense c'est assez, vous savez comment ça se déroule, on demande s'il y a des candidatures. Le candidat doit exprimer son acceptation d'être candidat ou candidate. Ce qu'il faut surtout retenir c'est qu'on entend parfois dans des assemblées je propose que les nominations cessent, nomination c'est un anglicisme donc les mises en candidature cessent. Ça, c'est tout à fait on dit démocratique, vous ne devriez jamais accepter une proposition comme ça, il faut accepter toutes les propositions et même demander jusqu'à trois fois s'il y a d'autres propositions, ça, c'est démocratique. Il faut laisser le processus ouvert. Ce n'est pas démocratique de mettre la guillotine d'arrêter les propositions. Il y a différentes façons de procéder à une élection et Morin présente la façon formelle, ça, c'est lorsque par exemple dans une association il faut élire le président, le vice-président, le secrétaire, etc., donc on procède un poste à la fois puis s'il n'y a pas de majorité absolue, on passe à un deuxième tour, etc., donc il y a des choses très formelles, mais au Sénat on ne fait pas ce genre d'élections-là parce que le président du Sénat est déjà nommé, etc. Au Sénat on a surtout à nommer des comités puis pour nommer des comités on ne procède pas normalement de cette façon-là. On demande des candidatures puis si le nombre de candidats est supérieur au nombre de membres qu'il faut bien on fait une élection. Il faut tenir compte du contexte et de la finalité. Numéro 9.

Chetouane : Merci monsieur le président. En parlant tout à l'heure ça m'intéressait un peu la guillotine, l'exemple de couper, etc. J'ai assisté dans des assemblées où on met un gardien de temps et je n'ai jamais entendu ça.

Président d'assemblée : Un gardien de temps?

Chetouane : Un gardien de temps. Gardien de temps ça veut dire c'est quelqu'un qui pratiquement, il minute les gens la parole puis si tu n'arrives pas à terminer ta phrase, on te coupe et te dit parce qu'on n'a pas le temps. Alors est-ce que c'est des pratiques, moi je trouve c'est antidémocratique parce que si on a des gens avec handicap, etc., ils ne peuvent pas parler fluidement, etc. Ça c'est juste un exemple d'anomalie, mais aussi, vous avez cité aussi tout à l'heure dans le Sénat, etc., on a des traditions, etc., et tout si c'est des bonnes traditions et est-ce que ça sera pertinent d'associer à cette feuille de procédures, une fiche de traditions? De bonnes traditions, comme ça au moins les gens y savent quelles sont les bonnes traditions, etc. Voilà, parce que chaque Sénat, chaque endroit, etc., parlement, Sénat, etc. ils ont un peu leurs traditions puis c'est bien de voir un peu les choses acquises, liste de choses qu'on a l'habitude de travailler avec, d'outils qu'on a par conscience ou bien par sagesse générale, jugé d'être des bonnes traditions.

Président d'assemblée : Oui je pense que j'ai mentionné les principales par rapport au comité plénier, par rapport à...

Chetouane : Juste pour terminer pour le Code Morin, est-ce que ce n'est pas une vision futuristique avec les technologies de l'information à penser à réviser ce Code Morin pour l'adapter avec des tweets et les Facebook et tout, les choses peuvent changer un peu.

Président d'assemblée : S'il y a un code qui a besoin de révision, c'est bien le Code Morin. Moi je ne suis absolument pas un fan du Code Morin, je trouve que c'est quelque chose qui est terriblement dépassé. Si j'avais une recommandation à vous faire, ça serait d'adopter le code de l'Université de Montréal qui a été adopté pour les besoins universitaires et qui répondrait beaucoup mieux à nos besoins que le Code Morin. C'est votre affaire. Ça relève du Conseil des gouverneurs vraiment parce que c'est lui qui a déterminé que c'était le Code Morin, mais chez les francophones on continue à utiliser le Code Morin, mais il y a d'autres excellents codes, il y a le Mouvement Desjardins qui a un excellent code qui est probablement à l'internet aussi donc il y a de grands mouvements comme ça. Les codes, l'ambiguïté avec les codes c'est que d'abord ça été inspiré du code parlementaire, donc je vous ai dit Morin s'est inspiré de Bourino et en plus, les codes servent surtout aux entreprises, à des personnes morales qui ont des visées commerciales donc il y a beaucoup de règles qui ne sont pas très pertinentes par rapport à des associations. Ça fait, voilà, donc je vais poursuivre. Je vous ai donné des exemples ici de décisions qui demandent deux tiers des voix, l'unanimité, des votes qui sont pris sans débat. Alors si vous n'avez pas d'autres questions on pourra peut-être mettre un terme à ce point-là de l'ordre du jour. Ça va? Y a-t-il des questions? Numéro 15.

Coulibaly : Un élément qu'on n'a pas mis dans le document qui serait peut-être important c'est le droit à la parole. Le président de séance ici on a le micro, on donne la parole, c'est bien coordonné, mais il arrive des fois dans des réunions où sur l'effet de la colère ou de l'énervement certaines personnes prennent la parole et ils coupent la parole à la personne qui a droit de parole, ainsi de suite, ça continue à ne pas en finir. Donc c'est déjà arrivé une fois ici dans cette salle à une réunion du Conseil des gouverneurs et donc moi j'ai dû interpeler le président du conseil sur le comportement de l'autre membre et que je trouvais inapproprié. Donc dans ces conditions-là, comment est-ce que dans un débat où le président peut trancher et voici un peu l'esprit de ma question.

Président d'assemblée : Je pense avoir mentionné quelque part qu'on ne peut parler qu'avec la permission du président. Avant de parler, il faut que le président vous ait donné le droit de parole. Donc il y a une seule personne qui a droit de parole à la fois donc on ne peut pas couper la parole à quelqu'un sauf sur un point d'ordre. Comme j'ai mentionné, faire une objection sur la procédure, mais autrement on ne peut pas, c'est le président qui peut interrompre la personne qui est en train de parler en lui disant bon là vous êtes en train de

vous répéter, vous êtes en train de vous éloigner, etc., le président peut l'interrompre, mais pas les autres membres. Maintenant évidemment il y arrive comme vous dites des débats où tout à coup quelqu'un est en train d'expliquer quelque chose puis il dit j'aimerais demander au doyen de m'éclairer sur quelque chose et là le doyen commence déjà à répondre, il a oublié le signal du président. Bien parfois ça peut causer plus de problèmes de l'arrêter, de lui dire attendez, vous n'avez pas demandé la parole, là maintenant je vous donne la parole. Parfois c'est aussi simple de laisser la personne continuer, mais il faut quand même faire attention, à un moment donné il ne faut pas tomber dans l'anarchie. Je ne sais pas si je répons. Il y a les règles, mais il y a aussi la façon qu'on les applique puis il faut quand même parfois exercer une certaine tolérance. Est-ce que ça répond monsieur Coulibaly? Merci beaucoup. Dans le Code Morin c'est aux pages 130-131 quand une personne prend la parole. Donc voilà, ça épuise le point 5. On fait une pause habituellement vers 10 h 30, je vous préviens pour les personnes qui sont nouvelles.

6. Correspondance

Président d'assemblée : Le point suivant c'est la correspondance. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Monsieur le président, aucune correspondance.

Président d'assemblée : Vous n'avez pas de questions?

7. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : L'adoption de l'ordre du jour. On commence par une proposition d'adoption de l'ordre du jour puis ensuite on voit si on a besoin de la modifier. Proposé par Chetouane et appuyé par Monsieur Beaulieu, Shawn. Est-ce que vous avez des ajouts, des corrections, des modifications à l'ordre du jour? Je vous rappelle pour les personnes qui sont nouvelles qu'on accepte des ajouts aux affaires nouvelles, mais soit pour des points d'information ou comme préavis, mais on n'accepte pas des propositions de fond qui seraient nouvelles parce que les membres n'auraient pas eu la chance de consulter leurs commettants. Numéro 6.

Dubois : J'aimerais apporter une correction au point 9.3. Il y a des mots qui manquent, politique relative aux statuts des professeurs et chercheurs associés et invités.

Président d'assemblée : Ah oui. Et invités. Merci. Ça va, personne n'a d'objection à ça? Avez-vous d'autres modifications? Je n'en vois pas donc vous êtes prêts pour le vote, ça va faire un petit exercice pour voter électroniquement. Donc vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote, ça donne 33 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

8. Adoption du procès-verbal SAC-140509

Président d'assemblée : Adoption du procès-verbal maintenant, le procès-verbal de la dernière réunion, est-ce qu'il y aurait une proposition? Proposition d'adoption du procès-verbal donc c'est Madame Surette et appuyé par Hélène Albert. Avez-vous des corrections ou des modifications pour le procès-verbal? Numéro 13.

Blain : À la page 7, au point 9.2, Comité conjoint de la planification et puis là on dit que Monsieur Bobo est élu membre du Comité des programmes.

Président d'assemblée : Ce n'est pas le bon comité. Personne a d'objection à cette correction-là? On peut considérer que c'est...

Blain : Bien c'est-à-dire là il faudrait inscrire membre du Comité de la planification.

Président d'assemblée : D'accord, ça va être fait. Numéro 36, je vous rappelle qu'on avait décidé qu'on faisait des corrections; si vous voyez des erreurs grammaticales ou des choses comme ça, vous pourrez le signaler à la secrétaire à la pause, on ne va pas s'arrêter à ces choses-là, je voulais juste vous signaler ça, c'est une décision qu'on a pris la dernière fois. Je ne vois pas d'autres demandes de corrections, de changements donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote, c'est 32 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

9. Affaires découlant du procès-verbal

9.1 (7.2.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs

Président d'assemblée : Le point 9, Affaires découlant du procès-verbal, donc le premier point se rapporte à 7.2.1 Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Je vais laisser la parole à madame la secrétaire générale qui s'occupe du dossier.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, on n'a pas de nouveau rapport, toutefois le comité a fixé une date de réunion la semaine prochaine et puis je peux vous dire que Madame Danielle Charron a accepté de continuer à travailler sur le dossier donc les choses devraient évoluer dès la prochaine réunion.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

9.2 (7.2.2) Comité ad hoc sur les droits des étudiantes et des étudiants

Président d'assemblée : Le point suivant c'est le Comité ad hoc sur les droits des étudiantes et des étudiants, ça se rapporte à 7.2.2. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président, donc le travail se poursuit dans ce dossier. Nous avons eu multiples rencontres avec la conseillère en harcèlement et gestion de conflits afin d'examiner certaines options. Nous avons aussi reçu, ça fait à peu près un mois, un document de l'ABPUM concernant un code de conduite pour la communauté universitaire donc ce document va faire partie de la réflexion qui est en cours et sera discuté dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

9.3 (7.2.3) Politiques relatives au statut des professeurs et chercheurs

Président d'assemblée : Ensuite 9.3, Politiques relatives au statut des professeurs et chercheurs associés et invités. Madame Dubois.

Dubois : Merci monsieur le président. Tel que le Sénat académique l'a demandé à la FESR, la question a été soumise à la dernière assemblée de la Faculté des études supérieures et de la recherche et sera resoumise au conseil cet automne pour probablement une résolution qui sera présentée au Sénat en octobre.

Président d'assemblée : Merci. Y a-t-il des questions?

9.4 (7.2.4) Variabilité des barèmes de notes

Président d'assemblée : Le point suivant 9.4, Variabilité des barèmes de notes, Monsieur Richard.

Richard : Oui, la RVD bien sûr a été saisie de la situation, a commencé sa réflexion et poursuit son travail pour probablement acheminer des documents officiels aux prochaines instances compétentes qui sera le Comité des programmes et ça devrait se faire durant les prochains mois.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

9.5 Autres

Président d'assemblée : Le point Autre c'est pour savoir si vous avez d'autres questions par rapport à un suivi qui aurait été donné au procès-verbal. Je n'en vois pas. Donc voilà, ça épuise le point 9.

10. Rapports annuels des comités permanents du Sénat académique

Président d'assemblée : Le point 10, Rapports annuels des comités permanents du Sénat académique donc ici ce sont des rapports qui sont présentés au Sénat, comme j'ai indiqué tantôt vous pouvez ne pas proposer qu'il ne soit pas reçu là, mais est-ce que vous êtes d'accord pour en principe sont considérés être reçus, on n'a pas besoin de s'enfarger sur cette proposition donc par consensus ils sont considérés reçus.

10.1 Comité d'appel du Sénat académique

Président d'assemblée : Le premier c'est le Comité d'appel du Sénat académique. Madame la secrétaire générale qui est la présidente.

Secrétaire générale : Merci monsieur le président. Peut-être une précision, je ne suis pas la présidente du Comité d'appel du Sénat académique. Alors le Comité d'appel, dans le rapport on indique les attributions du Comité d'appel bien sûr ce sont les griefs qui sont présentés par des étudiants ou étudiantes qui ont quand même passé à travers plusieurs étapes avant de d'arriver au Comité d'appel, mais qui sont toujours, ou se sentent toujours lésés dans un droit. Plusieurs membres ont siégé au comité pendant la dernière année et puis je rappelle que le président, Monsieur Charles Bourque, a présidé la dernière audience. On a seulement eu une audience au cours de la dernière année alors c'était au campus de Shippagan au mois d'août l'an dernier et vous avez là un petit descriptif du cas et puis le grief de l'étudiant a été rejeté après une audience

qui a duré environ trois heures. Alors essentiellement, c'est le rapport pour cette année. Au cours de la prochaine année, on prévoit une formation qui est habituelle pour ce comité-là et puis à ce moment ici les choses sont tranquilles. Alors voilà, je rappelle aussi que Madame Odette Snow sera notre nouvelle présidente dès qu'elle prendra sa retraite. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Numéro 16.

Adégbidi : C'est juste pour une correction. Le 28 août 2013 plutôt que 2014.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 17.

Ryan : Une question à l'intention de la secrétaire générale, est-ce qu'il y a des archives qui sont conservées des griefs qui sont faits, et si oui, sur quelles années à peu près? Merci.

Secrétaire générale : Tous les dossiers des étudiants sont au secrétariat général. Ils sont automatiquement déposés aux archives dès la résolution du cas. L'étudiant peut toujours venir voir son dossier, mais toujours en présence de quelqu'un du secrétariat général. On suit un peu la politique des dossiers étudiants du registrariat par rapport à ça. Selon moi c'est arrivé une fois depuis les dix dernières années qu'un étudiant voulait voir le dossier de A à Z, mais les dossiers sont au secrétariat général et on les a depuis près de vingt ans.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 36.

Beaulieu : Simplement préciser que mon nom n'est pas inscrit dans la liste des membres qui siègent sur ce comité, c'est-à-dire mai 2014 jusqu'à...

Secrétaire générale : Est-ce que vous étiez nommé après le 30 juin 2014?

Beaulieu : J'ai été nommé lors du Sénat du mois de mai. Ce que je ne comprends pas si c'est le cas, pourquoi mon nom était inscrit dans le rapport du Comité d'attestation d'études. C'est simplement préciser.

Secrétaire générale : Ok, habituellement on va faire les vérifications, mais habituellement ici on couvre la période du 1^{er} juillet au 30 juin 2014 donc il n'y a pas eu d'audience non plus depuis ce temps-là.

Président d'assemblée : Est-ce que ça va, Monsieur Beaulieu?

Beaulieu : Oui.

Président d'assemblée : Donc faudrait être constant, c'est ça, merci. Numéro 31.

Deschênes : C'est peut-être tout simplement du fait qu'on indique que c'est les membres qui ont siégé durant l'année la liste, fait que si Monsieur Beaulieu n'a pas siégé c'est peut-être l'explication.

Président d'assemblée : Numéro 36.

Beaulieu : Oui c'était mon interrogation merci, mais ce que je ne comprenais pas c'est que mon nom était inscrit sur le rapport du Comité d'attestation d'études qui va suivre et ne l'était pas sur celui-là. C'était simplement précision.

Président d'assemblée : C'est peut-être là qu'il faudra l'enlever. Merci. Voilà, je n'ai pas d'autres questions donc ça épuise ce point-là.

10.2 Comité d'attestation d'études

Président d'assemblée : 10.2 c'est le Comité d'attestation d'études, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors ici le rapport du Comité d'attestation d'études couvre la période du 25 juin 2013 au 23 juin 2014, alors ça inclut les dossiers de la dernière collation des diplômes et donc ici les personnes qui ont siégé, il y en a eu plusieurs, le petit astérisque veut dire que la personne a droit de vote alors la présidence ne vote pas et la secrétaire ne vote pas comme on vient de voir. Alors dans les études de dossiers et sanction des diplômes, on a sanctionné 1 032 diplômes au cours de la dernière année et on a eu quand même neuf réunions pour le faire alors le travail du comité est constant, souvent c'est des petites réunions, mais on règle nos problèmes au fur et à mesure qu'on avance. Alors voilà, je remercie tous les membres du Comité d'attestation d'études qui sont très disponibles et qui mettent le temps nécessaire pour s'assurer que nos étudiants sont bien servis. Alors dans le rapport qui a été préparé par le secrétaire du comité, il présente en annexe des données institutionnelles sur les diplômes qui ont été décernés alors on retrouve plusieurs tableaux, que ce soit une répartition des diplômes par faculté ou par cycle d'études ou par programme, alors je ne vais pas tout vous lire ça, mais peut-être que j'attirerais votre attention sur certains programmes qui ont

bien performé au niveau de la diplomation; on retrouve par exemple à la Faculté d'administration concentration finance avec 36 diplômés. Aussi le baccalauréat en travail social avec 50 diplômés toujours très populaire, le baccalauréat en génie civil avec 35 diplômés. Le baccalauréat en kinésiologie avec 49 diplômés et le diplôme des sciences de la santé avec 74 diplômés. Alors on retrouve aussi le BA BED qui est toujours très très populaire. Alors voilà, essentiellement si j'attire votre attention au tableau numéro 1, vous avez dans la dernière colonne du tableau numéro 1, par Edmundston, Moncton et Shippagan, le nombre de diplômes total et entre parenthèses le nombre de diplômes total de l'année précédente donc ça vous permet de faire des comparaisons alors on est un petit peu en dessous de ce qu'on a connu l'année passée. Voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Y a-t-il des questions? Je n'en vois pas donc ça épuise ce point-là.

10.3 Comité des programmes

Président d'assemblée : 10.3 c'est Comité des programmes, je donne la parole au vice-recteur, Monsieur Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Alors la période couverte est du 1^{er} juillet 2013 au 31 juin 2014. Il y a eu neuf rencontres du comité sous trois présidences. J'ai présidé une seule de ces rencontres, celle du 9 juin 2014. J'attire votre attention sur le tableau 1 qu'on voit aux pages 3, 4, 5 et 6 qui résume le travail qui se fait en termes de restructuration des programmes alors vous avez la liste des 140 programmes considérés. Alors ce que vous voyez en vert ce sont des programmes qui ont été reconfigurés. Vous avez aussi à la dernière colonne la date d'entrée en vigueur, certains sont rentrés en vigueur il y a quelques années et plusieurs vont entrer en vigueur ce septembre. En jaune, vous avez des programmes qui ont été reconfigurés, mais qui ne sont pas encore rentrés en vigueur. C'est souvent parce qu'on attend d'autres programmes qui vont être bientôt reconfigurés. En rouge, vous avez les programmes qui ont été suspendus ou encore les admissions sont suspendues et en blanc c'est le travail qui reste à faire. Il reste environ une quarantaine de programmes à reconfigurer. J'attire aussi votre attention sur le tableau numéro 2 que vous avez aux pages 7, 8, 9 et 10 parce que le Comité des programmes ne s'occupe pas seulement de reconfiguration. Alors vous avez ici la liste de différents dossiers qui ont été traités cette année. À la dernière colonne, ça vous indique si le dossier est complété ou non, alors certains dossiers sont encore en traitement. Alors finalement c'est quand même 251 nouveaux cours qui ont été adoptés. Nous avons aboli 218 cours, 133 ont été modifiés et vous avez au bas de la page 10, l'adresse du site web où se situent les procès-verbaux du comité ainsi que les décisions du comité. Bref, c'est un comité qui travaille fort. C'est tout pour mon rapport.

Président d'assemblée : Merci. Questions ou commentaires? Numéro 10.

Bobo : Merci monsieur le président. J'avais une question pour le président du Comité des programmes, je voulais juste savoir où est-ce qu'on en est avec la reconfiguration du programme d'éducation?

VRER : Alors quand on regarde le tableau 1, on voit que certains programmes ne sont pas encore reconfigurés et ça concerne principalement la Faculté d'éducation et la Faculté des sciences. Alors je crois que cette année sera une année importante pour la reconfiguration des programmes en éducation, l'année 14-15.

Président d'assemblée : Vous aviez autre chose?

Bobo : Ceci veut dire qu'il y aura des réunions pour la Faculté d'éducation ou ça été déjà fait et vous allez le soumettre au Sénat académique, comment ça va se passer?

VRER : Pour ce qui est des programmes de la Faculté d'éducation, je ne crois pas qu'ils ont encore été déposés au Comité des programmes, ils n'ont pas encore été déposés alors un travail doit se faire en amont au sein de la faculté.

Bobo : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 34.

J.-G. Ouellette : Les programmes de la Faculté d'éducation seront déposés pendant la présente année et un des programmes qui est terminé actuellement qui devrait être devant le Comité des programmes dès la semaine prochaine c'est le BA BED primaire. J'ai parlé au président du conseil étudiant de la Faculté des sciences de l'éducation hier, il me disait que le conseil actuel se désiste de la position de l'ancien conseil de la faculté concernant les remarques qui ont été faites concernant la préparation du document et j'imagine que je le sais qu'il a parlé avec le président de la FÉECUM et dans l'exercice de préparation de ce document-là, les étudiants ont eu droit au chapitre, les professeurs ont eu droit au chapitre et chacun a fait l'apport des choses et on est arrivé à un compromis. Et je dois mentionner qu'en parlant avec le président du conseil étudiant de la Faculté des sciences de l'éducation hier, il me dit qu'il se désiste de la position de l'ancien conseil étudiant de la faculté concernant les remarques qui ont été faites auprès de la FÉECUM. Alors c'est ce que j'ai à dire

là-dessus et puis tous les programmes de la Faculté des sciences de l'éducation sont en renouvellement et du baccalauréat jusqu'au doctorat et le doctorat est en voie aussi auprès de la Faculté des études et de la recherche et les autres programmes vont être présentés à l'automne.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 10.

Bobo : Merci Monsieur Ouellette pour l'information. Je pense qu'on aura des réunions avec le conseil étudiant de l'éducation et puis on sera informé de tout ça, merci.

Président d'assemblée : Donc je n'ai pas d'autres demandes d'interventions, on passe au point suivant.

10.4 Conseil de la langue française

Président d'assemblée : Conseil de la langue française, Madame Blain.

Blain : Donc vous avez sous les yeux notre rapport, il manquait une pièce jointe que j'ai fait distribuer ce matin. Donc c'est le document intitulé, alors il y a d'un côté Normes linguistiques de l'Université de Moncton avec la mention SAC donc Sénat académique du 1^{er} mai 2003, donc ça, c'était la dernière date où les normes ont été révisées, et à l'endos vous trouverez la proposition telle qu'amendée à la suite de deux rencontres; nous avons rencontré à deux reprises le Comité des programmes qui avait des interrogations, des objections qui nous ont permis d'améliorer la proposition. Alors vous avez sous les yeux la dernière proposition qui sera soumise au Comité des programmes cet automne. Alors on espère la faire adopter au Sénat lors du Sénat académique de la fin du mois d'octobre. Nous avons également rédigé, alors ça, c'était notre première activité majeure. La deuxième activité, et bien nous avons rédigé une lettre adressée à la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales au sujet des contingentements des cours francs, donc ici je le mentionne dans mon rapport seulement les cours de communication écrite, mais il y a eu également une augmentation du contingentement pour les cours de communication orale de 25 à 30 donc nous trouvons au Conseil de la langue française ça fait partie de notre mandat, c'est-à-dire de valoriser la langue française à notre institution et évidemment avec notre programme d'appui à la réussite, on veut que nos étudiants puissent réussir leur parcours académique et la langue et déterminante la facilité avec laquelle on s'exprime, avec laquelle on écrit peut être déterminant pour le parcours académique de nos étudiantes et nos étudiants. Et voilà, nous avons donc manifesté notre désaccord avec cette augmentation-là du contingentement. Voilà, si il y a des questions.

Président d'assemblée : Y a-t-il des interventions, numéro 19.

Albert : Je voudrais juste attirer votre attention s'il-vous-plaît la nécessité de juste revoir un petit peu le texte parce qu'il y a des coquilles étant donné que la nature du conseil je pense ça serait important de les revoir. Je te les montrerai Sylvie tout à l'heure, je les ai repérées tout à l'heure, merci.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 28.

Renaud : Une question concernant le contingentement, vous avez dit que c'est passé le nombre d'étudiants par classe de 25 à 30.

Blain : De 25 à 30 en communication orale et de 30 à 36 en communication écrite.

Renaud : Donc c'est fait pour septembre, le texte est au conditionnel, serait grandement...

Blain : Oui bien disons qu'au moment que j'ai rédigé le rapport, j'espérais que la question serait disons, qu'on reviendrait sur cette décision-là qui est une décision budgétaire et non pas une question de qualité parce qu'il y a aucune recherche qui démontre que l'augmentation de la taille des groupes d'élèves ou d'étudiants augmente la qualité de l'enseignement, c'est exactement l'inverse moins, puis vous le savez la plupart d'entre vous autour de la table vous enseignez, alors quand on a des plus petits groupes, il est possible d'offrir un encadrement de meilleure qualité et la langue écrite pour avoir déjà été enseignante de français, c'est extrêmement long corriger des compositions d'étudiants, donc quand il y en a six de plus à corriger, l'effet pervers que ça pourrait avoir, et là je parle au conditionnel, c'est que les personnes qui enseignent ce sont des êtres humains, elles ont aussi seulement 24 heures dans une journée donc elles vont peut-être diminuer la quantité de compositions à faire rédiger par les étudiants et les recherches montrent que plus on écrit mieux on écrit, alors c'est sûr que si on les fait moins écrire, ça va affecter la qualité de l'enseignement.

Président d'assemblée : Merci. Je n'ai pas d'autres demandes. Numéro 8.

Chiasson : J'ai une petite question sur la note de bas de page numéro 1.

Blain : Ça, c'est par rapport aux exigences linguistiques?

Chiasson : Oui. On mentionne que le document est à inclure dans tous les plans de cours à moins que des politiques facultaires ou départementales existent en ce qui a trait aux exigences linguistiques. Dans ce cas,

ce sont ces politiques particulières qu'il faut inclure dans les plans de cours. Est-ce que ça veut dire à ce moment-là que ces politiques-là priment sur celles-ci?

Blain : Oui parce qu'il y a dans certaines facultés ou départements ou programmes des exigences linguistiques plus élevées, par exemple en info-com ils ont leurs propres politiques linguistiques et aussi en éducation. Pour les cours de 4^e et de 5^e année, les exigences sont plus élevées.

Chiasson : À ce moment-là, est-ce qu'on ne devrait pas plutôt dire, je ne sais pas trop comment le dire, mais les exigences linguistiques devraient être au minimum celles qui sont indiquées ici et non pas, parce que tel que c'est écrit là on pourrait avoir des exigences plus faibles.

Blain : Je vais en parler aux membres du Conseil de la langue française. Merci de cette remarque.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 9.

Chetouane : Merci monsieur le résident. Moi je voudrais juste adresser une question à la sénatrice Blain sur le document rapport annuel, défi à relever souligné en 2013-2014. Cette responsabilité ne compte pas seulement aux professeurs, etc. de français, puis aussi ils ont mis la linguistique minoritaire c'est-à-dire ça ces trois points ici, c'est une responsabilisation qui est totalement légitime, pas seulement des profs de français, mais l'affaire de tous comme vous l'avez bien écrit. Moi j'aimerais juste, ça m'est arrivé une expérience personnelle ça fait à peine six mois de ça, j'étais dans les locaux d'une entreprise ici à Moncton et puis ils ont tous les plans d'évacuation d'urgence, incendie, etc., qui étaient bien écrits en anglais traduits totalement bas-clé en français. Ça veut dire si il y a quelqu'un qui vient de France il essaie de s'échapper lors d'un incendie, il va totalement périr. Non, mais c'est vrai, j'ai pris des photos, je les ai interpellés, j'ai pris même des photos je leur ai dit voilà regardez on peut faire le travail pour vous, on peut corriger, etc. Ils m'ont dit oui on va essayer, etc. et tout et jusqu'à maintenant il y a rien qui a été fait et je me rappelle même il y a une année ou deux ans de ça je vous ai même fait la remarque pour Bell Aliant dans leur programme télévisé lorsqu'ils arrivent à l'arrêt de l'Université de Moncton, université c'était écrit d'une manière uersité de Moncton ou quelque chose comme ça.

Président d'assemblée : En quoi ça concerne?

Chetouane : C'est l'affaire de tous. J'essaie de dire à Madame Blain lorsqu'on est dans des situations comme ça et on est interpellé par ces choses-là, on aimerait bien rentrer dans ce cadre de l'affaire de tous, mais est-ce qu'il y a un organisme, est-ce qu'il y a une police de français à contacter.

Blain : Alors merci de votre question Sénateur Chetouane. Effectivement le Conseil de la langue française n'est pas une police de la langue, on ne veut pas jouer ce rôle-là sauf que le cas particulier dont cette traduction qui a probablement été faite par quelqu'un qui n'est pas traducteur professionnel, on s'entend, ça été fait peut-être par le Google Translate, je ne sais pas, mais vous pouvez en aviser le Conseil de la langue française et nous on pourra contacter donc les personnes et faire des pressions. On peut faire des pressions, on peut les aviser, on peut les sensibiliser, mais on n'a aucun pouvoir de matraque, on ne peut pas obliger les gens.

Président d'assemblée : Merci Monsieur Chetouane. À ce sujet-là je peux peut-être ajouter que le commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick a décidé de ne plus accepter comme plainte, des plaintes qui concernent la qualité du français. Alors peut-être que si vous sentez que vous n'êtes pas d'accord avec ça vous pourriez leur laisser savoir. Est-ce que vous avez terminé, ça va? Donc ça épuise le point 10.

11. Rapport annuel du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

Président d'assemblée : Le point 11, Rapport annuel du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, Monsieur Samson aura environ une quinzaine de minutes si j'ai bien compris. Il aura une présentation PowerPoint. Allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Si vous permettez avant de commencer ma présentation, j'aimerais prendre une minute pour remercier l'Université de Moncton. J'avais déjà entendu parler du fait qu'en Acadie l'accueil est très chaleureux et je peux témoigner que c'est vrai. Alors vraiment depuis que je suis arrivé ici le 1^{er} juin 2014, j'ai été accueilli les bras ouverts et j'ai été vraiment touché par ça alors je veux remercier personnellement le monsieur le recteur Théberge, je veux aussi remercier les membres de l'équipe de direction qui m'ont vraiment supporté énormément depuis mon entrée en fonction. Dès le début juin, j'ai commencé une tournée de toutes les unités qui relèvent du VRER et je n'ai pas terminé encore, mais j'ai rencontré beaucoup de personnes dont plusieurs sont autour de cette table ici, je veux vraiment vous remercier aussi pour votre gentillesse et votre accueil et puis je veux tout simplement vous assurer mon engagement total envers l'Université de Moncton. Alors, allons-y avec la brève présentation, vous avez le rapport sous les yeux. Alors le rapport il est divisé en cinq parties. En guise d'introduction, je veux répéter le fait que je suis ici seulement depuis le 1^{er} juin 2014, alors plusieurs des choses qui seront traitées dans le rapport relèvent quand même de mon prédécesseur et de personnes avec qui je n'étais pas vraiment

directement impliqué et plusieurs comités sur lesquels je n'étais pas impliqué. Ceci étant dit, j'ai lu attentivement les 36 rapports annuels des unités qui relèvent du VRER. Vous avez ici l'adresse web pour les gens qui ne les ont pas encore consultés, vous pouvez y accéder. Alors ce que j'ai ressorti comme constatation c'est deux grandes choses que vous voyez ici, d'abord je suis très impressionné par le dynamisme au sein des unités. Quand je dis unités, je réfère aux facultés et puis des centres, ainsi de suite. Très impressionné par le dynamisme, la créativité, la volonté de faire des choses, mais par ailleurs, j'ai été beaucoup touché par les défis majeurs que l'Université de Moncton a à surmonter au cours des prochaines années. J'ai dit tout à l'heure que j'ai commencé une tournée des unités et les demandes fusent de toute part et c'est certain qu'on ne pourra pas satisfaire toutes ces demandes-là, et dans ce contexte-là je me suis dit que notre fameuse planification stratégique 2020 c'est un outil absolument essentiel parce qu'on n'arrivera pas à faire face à tous ces défis-là si on n'a pas ce guide qui est notre planification stratégique. Alors je vais y revenir à la fin de ma communication. Pour ce qui est de la première partie les activités relatives à l'enseignement, alors vous avez sous les yeux, vous allez voir plusieurs tableaux dans les prochaines minutes qui comparent l'année 2012-2013 à l'année 2013-2014. Alors ici c'est la distribution de la population étudiante par faculté et aussi campus d'Edmundston et de Shippagan. Alors vous allez voir dans les tableaux parfois des nombres qui sont entre crochets, ça veut tout simplement dire que ces données-là n'ont pas été comptabilisées dans les totaux pour ne pas compter deux fois les mêmes nombres. Peut-être aussi un petit bémol à mettre c'est que les statistiques, les chiffres sont très influencés par le moment précis où on prend les données alors faut faire attention à ça. Bref, vous voyez essentiellement qu'il y a eu une baisse dans le nombre d'étudiants entre l'an passé et l'année 2013-2014, une baisse qui se chiffre à 4 %, mais si on regarde la répartition de la baisse à travers les facultés, on voit que ce n'est pas uniforme. Par exemple vous constatez qu'à la Faculté des sciences de l'éducation, la baisse est significative, en fait sur cinq ans je crois que c'est près de 34 % de baisse dans les inscriptions sur cinq ans alors que la Faculté d'administration il n'y a pas de baisse, il y a même une légère hausse, mais ça s'explique entièrement par la popularité des programmes d'administration pour la clientèle internationale. À la Faculté d'administration, je crois que c'est 44 % des étudiants étudiantes qui sont issus de l'international. Alors en somme du réseau je crois que c'est 18 % la proportion d'étudiants internationaux. Alors je pense que c'est une nouvelle réalité avec laquelle on doit faire face et qui va avoir un impact de plus en plus grand sur nos inscriptions au cours des prochaines années. Au niveau des cycles supérieurs, vous avez ici la tendance sur cinq ans, alors je suis heureux de constater que pour l'année 2013-2014, on semble avoir stabilisé la baisse particulièrement au niveau des inscriptions à temps plein. Alors moi je le vois comme étant une bonne nouvelle, je crois qu'il y a matière à optimisme et j'espère même qu'on va pouvoir changer la tendance au cours des prochaines années parce qu'il y a beaucoup d'efforts qui sont faits par la FESR pour changer cette tendance. Une chose aussi que je considère importante à faire dans le rapport du VRER, c'est de souligner les réussites étudiantes. J'en ai mis juste quelques exemples ici, mais vous allez voir d'autres exemples dans mon rapport et si vous faites l'effort d'aller lire les rapports des facultés, vous allez avoir encore plus d'exemples. Je pense c'est important de les souligner les réussites étudiantes parce que c'est un cliché, mais c'est vrai, c'est notre raison d'être finalement les étudiants et les étudiantes et aussi je pense qu'on peut ajouter que quand nos étudiants et nos étudiantes réussissent, au fond c'est peut-être parce qu'ils ont eu une formation de bonne qualité et donc tout le monde en sort gagnant dans ça. Alors je veux insister sur les étudiants aux trois cycles et dans les trois campus qui font des choses vraiment exceptionnelles. En ce qui concerne le corps professoral, alors encore une fois vous voyez un tableau où on compare l'année précédente à l'année 2013-2014 et vous avez la répartition par faculté. Ici les totaux excluent l'éducation permanente parce qu'on ne veut pas comptabiliser deux fois les mêmes personnes alors on voit que 311 personnes versus 307 ça veut dire une légère augmentation au niveau du corps professoral régulier. En ce qui concerne le statut temporaire, on a une diminution de 2,6 %. C'est certain que la faculté qui a le plus grand nombre de personnel enseignant est la Faculté des arts et des sciences sociales alors que la faculté qui est la plus petite en termes de corps professoral est la Faculté de droit. Au niveau des programmes, il y a plusieurs choses qui se font, la reconfiguration j'en ai parlé tout à l'heure, vous voyez qu'il y a beaucoup de travail qui a été fait, il reste une quarantaine de programmes à reconfigurer, une grande partie de ça va être traitée cette année au Comité des programmes. Il y a des programmes qui ont été lancés et en 14-15 il y aura aussi plusieurs programmes de la Faculté des arts et des sciences sociales qui vont être lancés, deux nouveaux programmes ont été approuvés. Il y a aussi la nouvelle politique d'évaluation des programmes qui est entrée en place et puis qui va affecter un peu le calendrier de l'évaluation des programmes. Et il y a aussi différents projets qui nous viennent des facultés que vous pouvez lire si vous regardez les rapports des facultés au niveau de nouveaux programmes aux trois cycles d'études dans les trois campus. Donc il y a beaucoup de travail qui se fait à ce niveau-là. En ce qui concerne les programmes et les cours ici vous avez les statistiques en termes de crédits. On parle ici des crédits au répertoire, alors si on compare les deux années, on voit qu'il y a une augmentation du nombre de crédits enseignés à l'Université de Moncton, 2,1 %. Les colonnes crédits étudiants ça réfère essentiellement au nombre de crédits en tenant compte des étudiants, par exemple si on a un cours qui a vingt inscriptions et c'est un cours de trois crédits, bien ça correspond à 60 comme valeur, donc si le cours a 30 inscriptions, bien ça correspond à 90. Donc c'est essentiellement la signification des crédits étudiants et bien évidemment on voit que ça l'a diminué le nombre de crédits étudiants tout simplement parce que le nombre d'étudiants a diminué. Essentiellement ce que je suis en train de dire c'est qu'il y a moins d'étudiants dans nos classes cette année qu'il y en avait l'année passée, c'est aussi simple que ça. En ce qui concerne les crédits qui sont offerts par les chargés de cours, alors vous avez le tableau ici, diminution de 20 crédits donc diminution de 1 % des crédits offerts par des chargés de cours cette année par rapport à l'année précédente. Pour ce qui est des activités relatives à la recherche, ce tableau-ci nous montre la répartition du financement et de la

recherche, comparaison 2012-2013 à l'année qui vient de se terminer par faculté, alors grosso modo on voit une diminution au niveau des subventions provenant des trois grands conseils subventionnaires fédéraux, par contre on voit augmentation dans les revenus qui viennent d'autres sources de financement. Je veux vraiment signaler ici les beaux efforts de la Faculté des sciences qui ont montré cette année une belle amélioration au niveau des subventions issues des grands conseils fédéraux et toute proportion gardée, il y a une amélioration aussi au niveau de la Faculté des arts et des sciences sociales ainsi qu'au sein de la Faculté des sciences de l'éducation. Alors si on veut résumer tout ça au niveau des activités de la RDCI, on a observé cette année une baisse du nombre de publications arbitrées. On a aussi une baisse dans les montants des subventions reçues des grands conseils donc c'est négatif, mais du côté positif on a quand même une augmentation des subventions qui ont été reçues provenant d'autres organismes souvent provinciaux et on a aussi quatre nouvelles chaires de recherche qui ont été annoncées ou qui vont être comblées cette année. Et moi je vois ça d'un très très bon œil en termes de productivité scientifique pour les quelques années à venir. Alors il y a du positif, il y a du négatif, mais si on regarde dans l'ensemble c'est quand même environ 8 millions de dollars cette année, je veux dire en 2013-2014 a été investi en recherche, développement, création et innovation. La FESR a, et je vous encourage vraiment à lire le rapport de la FESR qui est déposé sur le site web, a mis sur pied plusieurs initiatives pour mousser les activités de recherche, développement, création et innovation, j'ai mis ici une liste partielle. Les premiers items de la liste ça s'adresse principalement aux étudiants et aux étudiantes comme programme d'appui à la réussite ou plan de recrutement aux cycles supérieurs alors que les derniers items que vous avez sous les yeux s'adressent principalement aux professeurs, aux chercheurs et chercheuses. Alors il s'agit entre autres de subventions stratégiques pour aider un membre du corps professoral à développer des demandes de subvention. On a bien sûr quatre programmes internes de financement qui sont en place et puis aussi le bureau de soutien à l'innovation qui a subi des transformations substantielles cette année qui vont aider le soutien à l'innovation. En ce qui concerne les centres, alors vous avez ici la liste des centres qui relèvent du VRER, je ne vais vraiment pas passer à travers tout ça, ça serait trop long, peut-être juste glisser un mot au sujet du centre de traduction et des terminologies juridiques. Vous savez sans doute que Monsieur Snow a terminé cette année son mandat à titre de directeur du centre, en fait, il a été directeur depuis les tous débuts si je ne me trompe pas, ça fait quand même quoi, 35 ans pratiquement, alors je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter Monsieur Snow pour le travail qu'il a fait pendant toutes ces années pour le centre. En ce qui concerne les chaires de recherche, alors vous avez ici la liste des sept chaires de recherche qui étaient actives en 2013-2014, je dois souligner que la chaire en métabolisme cellulaire des lipides a terminé ses travaux en avril, je crois, en mars 2014, mais n'oubliez pas tout à l'heure que j'ai mentionné qu'il y a quatre nouvelles chaires qui s'ajoutent, ça veut dire qu'au total on aura en 14-15 dix chaires de recherche à l'Université de Moncton et j'insiste sur le fait que je le vois d'un œil très très positif en termes d'augmentation à la productivité scientifique. Nos instituts, faut pas les oublier bien sûr, cette année je veux juste rapidement glisser, souligner deux livres qui ont été publiés. Alors l'Institut canadien de recherche en politique publique a publié les livres *Au bord du gouffre*, *Over The Cliff*, un livre qui a beaucoup fait parler de lui, je suis sûr que tout le monde a lu avec attention ce livre, et bien sûr le livre sur l'histoire de l'Université de Moncton qui a été publié par l'Institut d'études canadiennes, Maurice Basque et Marc Robichaud. Les services et les bureaux rattachés au VRER, encore une fois je vous renvoie au rapport des unités, je ne veux pas passer à travers tout ça, peut-être juste glisser un mot sur le registrariat. Vous savez que cette année nous avons retiré les frais d'études de demandes d'admission, j'ai des statistiques ici, celles que j'ai les plus récentes datent du 20 août 2014 et lorsqu'on regarde les conséquences que ça l'a eu, c'est que le fait d'enlever le frais d'études de demandes d'admission, ça l'a augmenté de 58,6 % les demandes d'admission à l'Université de Moncton. Par contre, le nombre d'admissions lui a augmenté de 7 %. Alors j'ai beaucoup de sympathie pour nos collègues au registrariat qui ont travaillé énormément à traiter des demandes souvent farfelues ou futiles ou incomplètes et ce n'est vraiment pas une bonne utilisation des ressources et je sais qu'à la FESR vous avez fait face aux mêmes difficultés avec une augmentation phénoménale du nombre de demandes d'admission, mais ça ne s'est pas concrétisé dans un nombre substantiel d'admissions supplémentaires. Alors je pense qu'il va falloir qu'on réfléchisse à la pertinence d'avoir un guichet comme ça où il n'y a aucuns frais ou aucun ticket modérateur au niveau des demandes d'admission. Visiblement on n'a pas obtenu les résultats qui étaient escomptés par ça. Pour ce qui est des objectifs prioritaires, alors là je reviens encore à notre planification stratégique, vous les connaissez, je pense vous l'avez entendu à plusieurs reprises les cinq chantiers qui sont identifiés dans la planification stratégique. Alors moi je pense que toutes les unités qui relèvent du VRER doivent avoir toujours cette planification stratégique 2020 à l'esprit, alors essentiellement il s'agit que chaque unité identifie quelques actions prioritaires pour chacun des cinq chantiers. Donc ça va permettre finalement de guider les orientations futures pour chacune des unités. C'est important aussi de se donner des échéanciers pour chacune des actions qui vont être identifiées par les unités. Je pense aussi que dorénavant dans les rapports annuels des unités, ça serait bien qu'on réfère aux actions qu'on a identifiées et où est-ce qu'on en est dans les échéanciers. Comme ça, tout le monde va savoir où est-ce qu'on en est rendu dans l'accomplissement ou l'atteinte des objectifs déterminés par notre planification stratégique. Bien sûr aussi il y a d'autres objectifs comme j'en ai parlé tout à l'heure, la restructuration poursuit son travail, ça va se faire encore cette année donc c'est encore un objectif prioritaire pour 14-15. La question du recrutement c'est vraiment majeur, j'en ai parlé à quelques reprises dans mon rapport, vous avez cette maxime ici là le recrutement c'est l'affaire de tous et de toutes alors je pense qu'il faut vraiment qu'on intègre ça au niveau de chacune de nos actions, chacune de nos réflexions, chacune de nos décisions qui ont été faites en fonction de ces efforts en termes de recrutement. Et finalement je vous renvoie encore au rapport des unités qui ont proposé plusieurs objectifs prioritaires propres à leurs unités et puis plusieurs de ces objectifs sont tout à fait pertinents alors je vais limiter mon intervention à ça. C'est tout monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Je sais que vous avez probablement des questions, mais vous voulez probablement avoir une pause parce qu'il est déjà onze heures moins vingt, donc je propose une pause de 15 minutes et ensuite on arrivera avec la période de questions. Merci.

PAUSE

Président d'assemblée : On reprend, on est rendu à la période de questions ou d'interventions si vous en avez. Numéro 10.

Bobo : J'avais des questions pour monsieur le vice-recteur. D'abord avant de commencer je veux vous souhaiter bon succès avec votre nouveau mandat.

VRER : Merci.

Bobo : Mais je ne veux pas vous attaquer par rapport à l'année passée parce que je sais que c'est un dossier que c'est pas vos fonctions de l'année passée, mais la FÉECUM d'abord déjà siège, on est là on milite pour la qualité de l'enseignement à l'Université de Moncton et l'année passée on a eu beaucoup plus de questions et de préoccupations par rapport à la qualité d'enseignement avec le nombre élevé des chargés de cours ou encore des enseignants comme temps partiel ou temporaire. Ce qu'on a constaté l'année passée, c'est qu'on a eu plus de chargés de cours en 4^e année. Donc nous notre souci était de savoir en tant que nouveau vice-recteur en enseignement, avoir un chargé de cours pour un cours de 4^e année, avoir une discussion entre un étudiant en 4^e année, un chargé de cours en 4^e année, ça ne fait pas quelque chose de bien dans une salle de classe. C'est ce qu'on avait discuté avec les étudiants et au moins nous on proposait d'avoir au moins les chargés de cours. Si on a les chargés de cours à l'Université de Moncton au moins pour les cours de 1^{re} année ou 2^e année, là au moins on aura quand même une bonne qualité d'enseignement, ça c'était un de mes points. Mon deuxième point c'était par rapport à la baisse des étudiants. On a vu les statistiques et on constate qu'il y a une diminution des étudiants à l'Université de Moncton. Quelles sont les stratégies pour l'année prochaine parce qu'on ne s'attend pas quand même à une baisse pour les années futures, mais quelles sont les stratégies mises en place ou encore que vous envisagez prendre pour au moins avoir une augmentation et non une baisse encore une fois? Merci.

VRER : Merci pour vos deux questions. En ce qui concerne les chargés de cours, l'embauche de chargés de cours se fait dans toutes sortes de raisons qui fait qu'on va embaucher des chargés de cours et ça sera très difficile de dire qu'à partir de la 3^e ou 4^e année, il faut forcément que les cours soient offerts par les professeurs réguliers par exemple. Ce sont des décisions qui sont prises au niveau des facultés et puis il y a toutes sortes de contraintes qui pourraient faire en sorte que ce n'est pas vraiment applicable. Par ailleurs, ce n'est pas parce que quelqu'un est chargé de cours qu'il n'a pas la compétence pour offrir un cours de 3^e ou 4^e année ou même un cours de maîtrise ou même de doctorat. Alors il faut faire attention à associer une connotation négative à la compétence de quelqu'un qui a le titre de chargé de cours. En ce qui concerne la deuxième question qui est une question très importante pour ce qui est le recrutement, je sais que tout à l'heure dans quelques minutes vous allez avoir une présentation de la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales et je suis certain qu'elle va adresser cette question en long et en large, alors je vais lui laisser le soin de répondre à la question.

Président d'assemblée : Ça va, Monsieur Bobo?

Bobo : On ne minimise pas l'enseignement des chargés de cours pour votre information, mais c'est juste qu'on a eu des cas l'année passée où il y avait des étudiants qui étaient en discussion avec des professeurs chargés de cours par rapport à une matière, par rapport à une leçon et l'étudiant il disait à la personne ou à l'enseignante que ce qu'on enseignait n'était pas juste et dans une salle de classe en tant que représentant des étudiants ça fait pas beau voir, ce n'est pas vraiment un environnement propice pour un enseignement, c'était seulement ça mon point par rapport au cours des 4^e ou je ne sais pas en maîtrise parce que les étudiants se disent prêts ou encore capables et quand on a quelqu'un qui vient qu'on a des doutes, on doit se questionner nous-mêmes, on doit se questionner comme étudiant et comme membre de l'administration. Donc ce n'est pas vraiment pour minimiser la qualité ou encore leur bagage, mais c'est juste pour se questionner où est-ce qu'on va avec tout ça. C'est juste ça, merci.

Président d'assemblée : Merci Monsieur Bobo.

VRER : Je peux tout simplement dire que je ne connais pas le cas particulier, mais c'est certain qu'il peut y avoir des problématiques propres à des membres du corps professoral peu importe leur statut alors je pense qu'il faudrait voir au cas par cas qu'est-ce qui s'est passé dans cette situation particulière.

Président d'assemblée : Numéro 28.

Renaud : Bienvenue à vous parmi nous, vous faites partie de nous maintenant. J'aimerais simplement faire la remarque, disons lors d'un prochain rapport, ça serait important d'inclure l'équivalent de la figure 1 pour les

inscriptions qui montre très bien une baisse graduelle depuis 2009 et même 2008, d'avoir l'équivalent pour le nombre de professeurs depuis 2008 parce que ça serait intéressant de comparer le pourcentage dans la baisse dans les deux cas. Et ça expliquerait éventuellement peut-être d'autres facteurs comme la recherche, etc. Une toute petite remarque de fait sur les deux dernières années, ce n'est pas forcément représentatif, je confesserai par exemple que je n'ai aucune publication dans la dernière année, mais j'en aurai probablement quatre l'année prochaine. Donc sur deux ans c'est peut-être trop bref, voilà, merci.

VRER : Si je peux répondre à cette question c'est une très bonne remarque, d'ailleurs j'ai l'intention l'an prochain de conserver les deux colonnes présentes et d'ajouter une troisième colonne, c'est que compte tenu du temps que j'avais et puis compte tenu de la façon dont les statistiques sont comptabilisées, j'avais difficilement accès aux informations sur 2011-2012 et les années précédentes. Alors ça fait partie de mon intention d'avoir des données stables comparables d'une année à l'autre et de voir les tendances sur plusieurs années, vous avez tout à fait raison, oui.

Président d'assemblée : Merci. Ensuite numéro 9.

Chetouane : Merci monsieur le président et merci Sénateur Samson, bienvenue à vous aussi. Moi j'ai une question sur la présentation PowerPoint, vous avez cité de passage deux livres *Au bord du gouffre* et puis le deuxième livre qui est l'histoire de l'Université de Moncton. Donc l'histoire c'est indicatif du passé, au bord du gouffre c'est un peu un forecasting comme on dit prédiction futuristique sur le futur, aujourd'hui on est au présent. Maintenant comment vous, je ne sais pas si vous avez consulté ces deux livres, mais comment vous pensez qu'on se situe actuellement, est-ce qu'on est vraiment au bord du gouffre, est-ce qu'on est plus, c'est-à-dire on a plus le droit de se jouir un peu du passé, réjouissant de l'université surtout que dans ce sens-là dans la dernière page de votre rapport, vous avez souligné, vous avez dit nous devons donc nous assurer que tout, avec un soulignement sur le tout, nos programmes sont pertinents et répondent, etc., donc j'ai senti une sorte de préoccupation que j'aimerais bien que vous partagiez avec nous si vous voulez. Merci.

VRER : Le livre de Monsieur Saillant *Au bord du gouffre* ne concerne pas l'Université de Moncton, ce n'est pas comme le livre sur l'histoire de l'Université de Moncton, c'est un livre sur la situation au Nouveau-Brunswick alors je ne considère pas que l'Université de Moncton est au bord du gouffre, pas du tout. Mais je pense par ailleurs qu'il y a effectivement de grands défis qui se présentent devant nous et puis les programmes, ça fait partie des défis qui se présentent devant nous, ça il ne faut pas se le cacher, il va falloir encore une fois ensemble on travaille à s'assurer que les programmes qu'on offre sont pertinents et répondent aux besoins de nos étudiants, répondent aux besoins de la communauté pour laquelle on travaille. Alors c'est dans ce sens-là que je vois où est-ce qu'on est maintenant. Vous allez entendre, vous allez voir bientôt les statistiques sur les inscriptions, il faut prendre ça aussi en considération. En bref, c'est une foule de variables qui interagissent pour dire qu'actuellement on est à un moment à mon avis, qui est charnière. Si on prend les bonnes décisions, on peut vraiment faire un projet d'université extrêmement intéressant parce qu'on a tout ce qu'il faut pour le faire ce projet-là, mais les défis vont être là et puis on va les affronter.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 23.

Cabajsky : Bonjour Monsieur Samson, je vous souhaite la bienvenue à nous. J'ai une question à propos de l'objectif de recrutement que vous mentionnez à la page 25. C'est vrai que le recrutement nous implique tous, mais je voudrais savoir comment vous envisagez le rôle des unités académiques et des profs en particulier pour ce qu'il s'agit du recrutement. On peut dire par exemple que l'enseignement et la publication sont déjà des activités de recrutement donc je voudrais savoir tout simplement si vous avez d'autres idées précises à propos du rôle des unités académiques, merci.

VRER : Par exemple un exemple qui me vient en tête c'est à la Faculté des sciences où vous avez des professeurs qui vont dans des salles, dans des écoles pour faire des démonstrations ou des activités auprès d'élèves et ça finalement ça montre l'Université de Moncton au niveau des élèves du secondaire et ça en tant que tel, ça l'a un élément pédagogique, mais aussi un élément de recrutement. Alors c'est un exemple de quelque chose qui peut être fait. Évidemment faut voir dans le contexte particulier des disciplines, mais c'est un exemple parmi d'autres de choses qui peuvent être faites. On vient de parler de programmes, là aussi c'est à considérer. Est-ce que les programmes qu'on offre répondent à un besoin et puis ça, c'est quelque chose dont doit réfléchir le corps professoral. Alors on peut le voir, on peut répondre finalement à différents niveaux à cette question-là par des activités très concrètes comme aller faire une démonstration de chimie dans une salle de classe de 10^e année ou encore un corps professoral qui réfléchit à quelles seront les orientations dans la programmation au cours des cinq prochaines années. Alors il n'y a pas de réponse simple, mais il y a plusieurs scénarios et moi je fais vraiment confiance aux facultés pour trouver des activités qu'on peut faire puis qui ont un impact positif sur nos inscriptions dans les années à venir.

Cabajsky : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 21.

Surette : À mon tour de vous souhaiter la bienvenue Monsieur Samson. J'ai une question puis un commentaire. Premièrement j'aimerais féliciter l'université pour avoir augmenté l'offre de bourses aux cycles supérieurs, je pense que c'est une très bonne nouvelle pour nos étudiants et pour augmenter la capacité de recherche de l'Université de Moncton. Une question que j'ai par rapport à ça c'est comment l'université va s'y prendre pour améliorer l'offre de bourses aux étudiants internationaux parce que pour le moment, les bourses sont surtout offertes aux étudiants canadiens et c'est excellent, on ne voudrait pas diminuer ça, mais je pense que c'est important aussi de trouver des moyens de réduire les coûts pour les étudiants internationaux qui viennent à l'Université de Moncton pour faire des études supérieures et donc j'aimerais vous entendre à ce sujet et je suis sûre que Madame Lord aura probablement des choses à nous dire à ce sujet. Par rapport aux frais pour étudier les dossiers qui ont été éliminés, moi je suis à la direction du programme de la maîtrise en études de l'environnement et je peux confirmer qu'on a vu une augmentation très importante des dossiers qui nous parviennent et qu'on étudie. Quand vous dites qu'on a vu une augmentation des admissions de 8 %, est-ce qu'on veut dire des offres d'admission ou des admissions réelles concrètes qu'on voit le visage de la personne dans nos salles de classe?

VRER : Non, il ne faut pas confondre l'admission et l'inscription. On peut avoir une personne qui est admise au programme, à un programme d'études, mais qui décide de ne pas finalement s'inscrire à l'Université de Moncton. Alors on a eu une augmentation de 58,6 % des demandes d'admission, mais les admissions ont augmenté de 7 %. Je ne suis pas en train de vous dire que les inscriptions seront 7 % plus grandes en 2014-2015, on va voir, mais il faut faire ce lien entre admission et inscription. Pour ce qui est de votre question en ce qui concerne les bourses d'études, je vais laisser la réponse à ma collègue qui a la responsabilité des bourses d'études; c'est un très bon point que vous soulevez effectivement.

Président d'assemblée : Avez-vous d'autre chose?

Surette : Non, ça va merci.

Président d'assemblée : Donc je n'ai pas d'autres demandes d'intervention et on va clore donc ce point-là et passer au point suivant.

12. Rapport annuel du Vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales

Président d'assemblée : Le point suivant est le Rapport annuel du Vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales. Madame Lord a également une présentation PowerPoint? Non, donc elle va prendre place là. Vous avez une quinzaine de minutes vous aussi Madame Lord.

VRAEI : Merci. Donc bonjour, c'est mon moment annuel avec le Sénat académique. Comme toujours, je suis heureuse de pouvoir dialoguer avec vous aujourd'hui. Déjà les questions me devancent, mais si vous me permettez je prendrai quand même quelques minutes pour mettre un peu l'accent sur certains points qui étaient dans le rapport et selon les espoirs du président qui a été élu. C'est ce qu'on nous a dit, les gens l'ont lu donc pas besoin de le relire au complet. Je veux vous rappeler ici qu'avec la création du vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales qui date déjà il y a trois ans, c'était vraiment de prioriser l'étudiant au cœur de nos actions et c'est ce qu'on essaie de faire évidemment avec les services qui sont rattachés au service aux étudiants. Vous m'excuserez, mais l'air climatisée moi ça me fait couler le nez, excusez-moi. Donc je commencerais avec les services aux étudiants, plusieurs d'entre vous le savez, notre collègue qui était le directeur du service aux étudiants et étudiantes au campus de Moncton depuis 15 ans a pris sa retraite, Roger Boulay, on dit que c'est un gros morceau qui est parti effectivement. Monsieur Boulay avait commencé sa carrière à Shippagan pour l'université donc il a été avec nous pendant longtemps. C'est Carole Essiembre, la coordonnatrice du programme d'appui de réussite aux études qui assure l'intérim. Le poste n'a pas encore été ouvert, mais il le sera au cours de l'automne et je vous expliquerai un peu plus tard pourquoi. On parlait de bourses justement, je vais vous parler de bourses de 1^{er} cycle d'abord. Encore cette année, l'université a été fort généreuse en bourses d'accueil, nous avons offert au-dessus de 2 millions 700 000 dollars à 438 diplômés de nos 22 écoles secondaires du Nouveau-Brunswick. C'est la deuxième année aussi que c'est accompagné d'une petite campagne dans les médias acadiens, notamment les journaux où on annonce le total de bourses que nous offrons parce que de loin, l'Université de Moncton est la plus généreuse avec les élèves des écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick et ça je pense qu'il faut le répéter et s'en rappeler, on fait beaucoup d'efforts de ce côté-là. Ensuite, au niveau des étudiants internationaux, l'année passée nous en avons reçu 880 qui provenaient de 38 pays dans nos trois campus. À l'Université de Moncton, ça représentait 19 % des étudiants, au campus de Moncton, nous avons dépassé la barre du 20 % donc c'est plus d'un étudiant sur cinq maintenant qui est originaire d'un autre pays que le Canada. Les deux campus d'Edmundston et Shippagan ont traversé le 12 % donc, ils sont au-dessus de 12 %, ça augmente dans les trois campus. Autre phénomène que nous remarquons depuis les deux dernières années, c'est qu'ils sont presque aussi nombreux à arriver en janvier qu'en septembre, mais l'entrée en janvier représente un peu plus de défis que celle de septembre. C'est plus brutal ne serait-ce que par la température ambiante du mois de janvier; à chaque fois que j'accueille les étudiants en janvier on est dans la salle puis ils n'osent même pas enlever leurs manteaux même à l'intérieur parce qu'ils sont encore sous le choc et aussi on sait que les débuts de semestres sont beaucoup plus rapides en janvier qu'en septembre parce que l'année académique est bien démarrée. Et on a demandé l'année dernière quand même d'avoir un relevé, disons des notes des étudiants

qui nous étaient arrivés un peu plus tardivement au mois de janvier, ça avait été demandé, on a eu des discussions avec certaines facultés et évidemment nous avons eu les résultats que nous pensions, c'est-à-dire que le taux d'échec est trop élevé et lorsqu'il y a réussite, la réussite n'est pas non plus glorieuse. Donc à l'exception vraiment d'un ou une étudiante qui s'en est très bien tiré dans ceux qui qu'est arrivé un peu tardivement donc ce qui nous pousse à prendre évidemment la décision que dorénavant les arrivées tardives, surtout celles de janvier, ne seront plus acceptées comme nous l'avions fait dans le passé, ça des conséquences c'est sûr au niveau du nombre d'étudiants, ça veut dire des conséquences budgétaires aussi, mais nous avons une responsabilité morale aussi face à ces étudiants et leur réussite. Et aussi sans parler du fardeau que cela peut représenter aussi pour les professeurs qui accueillent ces étudiants dans leurs classes lorsque le semestre est bien amorcé déjà. Et ça avait été un point chaud l'hiver dernier. Ensuite nous avons des nouvelles stratégies d'accueil notamment au campus de Moncton et d'Edmundston donc nous avons embauché une nouvelle personne pour coordonner l'intégration, l'adaptation des étudiants internationaux. Cette année, il y a le programme Introduction à la vie au Canada qui avait été monté et déjà offert au campus d'Edmundston qui va être commencé ici en septembre à Moncton. Il va se poursuivre à Edmundston, même Edmundston travaille à l'ajout de deux modules qui sont pré départ, donc les étudiants qui savent qui s'en viennent à l'Université de Moncton peuvent déjà commencer cette formation. Donc ça je pense qu'on va voir aussi une amélioration au niveau de l'intégration, l'adaptation à nos étudiants internationaux parce que les résultats sont probants au campus d'Edmundston. Il y a aussi le service d'appui et de soutien à l'apprentissage qui continue de croître donc c'est ce service qui accompagne nos étudiants qui ont des troubles d'apprentissage ou des maladies chroniques ou encore des handicaps. Nous avons fait une évaluation de ce service pour les années de 2009 à 2013 et nous allons mettre en place des recommandations du rapport d'évaluation que nous avons reçu en juin et un peu revoir le travail ou la coordination du travail des professionnels qui se trouvent donc travailleuses sociales, psychopédagogues, psychologues, etc., parce que le financement de ces services reste toujours un défi, c'est-à-dire que nous sommes dépendants d'une subvention annuelle du gouvernement et ça demande toujours beaucoup beaucoup d'efforts, mais je tiens ici à vous remercier les unités académiques, les professeurs pour votre grande collaboration, c'est un service qui a réussi à prendre sa place, à bien faire comprendre son rôle à aider des jeunes qui réussissent maintenant bien des études universitaires ce qui n'était pas possible auparavant, mais ça, c'est grâce à une très bonne collaboration de tous. Il y a la stratégie de santé psychologique positive, je vous en avais parlé l'année dernière donc nous avons travaillé là-dessus au cours de l'année. Nous avons des champions dans chacun des campus, au campus de Moncton c'est le professeur Roger LeBlanc, à Shippagan Arlene Laforest et à Edmundston Linda Tardif et nous allons l'appeler l'IMEP donc l'initiative du mieux-être psychologique. Vous allez voir il y a déjà des initiatives qui vont prendre place dès l'automne et à Moncton entre autres, le professeur Roger LeBlanc va travailler avec Alexandre Levasseur qui est le coordonnateur de la FÉÉCUM. Il va y avoir des tournées, des syndicats, associations, services pour cette nouvelle stratégie de santé du mieux-être psychologique à l'Université de Moncton. Je veux souligner aussi que l'année dernière le service loisir socioculturel soulignait ses 40 ans d'existence. C'est un service qui vraiment a fait sa marque immédiate si on veut dans la région de Moncton, mais aussi dans l'ensemble de la province où la direction et le très grand leadership et vision de Louis Doucet. Disons les défis pour l'année 2014-2015 entre autres suite au départ du directeur au service aux étudiants, nous allons entreprendre un examen de l'efficacité structurelle du service aux étudiants. Il y a plusieurs services qui se sont ajoutés au cours des années et évidemment pour se mettre aussi en lien avec le chantier de l'efficacité et de la gouvernance et tout ça de notre planification stratégique, donc nous allons effectuer cet examen, il sera entre autres mené par Jean-Guy Ouellette qui ne prendra peut-être jamais sa retraite finalement de l'université. Nous allons aussi développer des profils para-académiques pour les étudiants. Nous avons déjà le programme de passeport international qui est un parcours para-académique et nous allons avec Danielle Grant, la responsable aux services aux étudiants et on a regardé entre autres et on a rencontré la personne de l'Université Laval, ils ont développé six profils. Nous allons nous adapter à notre situation ici, mais ça peut être entrepreneuriat, un profil aussi culturel, leadership, bon, sportif pour faire valoir des compétences et des apprentissages que les étudiants font à côté et aussi soit parallèlement simultanément avec leur formation académique. Le programme d'appui de réussite aux études continue son travail. Entre autres, changement au cours de l'année c'est que le centre d'aide en français est maintenant géré par le PARÉ pour des raisons aussi de proximité, c'est que maintenant les deux sont voisins au carrefour de l'apprentissage ici à la bibliothèque Champlain et ça donne vraiment de très bons résultats. Vous avez dans le rapport annuel les taux de rétention, je vais vous expliquer un peu comment on les calcule les taux de rétention. C'est toujours une année en décalage parce que comme on doit calculer le taux de rétention aussi des 2^e années, c'est pour ça que ce n'est pas les taux de rétention 2013-2014, je dois attendre l'année prochaine pour vous donner ces taux-là, c'est comme ça que ça fonctionne parce c'est toujours sur deux ans, on voit une baisse à tous les niveaux au niveau des taux de rétention. L'une des raisons, ce n'est pas la seule, c'est que dans certaines facultés il y a des vice-décanats qui ont décidé vraiment de, disons appliquer certains règlements plus à la lettre qu'avant. Je vais vous donner un exemple par rapport aux probations. Il y avait certains étudiants qui pouvaient se retrouver avec une sixième probation, on a décidé et le règlement parle de beaucoup moins que ça, d'être moins indulgent, on peut le dire comme ça. Donc ça créé évidemment un exode de certains étudiants de l'université et c'est ce qui explique un peu la baisse de rétention entre autres un facteur. Donc les initiatives du PARÉ seront maintenues au cours de l'année 2014-2015, les tutorats, les centres d'aide, etc., il y aura un changement au niveau du mentorat notamment pour la Faculté de droit qui va se transformer en monitorat, c'est-à-dire que les mentors vont beaucoup plus jouer un rôle académique et pas seulement s'intéresser si on veut à la partie intégration adaptation des étudiants, mais beaucoup plus vont être formés comme des tuteurs, vont répondre au vice-doyen et pour plus suivre les

étudiants sur le plan académique, c'est-à-dire bien comprendre les plans de cours, les méthodes d'études, etc., et la même chose aussi sera faite au campus de Shippagan. Pour le bureau des relations internationales, l'un des objectifs principaux maintenant du bureau des relations internationales c'est d'établir des partenariats divers, que ce soit pour la recherche, soutien financier, projets communautaires, c'est vraiment ce qui est au cœur du BRI. Vous l'avez peut-être déjà entendu, ce n'est pas annoncé officiellement, mais je sais que c'est su, la directrice annuelle va quitter son poste dans quelques semaines pour des raisons familiales, son conjoint a eu un poste régulier permanent dans une autre université donc c'est à contrecœur qu'elle quitte l'Université de Moncton, elle y était bien heureuse, mais elle n'a pas encore annoncé la date de son départ donc il y aura une ouverture de poste pour le bureau des relations internationales. On a vu une augmentation au cours de l'année des partenariats entre autres avec des acteurs communautaires, gouvernementaux, privés, internationaux, dont l'APÉCA. Nous avons eu entre autres qui est intéressant trois projets avec la Faculté des arts et des sciences sociales pour de la mobilité étudiante, une expérience internationale nouvelle entre autres avec les départements de science po, travail social et géographie, c'est que des professeurs ont amené des groupes d'étudiants France, Belgique et Tunisie et le cours était donné sur place. Par exemple en travail social le professeur Charles Gaucher c'était pour le langage des sourds entre autres, donc est allé en Belgique et le cours s'est donné là-bas, et ça ça bien fonctionné, on a eu la contribution financière de la Caisse populaire acadienne pour appuyer ces initiatives et on espère qu'il pourrait y avoir d'autres programmes à l'université également qui pourraient vivre ce genre d'expérience. Aussi bonne nouvelle pour nous avec l'éducation permanente, nous sommes reconnus comme fournisseurs officiels de services professionnels pour les Jeux olympiques de Rio en 2016 pour la formation linguistique en français et en anglais. Donc pour 2014-2015 pour le bureau des relations internationales, ça sera entre autres de resserrer les liens avec les FESR pour renforcer l'appui que le BRI peut offrir aux professeurs pour des projets de recherche et de collaboration à l'international; déjà nous travaillons ensemble, mais on veut renforcer les liens encore plus en raison évidemment des beaux succès de partenariat que nous avons eus au cours de la dernière année et aussi toujours continuer cette veille pour des sources de financement, entre autres pour la mobilité étudiante, mais aussi pour la mobilité professorale. Donc ça c'est un dossier que je pousse beaucoup, souvent les instances sont très intéressées par la mobilité étudiante, mais il faut expliquer pourquoi la mobilité professorale également est très importante et qu'elle est une locomotive pour la mobilité étudiante, mais des fois quand les gens sont un petit peu à l'extérieur des milieux universitaires ____, mais on prend le temps de l'expliquer. Ce n'est pas dans mon rapport annuel, mais chaque année j'aime terminer avec cette petite information comme je m'occupe aussi du service des activités physiques et sportives, vous le savez notre équipe de hockey féminin a remporté le championnat atlantique l'année dernière devant un aréna rempli à pleine capacité, c'était le 8 mars, le jour international de la femme. Ensuite nous avons cette année 24 étudiantes athlètes et étudiants athlètes qui ont été inscrits au tableau canadien d'honneur académique de sport universitaire, donc ce sont des étudiants étudiantes qui ont maintenu une moyenne de 3,7 ou plus et ça c'est deux de plus que les deux dernières années, je sais que moi j'en parle beaucoup de la réussite académique lorsque je rencontre les étudiants athlètes, les entraîneurs, les gens des sports et je pense que ça commence à porter fruit, mais aussi on a augmenté disons on a rehaussé l'activité de reconnaissance pour ces étudiants qui sont inscrits au tableau canadien. Et mon dernier mot sera pour le recrutement effectivement qui est aussi sous ma responsabilité. Je répète ce que mon collègue a dit le VRER, oui le recrutement c'est l'affaire de tous et de toutes dans toutes nos actions et là ça fait trois facultés où je vais aux assemblées facultaires, je remercie les doyens qui m'ont invité, je pense que ce sont des rencontres très fructueuses et j'attends d'autres invitations. Ça me fera plaisir de répondre à vos questions, voilà pour mon rapport.

Président d'assemblée: Merci Madame Lord. Voilà, donc l'invitation est lancée si vous avez des questions ou des interventions. Numéro 28.

Renaud : Oui, la mobilité professorale, les liens avec la FESR, ça me semble en effet une excellente idée, ça correspond selon moi à un réel besoin dans les dernières années. Quels sont les prochains projets que vous avez en tête justement pour resserrer ces liens-là.

VRAEI : C'est plutôt des projets de financement, d'aller chercher des sources de financement entre autres avec certains départements en France, donc nous avons certaines rencontres avec des directions générales parce que nous avons cette entente avec la SNA entre autres, mais pour de la mobilité professorale avec Poitiers, l'Université de Poitiers donc nous avons chaque année des professeurs qui vont à Poitiers et comme nous avons un lien privilégié aussi avec le département du nord et le Nouveau-Brunswick, on a rencontré ces gens-là pour leur dire écoutez, on a le modèle avec la Vienne est-ce qu'on ne pourrait pas aussi le reproduire ici. Et la même chose avec l'APÉCA, l'APÉCA ce qui s'est passé depuis un an et demi, moi quand je suis rentrée en fonction ce que je remarquais avec l'APÉCA c'est qu'ils organisaient des tournées de visites de pays et tout ça, mais c'était toujours axé sur les besoins des universités anglophones et on sait que ne sont pas les mêmes pays que les nôtres pour l'international donc on les a sensibilisés à ça, maintenant on a créé un groupe francophone et nous avons le lead maintenant de ce groupe-là, l'Université de Moncton et là on est en mesure de pouvoir parler davantage d'avoir du financement pour de la mobilité professorale, mais on doit faire de la sensibilisation et vraiment les éduquer là-dessus. Mais pour toutes sortes de raisons, ils répondent toujours plus rapidement si on parle de mobilité pour les étudiants, on a ce défi-là à surmonter pour les sensibiliser parce qu'ils ont l'impression qu'il y a déjà de l'argent pour de la mobilité professorale parce qu'ils pensent que les professeurs chercheurs sont subventionnés par des grands conseils, etc., alors que ce n'est pas le cas et aussi des déplacements pour la recherche et de la mobilité professorale comme on l'entend, ce

n'est pas la même chose. Disons qu'on est en train de semer des graines là, mais je pense que ça va fleurir, moi je suis optimiste que ça va fleurir, faut les sensibiliser, c'est ce qu'on fait en ce moment beaucoup.

Président d'assemblée : Ça va, Monsieur Renaud?

Renaud : Oui. Je veux simplement ajouter que lorsqu'on envoie un professeur pour deux semaines disons c'était je crois, je portais attention à ces choses-là il y a quelques années et après j'ai arrêté parce que je me rendais compte que c'était très limité dans le temps financièrement et c'était clair qu'il y avait une seule fonction, c'était le recrutement. Bien sûr une fois sur place on avait quelques conversations avec des collègues, mais il s'agirait entre autres peut-être de ne pas dissocier les deux et d'allonger un tout petit peu ce genre de séjour-là entre autres.

VRAEI : Mais je suis étonnée, je suis étonnée d'entendre parce que là l'objectif ici ce n'est pas le recrutement du tout, aucunement, ce n'est même pas pris en ligne de compte, ce n'est même pas mentionné, ça je peux vous rassurer là-dessus, oui.

Renaud : La voie gouvernementale serait bonne, le FÉCA c'est ça?

VRAEI : APÉCA.

Président d'assemblée : Numéro 15.

Coulibaly : Moi j'aimerais revenir sur les activités au niveau international notamment au niveau du BRI. Je ne sais pas si c'est parce que nous sommes à Edmundston qu'il est très difficile de pouvoir avoir un genre d'échange continu et fructueux, mais dans mon cas je vous ai envoyé deux fois des messages pour lesquels je n'ai jamais reçu de réponse et principalement, je pense que c'est très difficile pour un professeur qui veut s'impliquer au niveau international de ne pas avoir du soutien ou même du suivi de son institution. Donc moi j'aimerais tout simplement que les échanges puissent continuer et que le professeur puisse aussi avoir, si vous voulez, un appui de votre bureau.

VRAEI : Merci. Oui, j'en prends bonne note, je vais faire le suivi avec la directrice. Faut expliquer aussi que c'est un très petit bureau donc il y a la directrice et une employée et on a une employée contractuelle dont le contrat va finir à la mi-octobre et à cette date nous n'avons pas de budget pour renouveler son contrat donc c'est un très très petit bureau pour l'ensemble de l'université, mais je vais quand même m'assurer que la directrice puisse vous faire un suivi.

Président d'assemblée : Merci Monsieur Coulibaly. Numéro 22.

Clarisse : Moi j'ai une question finale puisque j'ai pris l'habitude d'accueillir plusieurs étudiants internationaux dans mon laboratoire de recherche et à chaque fois on est conforté aux mêmes défis, aux mêmes problèmes, ils viennent souvent pour des courtes durées, soit pendant la période estivale ou à cheval entre la période d'hiver et la période estivale et on a toujours des problèmes pour trouver des logements rapidement pour ces étudiants et souvent la venue des logements universitaires ne sont pas possibles parce que c'est à cheval entre deux sessions et ça pose des défis supplémentaires si on parlait de coût qui est parfois un petit peu plus élevé. Sorti de ça, on a un bon soutien du bureau du recrutement international, mais je pense qu'il serait intéressant d'envoyer un document simplifié pour rappeler un petit peu les démarches à faire pour les professeurs et les professeures qui désirent accueillir des étudiants stagiaires des démarches qui sont effectuées à l'université et si on pouvait avoir aussi un soutien logistique pour trouver des logements du côté pratique sachant que ce sont des étudiants qui ne vont pas forcément suivre des cours, mais qui vont travailler dans les laboratoires de recherche ça serait apprécié. Merci.

VRAEI : Merci beaucoup, j'en prends note puis je peux vous dire aussi qu'avec le logement, on s'est beaucoup rapproché du logement pour toutes sortes de raisons. Au sein de certains comités, ils ne sont pas sous mon vice-rectorat, mais ça touche tellement les étudiants qu'on les implique davantage et c'est un point certainement qu'on va sûrement soulever parce que j'ai de la difficulté à accepter qu'il faut les envoyer à l'extérieur du campus, ils sont ici on devrait pouvoir trouver logement dans nos logements, oui.

Clarisse : La réalité c'est que je passe du temps sur Kijiji ou à faire les petites annonces pour eux pour aller visiter des logements, je ne suis pas le seul dans le département, on fait tout ça et ça nous fait plaisir jusqu'à un certain point, mais c'est un petit peu du temps perdu au détriment d'autres affaires même pour nos propres étudiants.

VRAEI : Oui oui ça devrait être plus facile, oui oui on se comprend.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 18.

Dako : Je voulais juste prendre l'opportunité de ce qu'il est en train de souligner. Peut-être qu'il y a des éléments que moi je ne savais peut-être pas en termes de soutien par rapport aux stagiaires qui arrivent ici,

moi j'en ai toujours eu pendant la période d'été et cet été j'en ai eu sept. Dans le dernier ça va, le 8 septembre, et malheureusement je crois que puisque je ne savais pas la procédure alors je n'ai pas demandé du soutien en tant que tel et tout ça, j'ai porté ça sur le poids alors je voulais juste savoir lorsqu'on reçoit des stagiaires comme ça, moi je fonctionne toujours avec, ils appellent ça une convention entre les deux universités, mais je ne savais pas qu'il y avait d'autres atouts en arrière de ça, alors madame la vice-rectrice, pouvez-vous nous donner quelques éléments de qu'est-ce qu'on peut faire en termes de procédures lorsqu'on reçoit des stagiaires de l'extérieur comme ça.

VRAEI : Vous vais vous avouer, bien franchement je ne pense pas qu'il y ait une procédure claire et ferme. Il y en a une à la FESR, mais pas à mon bureau, mais ce que j'entends aujourd'hui faut y voir, faut qu'il y en ait une. Mais ce qui va falloir faire dans une autre instance, on pourra se parler davantage parce que là j'entends 8 septembre, j'entends déjà le problème là, en entendant la date jusqu'au 8 septembre c'est ça qu'on appelle la superposition parce que le début de la session d'automne est amorcé, mais il va falloir se pencher là-dessus puis il faudrait avoir une idée de combien de stagiaires au cours des dernières années nous avons accueillis pour pouvoir, énormément que la doyenne me dit ici, mais on va se pencher sur cette question-là, oui.

Dako : Merci.

Président d'assemblée : Merci Monsieur Dako. Numéro 15.

Coulibaly : Un autre sujet concernant le test de classement en français pour les étudiants internationaux lorsqu'ils arrivent ici. Cette année on a eu pas mal de problèmes au niveau de certains étudiants internationaux et le constat qui est revenu c'est que pour ce test de classement ils le font directement sur l'ordinateur et pour certains c'est assez pénible, déjà les claviers ici sont des claviers anglophones convertis donc difficile pour des fautes de français d'aller trouver l'accent aigu ou d'autres éléments, ce n'est pas évident. J'avoue que même si vous vous allez en France ou dans d'autres pays, le changement de clavier déjà c'est un problème qui vient ajouter déjà au facteur de stress pour la première fois pour ces personnes-là en train de faire un test de classement en français qui va déterminer leur cours ou leur niveau de classement. Donc après avoir échangé avec mon collègue Samira Belaziz qui est prof de français à Edmundston, je pense qu'il serait bon de songer à donner la possibilité à certains de le faire de manière écrite ou que ceux qui veulent le faire à l'ordinateur puissent avoir un genre de moyen pour pouvoir les aider parce que lorsqu'on utilise un clavier pour lequel on n'est pas familier, j'avoue que ça vient encore monter le stress et pour certains de ces étudiants, leur arrivée ils n'avaient pas achevé, pas parce qu'ils n'étaient pas en mesure de finir le test, mais qu'ils avaient déjà de la difficulté à aller chercher, à pironner ou à toucher les lettres. Donc il serait bon dorénavant d'y songer de sorte qu'il y ait cette possibilité-là de le faire de façon écrite. Merci.

VRAEI : Je pense que mon collègue vice-recteur l'a entendu puis la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales aussi, merci.

Président d'assemblée : Numéro 10.

Bobo : Merci, monsieur le président pour la parole, j'avais une question pour Marie-Linda. Comme monsieur le vice-recteur en enseignement l'avait bien souligné, la question de la baisse, personnellement par rapport à la fédération on aimerait bien savoir le pourquoi on a une baisse l'année passée par rapport à cette année et à quoi devons-nous attendre pour l'année prochaine et s'il y a des stratégies, pouvez-vous nous dire c'est quoi les stratégies que l'université va prendre pour l'année prochaine. Ça, c'est ma première préoccupation, la deuxième préoccupation c'est par rapport au recrutement. La question qui s'élève souvent c'est pourquoi il y a des pays ou encore des étudiants qui viennent en masse comme par rapport à d'autres, est-ce que vous vous basez plus sur le recrutement par rapport à ces côtés ou bien c'est un recrutement général, il y a un autre qui fait bien son travail, un autre qui ne fait pas bien son travail par rapport au quota des étudiants et aussi pourquoi ne basez-vous pas le recrutement en fonction des étudiants parce que si ___ va sur les terrains, par exemple on prend l'exemple d'Afrique, un recruteur va en Afrique et prend des étudiants. Ces étudiants-là se réfèrent plus souvent aux étudiants qui sont inscrits déjà à l'Université de Moncton et c'est par rapport aux commentaires de ces étudiants qui sont sur place que cet étudiant qui est recruté par le recruteur de l'Université de Moncton va prendre sa décision. Par exemple si un étudiant au pays me demande comment l'Université de Moncton et je disais non, il va prendre la décision par rapport à moi et non par rapport à ___ parce qu'il aura plus confiance en moi qui est peut-être son frère ou son cousin. Donc pour moi parce que la raison je dis ça parce qu'on a eu des cas comme ça et moi mon conseil sera plus aussi de se baser sur le recrutement étudiant ici, sensibiliser encore impliquer les étudiants ici sur place d'aller chercher des étudiants encore à l'international ou même au niveau local ici au Canada, je pense c'est ça qu'il faudra faire.

VRAEI : Au niveau du recrutement, nous avons effectivement des représentants officiels qui sont dans une quinzaine de pays, principalement en Afrique, mais il y en a un aussi pour Haïti. Ils sont tous des diplômés de l'Université de Moncton donc tous ont été étudiants à l'université et ce n'est pas un emploi à temps plein à l'université, ils ne sont pas considérés comme des employés de l'université et ils n'ont pas de quota non plus, nous n'avons aucun quota pour aucun pays dans lesquels nous recrutons, il y a des étudiants de 38 pays à l'université. Soixante pourcent des étudiants internationaux que nous recevons, oui ont été approchés et en contact avec un représentant officiel, il reste que quand même 40 % des étudiants internationaux sont venus

d'eux-mêmes, ont probablement consulté le web et le site de l'université pour faire une demande d'admission et donc oui, l'effort de chacun des représentants officiels n'est pas le même, il y en a pour qui c'est un emploi à temps plein alors que pour d'autres c'est un emploi à temps partiel. Ce n'est pas non plus facile ou ce n'est pas tout à fait le même niveau au niveau de pouvoir rentrer dans certaines écoles dans certains pays ça ne se passe de la même façon selon soit les règlements en place, les pratiques de certains pays aussi, ça diffère énormément et des fois aussi des liens privilégiés que nos représentants officiels peuvent avoir avec des autorités sur place. Donc ça joue beaucoup aussi sur le nombre de jeunes qui peuvent être en contact avec un de nos représentants officiels. Donc je ne sais pas si je réponds à votre question pour le recrutement, oui. Tout à l'heure vous parliez de la baisse, baisse de quoi, excusez-moi.

Bobo : La baisse des étudiants comme le nombre d'étudiants inscrits à l'Université de Moncton.

VRAEI : Inscrits à l'Université de Moncton, bon. Déjà au niveau ce qu'on appelle le bassin traditionnel de recrutement qui est le Nouveau-Brunswick, il y a une baisse significative des étudiants, des élèves qui sont dans les écoles. Notamment l'année dernière ç'a été la plus grosse baisse, c'est près de 300 élèves de moins qui ont eu leur diplôme en juin dans les 22 écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick. Généralement nous en recrutons un sur trois donc déjà c'est moins cent, nous commençons cette année avec moins cent potentiellement d'étudiants qui peuvent s'inscrire à l'Université de Moncton. Donc ça c'est un élément de la baisse, l'autre, il est très important, dans les présentations que j'ai faites hier dans deux assemblées facultaires, c'était écrit en rouge, souligné en gras : concurrence accrue. Et entre autres choses j'avais une diap qui montrait une photo qui a été prise dans l'école Louis Mailloux de Caraquet, la capitale culturelle de l'Acadie où on voyait une vitrine pendant la semaine de l'orientation en novembre dernier où on avait disposé différents articles de quelques universités et celle qui ressortait lorsqu'on m'a envoyé la photo, on a des amis quand même dans le milieu, c'est l'Université d'Ottawa qui ressortait en termes des chandails qui étaient disposés, les sacs, etc. Donc j'ai fait un appel à Shippagan, aux gens du recrutement à Shippagan et une de nos agentes s'est rendue à Caraquet, a donné des articles de l'Université de Moncton pour qu'on soit un petit peu plus visibles dans la vitrine. Il y avait aussi UNB, il y avait d'autres universités, collèges, CCNB, etc., donc ça, c'est la réalité sur le terrain. C'est que maintenant ce qui est changé depuis des années récentes c'est qu'avant, les autres universités avaient droit à un kiosque dans les écoles secondaires. Maintenant, les autorités scolaires les laissent entrer dans les classes comme nous avons ce privilège l'Université de Moncton et c'est là que la concurrence s'est vraiment accrue lorsqu'ils ont eu cet accès privilégié comme nous avons auprès des jeunes dans les écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick et aussi en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Mais je vous dirais parce qu'on est quand même plusieurs à avoir assisté aux collations de diplômes en juin dans les écoles secondaires, cette année l'effet Université d'Ottawa a été moins grand que l'année précédente. Il y a Mount Allison pour le sud qui est toujours une compétition réelle. Mon collègue Edgar Robichaud est allé à Shippagan, je pense qu'il est revenu un petit peu préoccupé par le grand nombre d'étudiants qui allaient à Mount Allison. Oui, Shediac excuse-moi, je pensais Shediac puis je te voyais et puis je ne sais pas pourquoi j'ai pensé Shippagan. T'as été là longtemps. Donc la concurrence est accrue autour, mais je vous dirais par rapport à Mount Allison, je vais vous expliquer une raison pourquoi aussi. Les étudiants paient 1 900 \$ dollars de plus en septembre pour Mount Allison, presque 2 000 \$ dollars de plus que l'Université de Moncton, mais ça ne semble pas les décourager de choisir Mount Allison, mais ils ont une souplesse, une flexibilité dans l'accueil académique des étudiants que nous n'avons pas. Donc si un étudiant, ils ont une espèce, 'un accueil pour des étudiants qu'on peut appeler non traditionnel. Donc il y a eu un cas il y a quelques années, bien il y a deux ans, ça date même pas de il y a longtemps, il y a deux ans, une étudiante qui voulait aller dans un programme de science, mais voulait avoir aussi des cours de piano crédités. À l'Université de Moncton, on lui a dit non, à l'Université Mount Allison on lui a dit oui et on lui a trouvé un prof de piano et on lui donne des crédits pour ses cours de piano même si elle est en science. Mais ça, c'est un exemple parmi tant d'autres de l'Université Mount Allison et aussi il y a des suivis beaucoup plus serrés avec les étudiants, nous allons apporter des correctifs là-dessus au niveau des bourses, ils téléphonent beaucoup plus aux étudiants que nous nous le faisons. Ils ont moins d'étudiants c'est sûr, c'est une université qui est à peu près la moitié de notre taille donc ils ont des mesures très très serrées au niveau du contact et c'est là qu'on dit que le recrutement c'est l'affaire de tous, le recrutement ce n'est pas juste l'agent de recrutement qui va dans les écoles, c'est aussi le service d'admission, le service d'admission à l'université c'est du recrutement quand on fait de l'admission. Dans les facultés et qu'on regarde les dossiers étudiants puis qu'on évalue, on est en train de faire du recrutement. Quand on accueille lorsqu'ils arrivent ici, on fait encore du recrutement. Le recrutement est dans, tout le temps, puis même lorsqu'ils sont en deuxième année parce que Freddy vient de le dire, ils vont parler aux autres, est-ce que c'est une bonne idée d'aller à l'Université de Moncton, est-ce que je fais un bon choix d'aller à l'Université de Moncton, mais si on parle négativement de l'Université de Moncton par nos propres étudiants, nos propres professeurs, on n'aide pas le recrutement puis on n'aide pas la rétention non plus, mais c'est pour ça que le recrutement c'est l'affaire de tous en tout temps. Donc il y a des universités qui sont en avance sur nous là-dessus, ils ont une culture du recrutement, nous il va falloir travailler collectivement pour l'avoir cette culture-là du recrutement. Je pense qu'on est à la croisée des chemins là-dessus.

Bobo : Monsieur le président, je voudrais rajouter un point par rapport au recrutement, je viens de penser. Par rapport au recrutement, est-ce que ces recruteurs quand ils commencent leur travail ils ont une formation ou bien c'est juste le fait d'être étudiant à l'Université de Moncton qui fait d'eux des recruteurs parce que des fois il y a des, quand on a eu un étudiant qui voulait faire un programme qui était moins trois informatique

mélangé avec la gestion, mais le recruteur, à ce que l'étudiant nous a dit, lui a dit qu'on avait juste le programme d'informatique appliquée et pourtant en administration on a un programme de système d'information qui mélange l'informatique et la gestion. C'est ici sur place que l'étudiant a su qu'on avait ce programme, mais sur le terrain l'étudiant n'avait pas l'information donc ça nous a un peu questionné pour savoir est-ce que ce recruteur avait l'information ou c'est juste le fait de fréquenter l'Université de Moncton fait de lui un recruteur comme spécifié.

VRAEI : Non non, ils ont une formation, c'est une formation continue parce que les programmes changent régulièrement et surtout avec tout ce que nous vivons avec la reconfiguration, ils ont des séances de formation, j'y suis assistée moi-même qui dure des fois une journée au complet, ils rencontrent des intervenants de l'université et c'est comme ça à chaque année, c'est renouvelé à chaque année. Donc, oui.

Président d'assemblée : Numéro 21.

Surette : J'aimerais revenir sur la question que j'ai posée à Monsieur Samson par rapport aux bourses qui sont disponibles pour les étudiants internationaux aux cycles supérieurs et peut-être en ajoutant aussi un élément à cette question qui est les frais de scolarité sont le double pour les étudiants qui viennent de l'international alors que les subventions...

VRAEI : Ce n'est pas le double.

Surette : Pas le double, mais ils sont plus élevés. Et les subventions de recherche que les professeurs ont pour pouvoir payer des étudiants sont à peine suffisantes pour correctement payer un étudiant canadien avec les frais de scolarité donc j'aimerais peut-être vous entendre sur les plans d'action, les pistes de solution qu'on peut avoir pour mieux supporter financièrement les étudiants internationaux qui viennent ici aux études supérieures.

VRAEI : Oui, avant de répondre à ça, je veux dire il y a certaines mesures qui sont prises pour les étudiants au 1^{er} cycle au niveau des bourses et de l'aide financière ça aide déjà, et ça dans les trois campus. Pour les bourses supérieures, nous avons eu une réunion justement cette semaine pour faire un peu le bilan, regarder où nous en étions avec les bourses aux études supérieures, voir ce qui reste à faire, donc moi je ne peux rien vous annoncer aujourd'hui sauf que le travail se fait et aussi le vice-doyen nous a envoyé un rapport suite à cette réunion qui va permettre des discussions beaucoup plus approfondies et voire justement des pistes de solutions pour répondre à ces besoins que vous avez. Donc on est dans le processus puis évidemment on va vous consulter puis on va vous mettre dans le coup aussi là, ça c'est certain, mais on connaît les besoins, oui. Je ne sais pas s'il y a d'autres choses à ajouter, on en est là. Donc au moins on a franchi des étapes au niveau des maîtrises, doctorats, mais on veut continuer à aller plus loin, on n'a pas fini.

Surette : Oui, puis je ne veux certainement rien enlever au travail phénoménal qui a été fait pour améliorer les bourses pour les étudiants canadiens; je souligne juste cette difficulté-là qu'on a par rapport à la clientèle internationale.

VRAEI : Oui, nous en sommes très sensibles.

Président d'assemblée : Merci, numéro 13.

Blain : Merci pour ce rapport du vice-rectorat aux étudiants et aux affaires internationales. J'aimerais revenir sur la question du recrutement. Oui c'est vrai que nous avons perdu un accès privilégié aux classes, maintenant on ouvre la porte à d'autres universités, mais nous avons un accès privilégié aux élèves du primaire parce ça commence au primaire et du secondaire pour les journées carrières, alors les journées carrières pour les personnes autour de la table qui n'ont pas d'enfants dans le milieu scolaire, il s'agit d'aller faire une journée, donc passer une journée dans un milieu de travail du choix de l'enfant, de l'élève et moi j'aimerais souligner que c'est une façon très intéressante de recruter déjà en 7^e année. Septième année mon fils a vécu une expérience extraordinaire à la Faculté des sciences, Francis s'en souvient sans doute donc il avait accueilli la faculté mon fils pendant une journée et lui c'est sûr il y a aucune question, il vient à l'Université de Moncton c'est certain là. Mais c'est sûr que moi j'ai fait des démarches auprès de professeurs en astronomie parce que c'était sa passion et tout ça, mais je pense qu'on pourrait, le vice-rectorat aux affaires étudiantes pourrait donc contacter les conseillères en orientation et offrir la possibilité qu'on accueille des jeunes de 7^e et 8^e années pendant les journées carrières, des jeunes qui ont des passions comme l'avait mon fils pour l'astronomie, malheureusement je parle au passé parce là il a changé de passion, mais ce n'est pas grave. Il veut devenir anthropologue maintenant, il est revenu, il était dans les étoiles, là il est dans la terre. Donc moi je pense, je veux dire moi ça me ferait plaisir d'accueillir des jeunes qui veulent devenir enseignants, leur montrer, alors ça je pense que ça pourrait être une option intéressante.

VRAEI : Oui, puis aussi ajouter à ça, c'est une bonne suggestion, c'est que nous sommes déjà présents au niveau intermédiaire dans les écoles, même primaires. Nous avons des programmes notamment à Edmundston et Shippagan très structurés pour aller rencontrer les jeunes notamment de 6^e année, parce que oui faut aller semer la graine. Ici pour le campus de Moncton c'est un petit moins structuré parce qu'on a

beaucoup plus d'écoles dans le sud, mais par contre on y va, mais on y va sur invitation. Si on nous invite, on y va, mais on se rend disponible.

Blain : Oui, mais là on pourrait se rendre disponible pendant les journées carrières dire si vous avez des jeunes, parce que souvent c'est les parents qui accueillent leur enfant dans leur milieu de travail.

VRAEI : C'est ça, c'est une bonne suggestion.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 23.

Cabajsky : Je pense à l'Université d'Ottawa comme on le sait déjà a diminué les frais de scolarité pour les étudiants francophones de l'international, je me demande comment l'Université de Moncton va ou veut répondre, est-ce qu'on sait déjà comment les autres universités francophones canadiennes ont répondu, est-ce qu'il y a eu des réponses de la part d'autres universités?

VRAEI : Non, il n'y a pas eu de réponse d'autres universités, ç'a été une exonération. Les droits de scolarité qui sont liés en 2^e année à une réussite minimale et on sait très bien que les étudiants internationaux font face à un défi plus grand en termes d'adaptation à l'intégration lorsqu'ils arrivent au Canada et qui a un impact évidemment sur leur réussite académique. Donc ils reprennent souvent aussi après en 2^e, 3^e année ça va mieux. Faudra voir l'impact de cette mesure-là pour les étudiants qui voudront poursuivre en 2^e année, s'ils auront toujours cette exonération-là. Moi je connais les moyennes des étudiants internationaux, c'est écrit en très très très très petit là à l'Université d'Ottawa avec l'exonération, je ne suis pas certaine que tout le monde lit jusqu'au bout et l'autre chose, mais ça, c'est à l'Université d'Ottawa de gérer ses défis, ne l'ont fait que pour les étudiants internationaux qui vont suivre un minimum de trois cours en français dans leur formation. Ils ne l'ont pas fait pour les étudiants internationaux anglophones; il faut savoir que la population étudiante internationale à l'Université d'Ottawa elle n'est que de 4,4 %, on n'est pas dans les mêmes proportions qu'à l'Université de Moncton et c'est aussi pour protéger son statut d'université bilingue parce qu'ils sont, pas juste peut-être le Nouveau-Brunswick qui est sur le bord du précipice, l'Université d'Ottawa aussi là par rapport à son statut bilingue. Ils sont très préoccupés et c'est une raison pour cette mesure et l'autre chose c'est les étudiants qui nous arrivent entre autres de l'Afrique de l'Ouest sont déjà bilingues ou trilingues, mais ne parlent pas l'anglais, ne comprennent pas l'anglais, vous êtes bien placés pour le savoir vous êtes du département d'anglais. Donc, et à l'Université d'Ottawa, ce ne sont pas tous les programmes qui sont offerts dans les deux langues. En génie, faut parler anglais pour faire le génie à l'Université d'Ottawa. Il y a des programmes aussi en 1^e année, y peut avoir des cours en français, plus on avance, plus les cours offerts en français sont rares donc finalement ça devient beaucoup de cours en anglais, ils auront ce défi additionnel aussi de la langue dans plusieurs programmes et lorsqu'on voit les programmes qui sont plus populaires auprès des étudiants internationaux, ce ne sont pas les programmes qui sont offerts en français à l'Université d'Ottawa. Mais on verra, les chiffres vont nous le dire bientôt, on saura quel impact ça aura effectivement.

Cabajsky : Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 18.

Dako : Je voulais donc appuyer un peu les préoccupations de la sénatrice Céline Surette et dire effectivement lorsque vous dites que vous allez en tenir compte, j'appuie ça intensément parce que moi j'ai eu une expérience cet été. J'avais un projet qui demandait une certaine connaissance dans une certaine discipline notamment en chimie et j'ai appliqué pour le financement des ressources humaines Canada et oui le ___ est 50 % des coûts pour engager un étudiant. J'avais déjà engagé l'étudiant qui a commencé le travail et au dernier moment étant donné que c'était un étudiant international, au dernier moment on m'a laissé entendre que ça ne pouvait pas couvrir les étudiants internationaux. Donc j'étais bloqué avec ce projet-là, j'ai dû lancer un appel urgent pour savoir si je pouvais trouver un étudiant en chimie qui pouvait faire le travail, malheureusement j'ai eu des étudiants seulement de 1^e année qui ont appliqué et j'estime qu'en 1^e année ce n'était pas suffisant pour faire ce projet-là. Donc j'appuie intensément la préoccupation de Céline pour dire que les étudiants internationaux sur ce plan ils sont un peu défavorisés et si on ne les appuie pas ça peut être difficile.

Président d'assemblée : Merci. J'ai juste une autre question, si vous avez des questions à poser, surtout si vous n'en avez pas posé encore c'est le temps de vous manifester parce qu'il faudra mettre un terme à ce point, merci. Numéro 15.

Coulibaly : C'est une autre question qui m'est venue en tête tout à l'heure lorsque le sénateur Bobo échangeait concernant le sentiment des étudiants internationaux qui pèse beaucoup lorsqu'il faut amener des étudiants ici et pour cela, pour la première fois ici sur le campus de Moncton, la journée internationale a été boycottée par les étudiants internationaux et pour dire que cette activité est une activité d'intégration qui est beaucoup suivie et puis la vice-présidente pourra le dire, on parle d'à peu près près de 1 000 personnes pour cette activité qu'on fait ici. Nous on le fait régulièrement à Edmundston et c'est un franc succès, les étudiants internationaux d'Edmundston ont reçu une demande de leurs frères du campus de Moncton à ce qu'ils boycottent eux aussi l'activité, ils l'ont pas suivi et ça été fait à Edmundston, ça été un franc succès. Donc

quelle stratégie de communication vous avez ou que vous comptez mettre en place de sorte que pour l'année en cours, on ne revive pas ce même scénario-là qui je vous le dis déjà commence à être un malaise au niveau des étudiants internationaux sur le campus de Moncton.

VRAEI : Je suis en communication régulière entre autres avec l'Association des étudiants internationaux du campus de Moncton et notamment le président que j'ai rencontré à quelques reprises depuis son élection, l'année dernière non il n'y a pas eu de soirée internationale au campus de Moncton, c'est un fait. Il y en a eu une comme vous venez de le dire à Edmundston, une autre aussi à Shippagan qui a été aussi un succès. Nous avons eu par contre la tenue de la semaine internationale avec plusieurs activités auquel ont participé les étudiants internationaux et l'exécutif de l'Association des étudiants internationaux, j'y étais présente, ils étaient là donc oui ils ont voulu envoyer un message clair à l'université que nous avons entendu, notamment pour la hausse des droits de scolarité et ils ont eu par ailleurs quelque semaines plus tard, une soirée internationale qu'ils ont organisée dans une salle en ville à Moncton, j'y ai assisté, nous étions plusieurs de l'université au niveau des administrateurs, des gens des services aux étudiants et tout ça, nous avons été très très bien reçus à cette soirée, mais c'était un message qu'ils ont envoyé à l'université que nous avons reconnu, que nous avons entendu, tout à fait, et c'était leur droit aussi.

Président d'assemblée : Merci. Donc une dernière question maintenant, numéro 9.

Chetouane : Merci monsieur le président. Ce n'est pas une question, mais c'est juste quelques éléments de réflexion; merci Madame Lord pour le rapport. Moi je pensais juste comme souci, on a mentionné pendant tout ce débat le recrutement que vous avez mentionné le mot clé qui est la flexibilité. Moi je pense que c'est vraiment le mot vraiment qu'il faut vraiment savoir, déployer, appliquer au sein des trois campus de l'université, à savoir au lieu d'avoir une institution qui essaie de caser des étudiants dans des programmes en place, plutôt c'est une institution qui essaie de s'adapter, créer des programmes pour les caser à une demande variée qui est internationale, etc., c'est simplement l'inverse. Le deuxième point c'est comme on dit en anglais, « it is a program based university » ou bien a « skilled based university », c'est plutôt comme l'histoire de celui qui voulait faire du piano, etc. Aussi, pour le recrutement, la réduction des frais de scolarité, c'est toujours des questions qui reviennent, etc. Peut-être qu'il faut être aussi innovateur dans le sens d'essayer d'avoir une approche pyramidale, ça veut dire les étudiants qui connaissent d'autres étudiants dans leur famille, etc., et qu'ils essaient de faire aussi sans être des recruteurs de l'Université de Moncton, faut essayer d'honorer leurs efforts en leur donnant des « rebates » ou des réductions dans leurs frais de scolarité futurs ou quelque chose comme ça, donc essayer d'avoir une sorte de dynamique d'inspiration. Donc ça, c'est le deuxième point comme ça. Et puis pour la question de six jours cours avec le BRI donc à peine on y est arrivé à une semaine à peine et puis c'est le temps de partir. Peut-être il faut avoir aussi une autre stratégie ou essayer de renforcer cette stratégie du BRI qui n'a pas beaucoup de ressources en arrimant avec les sabbatiques par exemple, inciter les profs de prendre des sabbatiques parce qu'ils vont à l'étranger de toute manière, les inciter, les encourager à prendre des sabbatiques dans des endroits où le recrutement, c'est un marché de recrutement à la fois le prof aura du temps à s'installer, à faire sa recherche, à créer des collaborations, à parler de l'université, etc., autour de lui et je ne sais pas comment on peut faire des mécanismes de renforcement dans ce sens, je ne sais pas. Et la dernière chose nous avons parlé tout à l'heure de la liste de procédures pour accueillir des étudiants, moi j'avais l'habitude d'accueillir des étudiants de Haïti, Indiana Institute of Technology pendant quelques années passées parce que je n'avais pas de procédure offerte, j'avais terminé à écrire un « legal size » document avec toutes les choses à faire pour ne pas oublier, donc une sorte de « to do list » que je peux partager avec vous, comme ça vous pouvez vous inspirer de ça.

VRAEI : Certainement, merci.

Président d'assemblée: Alors merci Madame Lord de votre présentation et des réponses, ça été une discussion fort intéressante. Ça clôt le point numéro 12.

13. Nominations

13.1 Comité des programmes (P. Maltais, L. Roy, C. Surette)

Président d'assemblée: On passe au point numéro 13 qui sont les Nominations aux comités. Donc vous avez un document, le premier comité il s'agit du Comité des programmes du Sénat académique. Donc vous voyez qu'il faut remplacer Patrick Maltais qui n'est plus là donc il y a trois membres du Sénat à nommer. Ils ont toute la même qualité, c'est membre du Sénat donc en théorie ça peut être n'importe qui, mais comme dans tous les comités, on regarde toujours le portrait d'ensemble. Vous avez déjà, vous remarquerez en note en bas de page pour ce qui est des, on dit que les membres devraient provenir de diverses facultés ou écoles détachées. Alors ce n'est pas une exigence absolue, mais c'est quand même une forte recommandation de tenir compte de ça. Les personnes qui sont déjà là à titre de membre du Sénat, il y a Mathieu LeBlanc qui est professeur à la Faculté des arts et des sciences sociales, voilà c'est déjà une considération. Vous avez aussi Denis Roy qui est là comme professeur de droit de la Faculté de droit. Ensuite on a deux étudiants alors je ne sais pas si vous voulez tenir compte ou non, mais de toute manière Shawn Beaulieu qui est un étudiant en droit et Georges Sémédo Cabral, c'est un étudiant de cycle supérieur, je ne sais pas de quelle faculté il vient. Sciences de la vie. Oui, mais c'est quelle faculté? Science. Voilà, je vous mentionne juste ça pour que vous puissiez voter en connaissance de cause. Il y a Lisa Roy qui est rééligible, mais si je comprends bien elle a

décliné. Donc son poste est vide également et il y a Céline Surette qui était là et qui doit décliner également. Donc il y a vraiment trois postes à remplir. Ce qu'on fait habituellement comme c'est les trois, c'est les mêmes qualités qui sont exigées, on va accueillir des candidatures et si ça dépasse les trois candidatures on fera une élection et les candidats ayant remporté les trois premiers disons dans la liste seront déclarés élus. Ça vous va? Donc maintenant je vous invite à proposer des candidatures. Numéro 37.

G. LeBlanc : Merci monsieur le président, je propose le sénateur Jean-Jacques Doucet.

Président d'assemblée: Monsieur Doucet, accepteriez-vous d'être candidat?

Doucet : Oui.

Président d'assemblée: Merci. Y a-t-il d'autres candidatures? Ça, c'était Gaston LeBlanc je le mentionne pour le procès-verbal. Y a-t-il d'autres candidatures? Numéro 34.

J.-G. Ouellette : Si je comprends bien il manque trois personnes.

Président d'assemblée: Il manque encore deux candidats au moins.

J.-G. Ouellette : Je propose Lisa Roy, est-ce qu'elle a mentionné qu'elle était prête à continuer?

Président d'assemblée: Non.

J.-G. Ouellette : Non, ok.

Président d'assemblée: Merci. Donc y a-t-il d'autres candidatures? Deuxième fois, y a-t-il d'autres candidatures? Numéro 21.

Surette : Au risque de me faire décapiter plus tard, je vais proposer Francis LeBlanc.

Président d'assemblée: Propose Francis LeBlanc, est-ce que vous accepteriez? Non. Voilà. Donc y a-t-il d'autres candidatures? Numéro 37.

G. LeBlanc : Même commentaire que Sénatrice Surette, je propose Izold Guihur. Peut-être que vous ne me parlerez plus, mais bon.

Président d'assemblée: Est-ce que vous accepteriez Madame Guihur?

Guihur : Bonjour. Je vais accepter sinon je vais me faire décapiter.

Président d'assemblée: Merci. On a deux candidats. Y a-t-il d'autres candidatures? Numéro 15.

Coulibaly : Je propose Luc Frenette d'Edmundston.

Président d'assemblée: Monsieur Frenette, accepteriez-vous?

Frenette : Non, je n'accepte pas, merci.

Président d'assemblée: Merci. Y a-t-il d'autres candidatures? Numéro 36.

Beaulieu : Je propose le sénateur Adegbidi.

Président d'assemblée: Monsieur Adegbidi est-ce que vous accepteriez?

Adégbidi : Je suis déjà membre du comité du Sénat. Oui d'accord.

Président d'assemblée: On a donc trois candidats pour le moment. Y a-t-il d'autres candidatures? Numéro 11.

Djaoued : Je propose le sénateur Chetouane.

Président d'assemblée: Sénateur Chetouane est-ce que vous accepteriez d'être candidat?

Chetouane : J'apprécie la suggestion de mon collègue le sénateur, mais je vais décliner.

Président d'assemblée: Merci. Donc je demande une deuxième fois, y a-t-il d'autres candidatures? Et je demande une dernière fois, y a-t-il d'autres candidatures? Numéro 17.

Ryan : Je propose Freddy Bobo, je ne sais pas s'il peut remplacer un des postes, c'est un poste étudiant.

Président d'assemblée: C'est tous les membres du Sénat sont éligibles. Monsieur Bobo.

Bobo : À moins qu'on me permette de prendre le poste, je peux le prendre pour la cause étudiante, mais on a déjà deux représentants étudiants, je ne sais pas si on peut avoir trois étudiants pour le comité.

Président d'assemblée: Il n'y a pas de limite, c'est être membre du Sénat donc tous les étudiants ou les profs ou les doyens sont éligibles.

Bobo : J'accepte.

Président d'assemblée: Donc on a quatre candidats maintenant. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Je demande la dernière fois y a-t-il d'autres candidatures? Il y en a pas donc je clos la période de candidature et on a quatre candidats, on aura une élection. Donc je suppose qu'il y a des billets, les scrutateurs seront à l'œuvre donc vous distribuez les billets. Donc vous mettez trois noms au maximum, si vous mettez quatre noms, le billet est rejeté. Madame Blain.

Blain : Pourriez-vous répéter les noms des quatre personnes?

Président d'assemblée: On répète.

Secrétaire générale : Alors les candidats sont : Jean-Jacques Doucet, Hector Adégbidi, Freddy Bobo et Izold Guihur.

Président d'assemblée: Numéro 22, vous aviez une question?

Clarisse : Est-ce qu'il serait possible de faire apparaître les noms écrits sur les écrans comme ça, ça nous évitera tous de faire des fautes d'orthographe sur les noms.

Président d'assemblée: Ce n'est pas possible le faire apparaître non, mais peut-être...

Secrétaire générale : Dans votre trousse vous avez les informations générales pour les membres du Sénat académique, vous avez la liste de tous les noms des sénateurs alors voilà, c'est peut-être le meilleur moyen à utiliser pour la présentation des noms.

Président d'assemblée: Donc tous les billets ont été distribués. Donc là on est en train de recueillir les bulletins. Voilà, tous les bulletins ont été recueillis. Donc le scrutin est fermé et on permettra les scrutateurs de faire leur travail.

13.2 Comité d'appel du Sénat académique (P.-E. Bourque, S. Deschênes, S.-A. Selouani)

Président d'assemblée: Pendant ce temps-là, on passe au Comité d'appel du Sénat académique. Là on a trois postes. Ce sont des suppléants dans les trois cas. Alors dans le premier cas vous avez Andréa Cabajsky qui est titulaire du mandat, elle a deux suppléants Hector Adégbidi et Sébastien Deschênes. Sébastien Deschênes son mandat en tant que suppléant se termine, c'est des mandats de deux ans renouvelables une fois. Je pense qu'on élit des suppléants pour une personne à la fois, ça fait Monsieur Deschênes est-ce que vous acceptez un renouvellement de mandat éventuellement?

Deschênes : Oui j'accepterais.

Président d'assemblée: Oui, d'accord. Excuse-moi, c'est vrai, faut quelqu'un le propose. Numéro 13.

Blain : Je propose Sébastien Deschênes.

Président d'assemblée: Merci. C'est proposé par Sylvie Blain. Monsieur Deschênes nous a dit qu'il accepterait. Y a-t-il d'autres candidatures? Numéro 29.

Navarro Pardinás : C'était pour proposer Monsieur Deschênes.

Président d'assemblée: D'accord. Y a-t-il d'autres candidatures? Troisième fois, y a-t-il d'autres candidatures? Je n'en vois pas donc félicitations Monsieur Deschênes. Ensuite comme suppléant pour Shawn Beaulieu qui était un étudiant membre du Sénat, donc il faut la même qualité pour ses suppléants. On a déjà Georges Sémédo Cabral, il faut un autre suppléant suppléante. N'oubliez pas c'est un mandat de deux ans renouvelable une fois. Y a-t-il des candidatures? Numéro 10.

Bobo : Monsieur le président, j'allais juste dire que le poste était réservé à l'étudiant de Shippagan. On n'a pas eu de nouvelles jusqu'à date donc on ne sait vraiment pas qui proposer parce que nous tous, moi par

exemple pour mon cas je siège déjà au comité, Georges et puis Shawn on est déjà dans le comité donc on attend un étudiant de Shippagan, mais on n'a pas eu de nouvelles jusque-là.

Président d'assemblée: On peut laisser le poste vide en attendant, c'est juste un deuxième supplément de toute façon. Y a-t-il d'autres candidatures? Évidemment le siège n'est pas réservé à un étudiant de Shippagan, n'importe quel étudiant est admissible, étudiant membre du Sénat. Ils sont déjà tous nommés? Ça clôt le débat en quelque sorte. Numéro 29.

Navarro Pardinás : C'était la question, est-ce qu'il faut proposer quelqu'un qui est ici ou on peut proposer un étudiant sénateur, mais qui n'est pas ici.

Président d'assemblée: Il n'a pas besoin d'être présent, mais il faudrait savoir si il accepte.

Navarro Pardinás : Puisque tout le monde qui est ici qu'il n'était pas intéressé, je proposerais le sénateur, le nom m'échappe maintenant.

Président d'assemblée: De Shippagan?

Navarro Pardinás : Edmundston. Jérémy Ouellette s'il accepte, mais il n'est pas présent.

Président d'assemblée: On ne sait pas s'il accepterait ou non. Est-ce que vous accepteriez qu'on reporte l'élection? C'est le vœu de tout le monde, d'accord. Ensuite on passe au poste de Paul-Émile Bourque qui est là à titre de doyen. Son suppléant est Sid-Ahmed Selouani qui est rééligible. Est-ce que Monsieur Selouani a indiqué, il n'est pas là aujourd'hui, mais est-ce qu'il a indiqué qu'il est intéressé? Ok, il est intéressé donc y a-t-il des candidatures? Numéro 13.

Blain : Je propose Sid-Ahmed Selouani.

Président d'assemblée: Voilà, proposé par Madame Blain. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Numéro 18.

Dako : Juste une question, est-ce que le poste du doyen Paul-Émile Bourque est-ce qu'il peut plus se présenter ou, je n'ai pas compris.

Président d'assemblée: On est en train d'élire la suppléance.

Dako : Avant de remonter? On élit le suppléant avant de passer au...

Président d'assemblée: Excusez-moi, je suis vraiment dans les patates. Merci de m'avoir signalé ça Étienne. Excusez-moi, on recommence. Donc on recommence, oubliez le suppléant. C'est Paul-Émile Bourque, doyen, donc son mandat est terminé, j'avais oublié. Donc y a-t-il des candidatures pour ce poste-là à titre de doyen? Numéro 31.

Deschênes : Je proposerais Monsieur Paul-Émile Bourque.

Président d'assemblée: Monsieur Bourque est-ce que vous accepteriez?

Bourque : J'accepte.

Président d'assemblée: Vous acceptez, merci. On a un candidat. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Dernière fois, y a-t-il d'autres candidatures? Il y en a pas. Monsieur Bourque est élu. Maintenant on arrive aux suppléants alors y a-t-il des candidatures pour le poste de suppléant? Numéro 13.

Blain : Je propose Sid-Ahmed Selouani.

Président d'assemblée: Merci. Monsieur Selouani a indiqué qu'il était intéressé. Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Autres candidatures? Je n'en vois pas donc Monsieur Selouani est élu. Félicitations Monsieur Bourque et ça termine. Je vous donne le résultat pour le premier vote, le vote du Comité des programmes. Les trois personnes élues sont Jean-Jacques Doucet, Izold Guihur et Hector Adégbidi. Est-ce que je peux avoir une proposition pour détruire les bulletins de vote s'il vous plaît? Proposé par Chetouane, appuyé par Monsieur Paul-Émile Bourque. On va voter là-dessus. Veuillez voter. J'arrête le vote et c'est 32 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

13.3 Comité d'attestation d'études (Étudiant(e) suppléant(e) : P.-L. Desroches)

Président d'assemblée: On est rendu au 13.3, Comité d'attestation d'études. Un étudiant ou étudiante suppléant suppléante pour remplacer Monsieur Desroches qui n'est pas rééligible. Et c'est dans le cas de

Shawn Beaulieu qu'est l'étudiant en poste, un suppléant c'est Freddy Bobo et il faut nommer maintenant un autre étudiant, mandat d'un an. Proposition? Y a-t-il des candidatures? Numéro 36.

Beaulieu : On peut peut-être faire la même chose que pour le Comité d'appel du Sénat et attendre qu'un étudiant de Shippagan soit nommé.

Président d'assemblée: Vous demandez donc le report de l'élection à la prochaine réunion. Est-ce que quelqu'un n'est pas d'accord pour reporter l'élection? On va y'allier par consensus, donc c'est reporté.

13.4 Comité de sélection des grades honorifiques (O. Chouinard)

Président d'assemblée: Ensuite 13.4, le Comité de sélection des grades honorifiques c'est pour remplacer Omer Chouinard qui n'est pas éligible parce qu'il n'est plus au Sénat. C'est un membre du Sénat donc vous êtes tous éligibles et c'est un mandat de cinq ans, gardez ça à l'esprit, mandat de cinq ans. Je pense c'est tout. Numéro 6.

Dubois : Je propose Sylvie Blain.

Président de l'assemblée : Madame Blain, est-ce que vous accepteriez?

Blain : Oui j'accepte.

Président d'assemblée: On a une candidate. Numéro 16.

Adégbidi : Je propose mon collègue Lacina Coulibaly.

Président d'assemblée: Monsieur Coulibaly est-ce que vous accepteriez?

Coulibaly : Oui.

Président d'assemblée: On a un deuxième candidat. Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Dernière fois, y a-t-il d'autres candidatures? Il y en a pas donc je clos la période de mise en candidature et on ouvre un scrutin pour la deuxième fois. On rappelle les deux candidats.

Secrétaire générale : Alors les deux candidats sont Sylvie Blain et Lacina Coulibaly.

Président d'assemblée: Merci. Tout le monde a donné son bulletin? Donc le scrutin est fermé. On va s'interrompre maintenant pour le dîner et le dîner est au local 157, si ça ne vous dit rien c'est l'ancienne grande cafétéria donc on descend au bout du corridor à gauche et on revient dans 45 minutes. Disons 1 h 15, on vous donne cinq minutes de grâce.

PAUSE - DÎNER

Président d'assemblée: Alors on reprend. Une petite annonce que Lynne Castonguay aimerait vous faire.

Secrétaire générale : Oui, c'est juste pour les membres du Comité d'attestation d'études, c'est un rappel qu'il y a aura une réunion immédiatement après la réunion et puis on va faire ça ici dans la salle, donc ne pas partir en presse. Merci.

Président d'assemblée: Voilà. Deuxième chose c'est pour vous annoncer le résultat du vote. C'est Sylvie Blain qui a été retenue, donc félicitations. Est-ce que je peux avoir un vote pour détruire les bulletins de vote s'il vous plaît. Proposé par Chetouane, appuyé par Paul-Émile Bourque. Donc vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote, c'est 26 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

14. Rapport du Comité conjoint de la planification

14.1 Nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (management – régime coopératif)

Président d'assemblée: On est rendu au Rapport du Comité conjoint de la planification. Nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (management – régime coopératif). Vous avez devant vous un document qui contient le texte de la proposition. Je donne la parole à Monsieur Samson. Vous voulez faire la proposition?

VRER : Alors je fais la proposition que le Sénat académique accepte la création du programme du baccalauréat en administration des affaires, management – régime coopératif.

Président d'assemblée: C'est appuyé par Gaston LeBlanc. Donc vous pouvez continuer.

VRER : Alors on peut peut-être aller tout de suite à la page 4 pour avoir une description générale du programme. Alors vous savez peut-être qu'il existe déjà un programme de Baccalauréat en administration des affaires, il s'agit ici de créer le versant coopératif du même programme. Alors le changement principal c'est tout simplement l'ajout de stage dans la 2^e, 3^e et 4^e année du programme et ça allonge légèrement la durée du programme. À la page 5, vous avez les stratégies pédagogiques et les méthodes de prestation du programme. Alors comme c'est souvent le cas en administration, il y a des stratégies qui sont très variées, on parle ici de stratégies en termes de transfert de connaissances, en termes de développer une compétence et des habilités pratiques appropriées au contexte, mais aussi des stratégies en termes de valeur individuelle, de comportement. Alors concrètement ça se traduit par des jeux de rôles, des simulations, des séminaires, des conférences que les étudiants et les étudiantes doivent faire. À la page 7, pardon à la page 14, vous avez comment le programme prévoit. Non, je ne suis pas au bon endroit, pardon. Au tableau 2 pardon à la page 11, vous voyez comment le programme prévoit rencontrer chacun des neuf objectifs de formation générale et puis vous avez aussi des lettres d'appui diverses pour ce nouveau programme coopératif et finalement, à la page 19 et 20, vous avez l'ensemble des cours qui sont proposés pour ce programme de 120 crédits. Alors c'est une brève présentation de ce nouveau programme de baccalauréat en administration en management régime coopératif.

Président d'assemblée: Avez-vous des questions ou des interventions?

VRER : Peut-être mentionner aussi qu'il n'y a aucune ressource professeur additionnel qui est nécessaire pour l'offre de ce programme.

Président d'assemblée: Merci. Donc vous êtes prêts pour le vote? Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote, ça donne 31 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci. Donc ça épuise le point 14.

15. Rapport du Comité des programmes

15.1 Reconfiguration des programmes de chimie

Président d'assemblée: Le point 15, Rapport du Comité des programmes donc le premier c'est, vous avez votre document, si vous passez à la page 2 vous aurez la première proposition donc je donne la parole encore une fois à Monsieur Samson.

VRER : Alors il est proposé que dans le cadre du projet de reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de baccalauréat ès sciences, spécialisation en chimie ou baccalauréat ès sciences avec majeure en chimie et aussi pour la mineure en chimie. Donc j'en fais la proposition.

Président d'assemblée: Appuyé par Monsieur Francis LeBlanc. Allez-y.

VRER : Alors les raisons principales de cette reconfiguration bien sûr, il y a le processus de reconfiguration qui est entrepris à l'université depuis déjà une période de temps, mais il y a aussi des obligations d'agrément parce que la profession de chimiste dans plusieurs provinces canadiennes nécessite des agréments alors ici on veut modifier le programme pour pouvoir rencontrer les exigences d'agrément. Vous avez en haut de la page 7 une mention à cet effet, reconnaissance nationale des compétences professionnelles. Alors les modifications ont été faites à la lumière des exigences qui existent dans d'autres provinces. Remarquez qu'il y en a pas au Nouveau-Brunswick des exigences, il y en a au Québec et dans d'autres provinces alors je pense qu'il est sage de vouloir développer le programme à la lumière des exigences existant dans d'autres provinces. Les stratégies pédagogiques comme c'est souvent le cas dans ces disciplines, ce sont des cours théoriques et la composante laboratoire est vraiment très très importante comme vous avez pu le remarquer. Vous avez à la page 14 comment est-ce que le programme prévoit prendre compte des neuf objectifs de la formation générale, alors vous avez la liste des cours pour chacun des neuf objectifs. C'est important de mentionner ici que pour ce programme, il y a une demande de dérogation, c'est-à-dire contrairement à la structure typique, on demande l'ajout de six crédits en formation disciplinaire et par conséquent de réduire de six crédits la formation générale. Encore une fois le rationnel qu'il y a derrière ça vous l'avez à la page 15, mais c'est une question de rencontrer les exigences d'agrément pour les associations professionnelles. Alors c'est ça, donc 66 crédits de formation disciplinaire et 24 crédits de formation générale et finalement vous avez aux pages 17, 18 et 19 la comparaison du programme actuel et du programme modifié donc vous voyez qu'on passe d'un programme de 131 crédits à un programme de 120 crédits. Alors c'est tout ce que je vais mentionner à ce moment ici pour le baccalauréat spécialisé. Alors j'enchaîne tout de suite pour la majeure, alors la majeure elle est décrite à partir de la page 28 du document. Alors vous avez aux pages 38 et à 40 le formulaire CPR-2 qui vous montre la distinction entre le programme actuel et le programme tel que modifié. Alors la majeure passe de 125 à 120 crédits. Un élément important à souligner c'est à la page 30 en ce qui concerne la majeure. Alors à cause du fait que maintenant il y aura moins de crédits, vous voyez c'est écrit au milieu de la page 30 que le ou les scientifiques détenteurs d'une majeure en chimie ne pourra pas porter le titre de chimiste et ne pourra pas pratiquer comme tel dans plusieurs provinces canadiennes dont le Québec sous peine d'infraction à la loi. Alors la faculté est consciente de cette situation. Je termine avec le programme de mineure qui est décrit à partir de la page 44. Vous avez la description et peut-être la page 46 c'est la page importante ici où vous comparez le programme actuel au programme proposé. On passe de 28 à 24 crédits

pour la mineure en chimie. Donc c'est essentiellement le cas de la proposition pour le baccalauréat spécialisé, la majeure et la mineure en chimie.

Président d'assemblée: Avez-vous des interventions? Numéro 13.

Blain : Est-ce que je peux proposer un amendement?

Président d'assemblée: Oui.

Blain : Alors l'amendement touche l'énoncé qui se trouve à la page 13 et qui touche le 4.8, capacité de s'exprimer en français. Alors ce que je propose c'est d'ajouter à ce texte-là, c'est un ajout, ce qui se trouve à la page 10 du rapport du Comité conjoint de la planification donc dans la capacité de s'exprimer en français le point 2.3.2.8. Alors je vais lire le texte qui se trouve donc, je le répète, je propose d'ajouter à l'énoncé 4.8 du rapport du Comité des programmes qui se trouve à la page 13, je propose d'ajouter l'énoncé qui se trouve à la page 10 du rapport du Comité conjoint de la planification et qui se lit comme suit, donc c'est à partir de la deuxième phrase : les stratégies pédagogiques privilégiées dans plusieurs cours du programme d'études visent également à renforcer la capacité des étudiantes et étudiants à s'exprimer et à rédiger en français. Parce que comme je l'ai énoncé ce matin, la responsabilité de la langue c'est la responsabilité de tous, donc moi je trouve que le programme ne sera pas complet si on n'ajoute pas au moins cette phrase-là. Je peux peut-être m'arrêter là parce que je ne sais pas si dans le programme de chimie il va y avoir présentation orale et tout ça, c'est peut-être un peu trop détaillé, mais je pense que c'est essentiel dans nos programmes reconfigurés qu'on mentionne la capacité de s'exprimer en français ne relève pas uniquement que des deux premiers cours francs qu'ils suivent les étudiants, mais de tous les cours. Donc est-ce que je répète ma proposition ou est-ce que c'est clair?

Président d'assemblée: Moi j'avais de la difficulté à trouver ça, bon là je le retrouve.

Blain : Alors je propose, c'est une proposition d'amendement. Je propose d'ajouter au texte 4.8 capacité de s'exprimer en français qui se trouve à la page 13, je propose d'ajouter une précision en ce qui a trait au développement de cette capacité de s'exprimer en français en ajoutant la phrase qui se trouve à la page 10 du Comité conjoint de la planification : les stratégies pédagogiques privilégiées dans plusieurs cours du programme d'études visent également à renforcer la capacité des étudiantes et étudiants à s'exprimer et à rédiger en français.

Président d'assemblée: Est-ce que cet amendement est appuyé? Appuyé par Lise Dubois. Alors Madame Blain a déjà expliqué la raison, vous n'aviez rien à ajouter sur la raison de votre amendement? Madame Blain ça va?

Blain : Peut-être, je vois que le reste de la phrase, peut-être la dernière phrase aussi : les efforts déployés par l'ensemble du corps professoral par rapport aux exigences du français dans chacun des cours contribuent aussi au rehaussement des compétences langagières de notre population étudiante. S'il n'est pas trop tard je vais peut-être sauter il s'agit notamment de présentations orales, mais j'ajouterais les efforts déployés par l'ensemble du corps professoral par rapport aux exigences du français dans chacun des cours contribue aussi au rehaussement des compétences langagières de notre population étudiante et ça, ça se trouve en haut de la page 11 du comité, voilà. Et ça termine ma proposition d'amendement, donc l'ajout de ces deux phrases-là.

Président d'assemblée: C'est cette proposition vous vouliez appuyer Madame Dubois? D'accord, donc c'est ça la proposition d'amendement. Numéro 22, est-ce que c'était sur l'amendement que vous vouliez intervenir?

Clarisse : En général la proposition et l'amendement. Je peux attendre sur revenir sur la proposition.

Président d'assemblée: Là c'est juste un débat sur l'amendement maintenant, ça porte juste sur la capacité de s'exprimer en français.

Clarisse : Sur l'amendement oui. Pour enseigner les cours et connaître un petit peu plus spécifiquement le programme et même le programme reconfiguré, oui c'est déjà dans la vision du département d'exercer tous nos efforts pour améliorer la qualité du français et dans le programme reconfiguré tel que proposé, il existe des exercices oraux et écrits qu'on corrige ici. C'est un amendement que moi je ne vois aucune objection à ajouter parce que c'est déjà quelque chose qui se pratique actuellement et qui va se poursuivre dans le programme reconfiguré.

Président d'assemblée: Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur l'amendement avant qu'on passe au vote? Numéro 38.

F. LeBlanc : Une petite question, vous l'avez ajouté à la page 13, ça c'est pour le programme de spécialisation, vous voulez aussi l'ajouter, j'assume, à la page 35 pour la majeure?

Blain : Oui, effectivement.

Président d'assemblée: Ça s'applique également à la majeure.

Blain : Oui.

Président d'assemblée: Tout le monde a compris ça? Donc ça s'applique aux deux spécialisations et majeure. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention donc vous êtes prêts à voter sur l'amendement, on est sur l'amendement seulement vous vous rappelez. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 27 oui et 4 non donc c'est adopté à la majorité, merci. Je reviens donc à la proposition principale telle que modifiée maintenant. Avez-vous des interventions sur cette proposition principale avant qu'on passe au vote? Numéro 16.

Adégbidi : Je voudrais bien comprendre ce qu'on nous demande de faire. L'amendement que nous voulons la voir, je ne la vois pas pertinente par rapport à la proposition principale, la proposition principale n'a pas changé qui est que dans le cadre de ce que nous lisons à la page 2, donc je ne sais vraiment pas à quoi aurait servi cet amendement. Je pense que le souci de la sénatrice Blain, c'est que nous soyons conscients que le français, la capacité de s'exprimer en français, ça ne s'arrête pas seulement au cours français 1500 et français 1600, mais que c'est la tâche de tous dans tous les cours et oui je pense que ça se comprend dans ce sens, mais comme un amendement la proposition que nous avons, je le sais vraiment pas. Vous pouvez me l'expliquer en termes de procédure.

Président d'assemblée : Moi je ne peux pas, je ne peux rien y faire, vous avez accepté l'amendement donc la proposition telle qu'elle doit se lire maintenant c'est celle que vous avez à la page 2 avec l'ajout que Madame Blain a demandé, donc ça été adopté comme amendement donc on doit procéder sur cette base-là. Numéro 13.

Blain : Est-ce que vous permettez que je réponde à votre question? Oui. Moi de ce que je comprends quand on a des propositions comme ça et qu'on vote en faveur, c'est qu'on approuve l'ensemble des modifications proposées. Alors les modifications proposées elles sont expliquées dans le document et moi il y a une des modifications proposées que j'étais partiellement en accord et c'est pour cela que j'ai fait cet amendement. Quand on dit ici que cette proposition-là pour le Sénat académique est à la page 2, ça comprend tout ce qu'il y a là. C'est l'ensemble et s'il y a une partie là-dedans et ça s'est fait dans le passé aussi ça date il y a très longtemps, mais il y avait des propositions très spécifiques de modifications même pour des cours. Ça s'est fait au Sénat, alors.

Président d'assemblée : C'est la seule façon que je peux voir que si le Sénat a des objections ou veut faire ajouter une précision, c'est la seule façon de le faire à mon avis, c'est de l'ajouter dans la proposition. Ça paraît un peu bizarre, mais c'est en tout cas la seule manière que je peux concevoir que ça peut se faire. Numéro 11.

Djaoued : Moi j'aimerais bien savoir comment va se lire la nouvelle proposition avec l'amendement.

Président d'assemblée : On va demander à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de baccalauréat ès sciences spécialisation en chimie, baccalauréat ès sciences majeure en chimie et mineure en chimie et tant entendu que l'on ajoute au texte la phrase suivante, les stratégies pédagogiques privilégiées dans plusieurs cours du programme d'études visent également à renforcer la capacité des étudiantes et des étudiants à s'exprimer et rédiger en français. Les efforts déployés par l'ensemble du corps professoral par rapport aux exigences du français dans chacun des cours contribuent aussi au rehaussement des compétences langagières de notre population étudiante.

Président d'assemblée : Avez-vous précisé que ça s'appliquait à la spécialisation et à la majeure?

Secrétaire générale : C'est dans le texte, c'est aux pages 13 et 32 au point 4.8.

Président d'assemblée : Ça va, Monsieur Djaoued?

Djaoued : ...de modifier qu'on est en train de proposer la reconfiguration d'un programme de français ou de langue ou de littérature. C'est ça que je ne comprends pas.

Président d'assemblée : Moi j'ai perdu le début.

Djaoued : Moi je pensais que ce que Madame Blain voulait ajouter ce n'est pas, disons un amendement à la proposition principale, mais un ajout à apporter au point 4.2, ça ne va pas figurer dans l'amendement, dans la proposition elle-même. C'est juste une modification et non pas un amendement.

Président d'assemblée : Je m'excuse, mais il y avait juste une proposition sur la table qui est celle qui est à la page 2. Il n'y en a pas d'autres, il n'y a pas d'autre manière pour la salle, à moins que la salle voudrait une fois qu'on a adopté la proposition exprimer un souhait ou quelque chose du genre, ça c'est autre chose, mais ce n'est pas comme ça que Madame Blain l'a présenté. Elle a voulu que ça soit incorporé dans la décision. Donc moi je pense que c'est ce que le, maintenant vous avez la possibilité de reconsidérer si vous jugez que ce n'est pas ce que vous vouliez faire. Si il y a quelqu'un qui a voté pour qui veut reconsidérer, c'est votre option, mais moi je dois poursuivre de la manière que c'est parti. Numéro 18.

Dako : Étant donné qu'on a eu une formation ce matin, en me référant à la formation, vu qu'il y a eu un amendement qui a été approuvé, on se retrouve à la proposition principale telle que modifiée. Si la proposition qui a été modifiée on votait non, cela veut dire qu'on revient à la proposition principale non modifiée, est-ce que c'est le cas? Donc ça veut dire que cette situation-là devient un peu chaotique. Et si vous me le permettez je voudrais donc appuyer le fait que la proposition principale ne soit pas modifiée alors partie de la proposition d'amendement tel que ça l'a été fait.

Président d'assemblée : Je ne vous suis pas. L'assemblée a décidé qu'elle était d'accord avec l'ajout de cette partie-là si la proposition est adoptée évidemment. Si vous voulez rejeter la proposition en son entier, l'amendement va tomber avec, mais cet amendement a été adopté. Je ne vous suis pas, je ne comprends pas qu'est-ce que c'est votre, je vais passer la parole à quelqu'un d'autre qui va peut-être m'éclairer. Numéro 16.

Adégbidi : Si vous permettez, à la limite là lorsqu'on n'est pas d'accord avec un petit libellé dans le texte on peut faire plein d'amendements monsieur le président, j'ai l'impression qu'on vient de se mettre la corde au cou à travers une manière de ne pas savoir vraiment ce que nous voulons faire dans le sens où ici là on parle de ___ un conseil. Moi si je dis ah c'est pas vraiment de ___ conseil c'est plutôt des experts-conseils, est-ce qu'on peut charrier ça dans le texte. On va charrier, on va faire plein d'amendements au libellé dans un texte, moi je pensais qu'un amendement, ça vient à voir avec une proposition et je lis bien le libellé de notre proposition ici, que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de baccalauréat ès sciences, spécialisation chimie, baccalauréat ès sciences majeure en chimie et mineure en chimie. Alors tout ce qui a été dit sur le français 1500, 1600 juste là, à mon avis ça n'a rien à voir avec la proposition elle-même que nous devons voter. Alors dans le sens si avec tout ce que madame la secrétaire générale vient de lire, une phrase qui va faire pratiquement toute une page là, on doit l'ajouter à cette proposition, moi je pense qu'on va se retrouver dans des situations vraiment abracadabra monsieur le président.

Président d'assemblée : Alors est-ce que ça veut dire que désormais les propositions qui viennent du Comité des programmes c'est à prendre ou à laisser, intouchable, le Sénat ne peut rien dire sur le contenu? Si il n'est pas d'accord avec un point-virgule quelque part il doit rejeter le rapport?

Adégbidi : Non ce que je veux dire c'est ce que Madame Blain disait, ce sont des corrections à faire dans le test, ce ne sont pas, ce n'est pas des amendements en tant que tels à la proposition elle-même qui est là. C'est ma compréhension.

Président d'assemblée : Mais là où je ne vous suis pas c'est qu'en adoptant la proposition, vous adoptez le test, c'est ça que vous faites. Il n'y a pas deux propositions ici, on n'accepte pas le principe puis ensuite on va au test, non il y a une seule shot, vous avez cette proposition et si vous voulez exprimer un tempérament quelconque, une condition, etc., c'est sous forme d'amendement. Je vous accorde que c'est rare qu'on le fasse parce que généralement on accepte la proposition. Il y a des gens qui expriment des réticences sur un point et sur un autre, mais généralement il se rallie, mais ça ne veut pas dire que ça ne peut pas se faire. Donc moi je ne vois pas vraiment pourquoi cet amendement était irrecevable de quelque manière, cet amendement a été adopté et on a maintenant la proposition telle qu'il vous l'a été relue. Numéro 21.

Surette : Moi j'aimerais demander le vote sur la proposition.

Président d'assemblée : Pour ça c'est ce qu'on appelle la question préalable, c'est-à-dire vous êtes en train d'interrompre.

Surette : Pardon, j'ai mal écouté ce matin.

Président d'assemblée : Vous êtes en train d'interrompre le débat.

Surette : Je me suis fait conseiller par...

Président d'assemblée : Un conseiller juridique vous a bien conseillé, mais il faut à ce moment-là c'est une question préalable et il faut deux tiers des voix si vous voulez poursuivre.

Surette : D'abord je veux juste faire un commentaire. Pour dire moi la proposition telle que je la lis, on va accepter le document qui est sur la table. Si on veut faire des modifications dans ce document-là faut qu'il soit documenté au procès-verbal et je vois mal comment on peut le faire autrement que par amendement. Donc

selon ma perception, on n'est pas, il me semble que l'amendement est clair qu'on est juste en train d'ajouter une phrase dans le document. Donc c'est pour ça que je voulais aller à la question préalable et demander le vote.

Président d'assemblée: Numéro 19.

Albert: Je veux simplement mentionner que je pense qu'on peut vraiment se confondre dans les procédures ou accepter le principe. Je pense que dans le cas présent on s'entend sur un principe puis pour moi où la balance est claire c'est quand on a un collègue comme le sénateur Clarisse qui est du département de chimie qui lui ne voit pas de problème dans l'acceptation de la modification telle que proposée, à mon humble avis ça devait être suffisant pour qu'on soit prêt à prendre un vote.

Président d'assemblée: Ce n'est pas irrecevable parce qu'on n'est pas en train de débattre l'amendement, l'amendement fait partie de la proposition, on est revenu sur la proposition principale donc si vous avez des commentaires maintenant sur la proposition principale vous pouvez faire d'autres amendements, c'est le temps de le faire. Numéro 13.

Blain : Alors moi je vais voter pour la proposition principale telle qu'amendée et le but ici c'est que moi je pense que j'ai simplement suivi un peu le rôle du président du Conseil de la langue française, je l'avais mentionné à quelques reprises dans des sénats précédents que ce n'était pas que les deux cours de langue et puis y'avait aucune trace de ça. Alors oui effectivement monsieur le président, grâce à la belle formation, le beau document que vous nous avez rédigé, je me suis dit, tiens, pour garder une trace au procès-verbal je vais proposer l'amendement. Et je sais que ça se fait déjà au département de chimie qu'il y a un souci de la langue et tout ça alors je voulais tout simplement le préciser parce que ces documents-là sont publiés sur Internet et accessibles au public donc je veux qu'il reste des traces de ça.

Président d'assemblée: Cette question-là est déjà tranchée, Madame Blain. Y a-t-il d'autres interventions avant qu'on passe au vote sur la proposition? Oui il y en a, numéro 18.

Dako : Je suis sensible à la préoccupation de la sénatrice Blain, mais ce qui m'inquiète dans ça c'est que j'ai comme l'impression que pour tous les programmes qui vont venir ici, il va falloir surcharger ces programmes-là par rapport à la langue française. Il me semble que le sénateur Olivier Clarisse a précisé que cela se fait déjà.

Président d'assemblée: Je dois vous interrompre parce que ça déjà été adopté. Numéro 18.

Renaud : Je ralentis peut-être les choses, mais ce que je n'ai pas compris, on est pour le principe, ce que je n'ai pas compris c'est l'ajout que propose la proposition irait où? À l'intérieur de l'encadré de la proposition générale?

Président d'assemblée: Monsieur Renaud, la proposition elle vous a été relue et l'amendement se trouve être une espèce de condition qu'on ajoute.

Renaud : Donc toutes ces lignes-là iraient dans la proposition générale?

Président d'assemblée: Oui, ça va dans la proposition principale oui.

Renaud : Et au 4.8, les deux, d'accord.

Président d'assemblée: Numéro 11.

Djaoued : Juste moi je ne comprends pas ça parce que sinon il faudrait ajouter ça à tous les programmes reconfigurés donc ça c'est une préoccupation qui ne s'adresse pas seulement aux chimistes en principe, ça s'adresse à tout le monde, à toute l'université et je ne vois pas pourquoi subitement dans tous les programmes reconfigurés, il y a seulement les programmes de chimie qui ont cet ajout. On a reconfiguré peut-être une soixantaine, cette préoccupation n'était pas là et puis même aussi on est en train de faire fausse route parce qu'ici on dit spécifiquement pour la spécialisation en chimie et la majeure en chimie, mais la mineure en chimie elle, on s'en fout du français, c'est ça qu'on dit là, si je comprends bien.

Président d'assemblée: Excusez-moi, je vous interromps parce que j'essaie de vous expliquer que le débat ne porte plus sur cette question-là parce que vous avez déjà tranché. Les arguments que Monsieur Djaoued et d'autres essaient d'apporter, auraient dû être apportés avant le vote, vous avez amplement la chance, je vous demande toujours y a-t-il d'autres interventions, il y en a pas eu d'autres interventions. Il y a eu un vote, il y a une majorité qui a voté. Si vous voulez revenir sur ce vote, les personnes qui ont voté pour peuvent demander une reconsidération, sinon c'est bien dommage, mais moi je n'accepte plus d'intervention sur l'amendement, cet amendement a été adopté. Numéro 16.

Adégbidi : Je voterais contre la proposition parce que nous sommes ici dans le cadre de la reconfiguration des programmes et nous sommes dans un décompte pratiquement mathématique des choses, dans la reconfiguration des programmes, c'est prescrit qu'il y ait deux cours de français, un cours sur la...

Président d'assemblée: Excusez. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui ne me comprend pas? Il n'y a plus de débat sur la question de l'amendement tant qu'il n'y a pas eu reconsidération de la question. Ça vient de finir, il n'y a pas d'autre débat là-dessus, alors je ne sais pas si vous êtes prêts à passer au vote, il y a trois personnes qui veulent la parole, mais si vous allez parler sur l'amendement qui est adopté, c'est irrecevable, je le vous dis tout de suite. Numéro 11.

Djaoued : Ça me revient donc je demande reconsidération.

Président d'assemblée: Je présume vous avez voté pour la proposition.

Djaoued : Oui.

Président d'assemblée: Alors évidemment c'est une question d'honneur parce que moi je n'ai aucune façon de vérifier si vous avez voté pour ou contre, mais la procédure prévoit que les personnes qui ont voté pour parce que ça ne donne pas une deuxième chance à ceux qui ont voté contre de voter sur la proposition. Donc c'est les personnes qui ont voté pour qui peuvent se repentir, pas les personnes qui ont voté contre, donc vous dites que vous avez voté pour la proposition.

Djaoued : Oui.

Président d'assemblée: Donc c'est proposé par Monsieur Djaoued, y a-t-il un appuieur pour reconsidérer le vote. Monsieur Coulibaly. Vous aussi vous aviez voté pour, j'imagine. C'est maintenant une proposition de reconsidération, excusez-moi, je n'ai pas ça en tête, mais je pense qu'il n'y a pas de débat sur la reconsidération. Je vais juste vérifier. Ce que j'avais mis dans mon document, cette proposition incidente ne requiert qu'une simple majorité, majorité requise, elle peut être débattue sauf si la proposition initiale ne pouvait l'être. Donc elle est débattable donc maintenant la proposition qui est sur la table c'est de savoir si y doit y avoir reconsidération ou non. La proposition demande que l'on reconsidère l'amendement uniquement évidemment parce que c'est juste l'amendement qui est en cause. Numéro 15.

Coulibaly : Comme Sénateur Djaoued, je vais pas avoir honte de dire que j'ai voté oui, mais que je considère, en réalité je suis un peu mêlé. À la pause je vous ai félicité pour la formation qu'on a reçue, je pensais que je parlais ___ expert dans le Code Morin, mais je me rends que lorsqu'on descend dans les sous-amendements ça devient assez évident. Bref, je ne suis pas contre la proposition, j'avais voté oui, mais le oui pour lequel j'ai voté pour moi c'était que l'amendement se ferait à l'intérieur du document, mais là je me rends compte dans les échanges que ça revient dans le paragraphe initial pour l'alourdir. Donc pour moi je pense que ce que je proposerais si je peux me permettre, est-ce qu'on peut...

Président d'assemblée: Mais non, vous ne pouvez pas faire une autre proposition maintenant, mais si vous me permettez Monsieur Coulibaly, si vous acceptez la proposition de reconsidération, ensuite vous pourrez faire une autre proposition. On revient sur la proposition principale sans son amendement et là vous pourrez faire la proposition d'amendement ou d'autre chose que vous voudrez faire. Pour le moment, je pense qu'il y a eu suffisamment de débats sur la question pour que vous soyez prêts à voter sur la reconsidération. Vous comprenez qu'ici, il s'agit juste de reconsidérer, c'est-à-dire que si vous votez pour c'est-à-dire que la motion de Madame Blain revient sur la table et là vous aurez la chance de voter contre cette fois-ci. Peut-être que vous voudrez la déposer, je ne sais pas. Alors avez-vous compris de quoi il s'agit? Vous voyez que ce n'est pas toujours facile. Alors la proposition c'est de reconsidérer la proposition qui était d'adopter l'amendement. Donc je vais la passer au vote. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote, il y a 17 oui et 13 non donc c'est adopté à la majorité ce qui veut dire qu'on dit si la proposition incidente est adoptée, on revient par rapport à la proposition principale, mais ce n'est pas la proposition principale, on était dans un amendement au moment précis qui a immédiatement précédé son adoption. Donc on était au point où Madame Blain avait fait son amendement, ça avait été appuyé par Madame Dubois et il y a des gens qui avaient intervenu, moi je ne me rappelle plus qui et on est rendu à ce point-là. Ça veut dire que, à moins que la proposition soit déposée, je vais demander le vote sur l'amendement.

Blain : Je dépose la proposition.

Président d'assemblée: Elle dépose le dépôt de l'amendement. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Monsieur Paul-Émile Bourque donc si c'est déposé ça veut que c'est suspendu à moins qu'on le ramène sur le tapis ça va disparaître et on reviendra à la proposition principale, vous avez compris? Vous êtes prêts à voter sur la motion de dépôt? Donc je vais appeler le vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 28 oui et 2 non, donc l'amendement a été déposé à la majorité. Et donc on revient à la proposition principale originale, oubliez l'amendement, ce n'est plus là. Donc la proposition principale vous l'avez à la page 2. Y a-t-il d'autres interventions sur la proposition principale? Numéro 31.

Deschênes : Peut-être une solution ça serait qu'on amenderait la proposition principale pour dire que, à la fin rajouter tel que modifié et puis les modifications seraient celles qu'on avait proposées initialement par la sénatrice Blain.

Président d'assemblée: Non ce n'est pas une solution parce que tel que modifié, il n'a pas été modifié. Si vous voulez le modifier, il faut le faire par voie d'amendement alors on revient au début. Je regrette, mais ce n'est pas une solution, merci quand même de votre aide. Numéro 12.

Guihur : Je cherchais moi aussi des solutions administratives et procédurales, est-ce qu'une des possibilités était de passer par le consensus parce qu'à ce moment-là c'est porté au procès-verbal, mais pas apporté en proposition.

Président d'assemblée: Si je demande un consensus ou quelque chose, ça valeur d'une proposition, ça reviendra au même. Ce que vous pouvez faire cependant c'est dire que vous exprimez un souhait, etc., et c'est enregistré au procès-verbal comme on le fait régulièrement quand des gens font des interventions et ils disent je voudrais juste que ça soit noté. À ce moment-là c'est noté, ici toutes les autres personnes qui ont parlé dans le même sens ça aurait été noté aussi. C'est le plus qu'on peut faire, mais si je demande si il y a un appui unanime, c'est comme si y'avait une proposition donc on arrive au même point, les objections seraient exactement les mêmes, ça veut dire qu'il faudrait le faire chaque fois. Numéro 13.

Blain : Simplement, je vais consulter les membres du Conseil de la langue française parce que je suis sensible à l'argument du sénateur Djaoued au sujet de l'ensemble de nos programmes reconfigurés et j'arriverais avec une proposition peut-être qui fera davantage l'unanimité. Je ne veux pas allonger indûment cette réunion, mais disons qu'on a pu en débattre et puis je trouve ça quand même très riche. On apprend et puis évidemment j'annonce que je vais voter en faveur de la proposition de reconfiguration des programmes.

Président d'assemblée: Je pense qu'on a tous compris ici que ce n'est pas que les gens étaient contre votre proposition d'amendement, c'était que les gens ne comprennent pas comment ça va fonctionner pour tous les autres programmes et donc il faudrait peut-être repenser à la stratégie et trouver une façon que si ça doit être incorporé, ça doit être incorporé partout. Donc on est sur la proposition principale, je n'ai pas de demande d'intervention donc je vais maintenant vous demander de voter sur la proposition principale. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 33 oui et 1 non, donc c'est adopté à la majorité. Merci. Je m'excuse pour tout ce problème-là, j'espère que je n'ai pas insulté personne ou offensé personne, il fallait quand même appliquer les règles qu'on s'est données. Ça épuise le point 15.1.

15.2 Reconfiguration de la spécialisation en physique

Président d'assemblée: Le point 15.2 c'est la Reconfiguration de la spécialisation en physique alors toujours, Monsieur Samson.

VRER : Alors je lis la proposition qui est à la page 48 du document que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au baccalauréat ès sciences, spécialisation en physique.

Président d'assemblée: Appuyé par Francis LeBlanc.

VRER : Alors vous avez à la page 50 une brève description des stratégies pédagogiques. Alors comme c'est typiquement le cas en physique, on parle d'enseignement magistral bien sûr, mais aussi de travaux pratiques, beaucoup de démonstrations en salle de classe et bien sûr des laboratoires et des expériences. Vous avez à la page 56, le tableau qui vous montre comment le programme va atteindre les neuf objectifs de formation générale, alors vous avez la liste des cours en question et c'est aussi un programme qui demande une dérogation donc on veut avoir 66 crédits de formation disciplinaire et par conséquent on réduit de 6 crédits la formation générale. Finalement aux pages 59 à 62, vous avez le tableau qui vous montre le programme tel qu'il est actuellement versus le programme modifié, alors c'est quand même un changement substantiel puisqu'on parle de 131 crédits à 120 crédits. Alors c'est tout ce que je vais en dire.

Président d'assemblée: Avez-vous des interventions? Pas d'amendement. Alors on va passer au vote. Vous pouvez voter. Et je vais arrêter le vote et c'est 31 oui et 0 non alors c'est adopté à l'unanimité. Merci.

15.3 Révision de la condition d'admission D – volet mathématiques

Président d'assemblée: 15.3, Révision de la condition d'admission D – volet mathématiques. On est à la page 71.

VRER : Alors vous avez le texte de la proposition à la page 71. Que le Sénat académique accepte la modification proposée à la condition D des conditions d'admission à l'Université de Moncton afin que celles-ci se lisent en français et en anglais comme suit, alors vous allez m'épargner la lecture, mais vous avez la

description des cours pour le secteur francophone et aussi la description des cours pour le secteur anglophone et que l'entrée en vigueur de cette condition soit fixée au 1^{er} juillet 2015.

Président d'assemblée: Appuyé par Francis LeBlanc.

VRER: Alors cette proposition elle est issue de la Faculté des sciences, mais il semble y avoir un large consensus auprès des autres facultés qui exigent la condition D et essentiellement le cœur de la modification c'est d'enlever une exigence en mathématiques parce qu'on s'est rendu compte que les autres universités de l'Atlantique ont des exigences différentes des nôtres et puis notre exigence était trop sévère par rapport à celle des autres et puis ça pouvait avoir une conséquence négative sur nos admissions et nos inscriptions dans plusieurs programmes en sciences, en ingénierie et même en kinésiologie. Alors vous avez à la page 72 le contexte dans lequel s'inscrit cette modification de la condition D, maintenant c'est important d'insister sur le fait qu'à cause de cette modification à la condition D, il y a un changement qui va se faire au niveau du cours de mathématiques de base, le cours MATH1063 est supprimé et va être remplacé par un cours qui est MATH1073 qui va tenir compte du fait qu'il y a peut-être un changement dans les aptitudes des étudiants et des étudiantes qui nous arrivent maintenant. Vous avez à la page 73 le rationnel qui est derrière les modifications qui seront apportées au cours MATH1073, alors il n'y aura plus d'intervention en termes d'expérience, de simulation informatique, mais plutôt des séances de laboratoires, de travaux dirigés qui vont accompagner le cours. Alors vous me suivez, on modifie la condition D pour enlever un cours de mathématiques du secondaire, mais en parallèle il y a eu au niveau du comité l'acceptation d'un cours de mathématiques MATH1073 qui va tenir compte du fait que les étudiants et les étudiantes, les élèves qui vont nous arriver vont peut-être être un peu plus faibles en mathématiques et le cours 1073 va adresser ces préoccupations. Alors vous avez plusieurs lettres d'appui de tous les départements qui sont concernés par la condition D.

Président d'assemblée: Y a-t-il des interventions? Numéro 2.

Secrétaire générale : Sans vouloir être trop pointilleuse, mais pour le cours de mathématiques, le dossier est encore au Comité des programmes. Si vous allez dans les résolutions transmises à titre d'information, on ne retrouve pas le cours de mathématiques, vous allez le voir au cours de l'année, certainement lors de la reconfiguration des programmes mathématiques, ça devrait se préciser à ce moment-là. Alors c'est à la table du Comité des programmes, on est très conscient que ça s'en vient, le changement va venir, mais ce n'est pas encore finalisé. C'est tout.

Président d'assemblée: Numéro 38.

F. LeBlanc : Bien sûr je vais voter pour la proposition, mais j'attire l'attention aux sénateurs à la page 73. Suite aux consultations avec les unités concernées, si vous regardez au troisième paragraphe du bas où est-ce qu'on met il est proposé en gras qu'une note soit placée au répertoire afin d'encourager les élèves à suivre un cours avancé, là on nomme les deux cours dans le système francophone et anglophone, pour une meilleure préparation aux études universitaires. Je ne sais pas si ça va être fait d'office, oui, donc ça va. Je voulais juste m'assurer que ça allait être fait.

Président d'assemblée: Merci. Donc là je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Je vous demande de voter. Je vais arrêter le vote et c'est 30 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

15.4 Création du sigle FSCI

Président d'assemblée: 15.4, Création du sigle FSCI.

VRER : Alors on a le texte de la proposition à la page 89. Que le Sénat académique accepte la création du sigle FSCI.

Président d'assemblée: Appuyé par Monsieur Francis LeBlanc.

VRER : Alors FSCI c'est Faculté des sciences, l'idée ici c'est d'introduire ce sigle-là pour des cours qui sont généraux à l'ensemble des disciplines de la Faculté des sciences et vous avez à la page 90, les cinq cours qui ont été créés avec la cote FSCI. Alors il y a un cours d'initiation aux études en sciences, calculs symboliques et numériques, environnement et monde, gestion de la qualité et pratique professionnelle. Alors la profession ici porte uniquement sur la création du sigle, mais le Comité des programmes a déjà adopté les cinq cours en question et ça, ce n'est pas quelque chose qui vient au Sénat. Alors vous avez l'explication à la page 90 du document, création du sigle FSCI pour des cours généraux à l'ensemble de la Faculté des sciences indépendamment des disciplines.

Président d'assemblée: Avez-vous des interventions? Numéro 9.

Chetouane : Moi je suis un peu confus dans la création du sigle du cours FSCI, lorsqu'on lit la lettre, la page 90, est-ce que c'est la création du sigle seulement ou bien parce qu'ici on dit il propose aussi la création de cinq nouveaux cours siglés. Est-ce que c'est comme, il y a deux choses ici ou bien...

Président d'assemblée: Les cours ne dépendent pas de nous.

VRER: C'est ça.

Chetouane: Non non je comprends ça que les cours ne dépendent pas de nous, mais ces documents-là, il y a une information ici que je ne peux pas m'empêcher d'ignorer.

VRER : Le prochain item à l'ordre du jour le 15,5, ce sont les résolutions transmises à titre d'information alors vous serez informé à ce moment-là du fait que le Comité des programmes a créé ces cinq cours, mais ce n'est pas au Sénat d'adopter la création de cours. Alors ici on adopte simplement le sigle et les cinq cours on va vous informer du fait qu'ils ont été créés.

Chetouane : Parce qu'il y a quand même une relation un peu parce que ces sigles-là, ils vont pour ces cours-là. Alors est-ce qu'on nomme quelque chose sans savoir qu'est-ce que c'est cette chose-là ou bien on veut savoir cette chose-là puis lui trouver un nom.

VRER : On veut tout simplement créer un sigle. On veut essentiellement créer un sigle, la proposition est de créer un sigle.

Chetouane : Donc ce n'est pas ce sigle-là il sera destiné à quoi, donc je vais fermer les yeux, je n'ai pas regardé cette liste.

VRER : Ça c'est bon.

Président d'assemblée: Non, mais l'information est donnée quand même Monsieur Chetouane, l'information est là. Donc il n'y a pas d'autres interventions? Numéro 16.

Adégbidi : J'aimerais que la secrétaire générale nous éclaire un peu. Nous avons déjà adopté ici des programmes reconfigurés avec des cours FSCI à l'intérieur de ce programme alors qu'officiellement ce sigle n'existait pas, n'est-ce pas. Alors comment ça s'explique?

Secrétaire générale : Bien c'est un petit peu l'œuf et la poule ici, je veux dire on avance et on ___ assez logique dans la façon qu'on avance. Les programmes en sciences ne sont pas encore en vigueur, c'est vrai ce que vous dites, les ajustements se font, mais certainement avant l'entrée en vigueur des programmes et certains programmes sont, en tout cas je ne veux pas trop m'avancer, mais je veux dire pour les cours en sciences Monsieur LeBlanc pourra confirmer, mais ces programmes-là, surtout le cours de chimie, je pense, le programme en chimie prévoit ces cours-là et biologie qu'on a déjà adopté en effet. Maintenant la création du sigle, je reviens à ce que vous dites c'est l'œuf et la poule, je veux dire on a créé les cours parce qu'on l'avait sur la table, mais sous réserve que le sigle soit créé. C'est un peu ça là.

Président d'assemblée: D'accord? Vous êtes prêts pour le vote? Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 29 oui 1 non donc c'est adopté à la majorité. Merci.

15.5 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée: Et finalement 15.5 ce sont les Résolutions transmises pour information.

VRER : Alors vous avez aux pages 92, 93 et 94 une liste de résolutions qui ont été adoptées par le comité. Peut-être que je tire votre attention sur la résolution R-21-CPR-140609 où vous voyez la création des cinq cours dont on vient tout juste de parler au milieu de la page 92.

Président d'assemblée: D'accord. Donc c'est pour information seulement donc il n'y a pas de proposition ici. Ça vous va? Ça épuise le point 15.

16. Rapport du recteur et vice-chancelier

16.1 Planification stratégique « Osez rêver! »

Président d'assemblée: On est rendu au Rapport du recteur et vice-chancelier; 16.1 ça concerne la Planification stratégique « Osez rêver! ». Allez-y.

Recteur et vice-chancelier : Alors merci monsieur le président. Mes commentaires seront brefs cette après-midi. Disons que depuis la dernière réunion du Sénat, nous avons eu deux réunions spéciales de l'équipe de direction pour travailler sur le plan de mise en œuvre du plan stratégique 2020. Aussi cette semaine, la semaine qui s'en vient je rencontre la Faculté des arts et sciences sociales pour leur parler du plan stratégique

et comme vous avez entendu ce matin, dans le rapport du vice-recteur enseignement et recherche et la vice-rectrice à l'international et affaires étudiantes, que dans tout ce qu'on fait maintenant, on est plus ou moins guidé par les chantiers, les grands objectifs de la planification stratégique. J'ai bien aimé ce matin le questionnement autour des rapports des vice-recteurs, j'ai trouvé qu'il y avait là-dedans des éléments qu'on doit considérer dans les plans de mise en œuvre et aussi ce qui a été très important, c'est le rôle que joue chaque faculté et chaque unité. La mise en œuvre comme telle ça ne se fait pas à partir d'un bureau à Taillon, mais bien sûr à partir des facultés et des départements. Éventuellement, c'est d'avoir un document beaucoup plus étoffé qui va revenir au Sénat, qui va être partagé par le Sénat et qui parle bien des vice-recteurs vice-rectrices, il va y avoir beaucoup d'input des facultés. C'est un document que j'appelle organique, c'est-à-dire il n'est pas figé dans le temps. On s'apprête à avoir tantôt des chiffres d'inscription, on va voir jusqu'à quel point on doit s'adapter, se modifier, etc. Mais aussi je trouve que je me suis trouvé dans quelque situation dans les derniers mois où on a effectivement, je ne parle pas de moi, je parle des membres de certaines facultés, même des membres du Conseil des gouverneurs qui ont utilisé le plan stratégique pour défendre une position ou un point ou une intervention de la part de l'université. Donc je pense que comme outil, non seulement outil de planification, mais comme outil de communication, le plan stratégique prend de plus en plus de forme en termes de sa mise en œuvre. Donc c'est quelque chose qui va revenir tout le temps, je vais en parler tout le temps et puis vous allez en entendre tout le temps. Donc vous savez quand on vend un immeuble on dit toujours « location, location, location », nous autres c'est « plan stratégique, plan stratégique, plan stratégique ». C'est important qu'on ait ce genre de focus comme institution, mais aussi ça donne beaucoup de liberté d'action en termes de comment on peut se trouver là-dedans. Donc c'est un peu les commentaires que je voulais faire par rapport à la planification stratégique.

16.2 Autre

Recteur et vice-chancelier : J'aimerais peut-être faire quelques autres commentaires où ça dit autres donc ça me permet de mentionner aussi que comme vous le savez, on a déclenché hier une élection au Nouveau-Brunswick et puis comme qu'on dit votez et votez souvent, mais je pense ce qui est important c'est qu'on avait proposé lors de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs, un partenariat entre les associations étudiantes, l'association des professeurs des trois campus et l'administration pour avoir une position commune par rapport aux élections. Dans ce sens-là, hier on a fait parvenir une lettre à la FÉÉCUM, à l'ABPUM et d'autres intervenants avec une série de thèmes et on va préparer une lettre qu'on va envoyer aux chefs des partis et aussi on va faciliter une rencontre avec chaque chef des partis. On va s'entendre sur les grands intérêts de l'importance de un, de l'éducation postsecondaire et deuxièmement, de l'importance et de la particularité de l'Université de Moncton. On n'est pas UNB puis on n'est pas Mount A, on est l'Université de Moncton, on dessert une communauté particulière avec des besoins particuliers. Donc on a l'intention d'être actif, on est non-partisan, on a une position à faire avancer parce que très souvent dans une campagne électorale, le postsecondaire il fait très peu partie. Ce n'est pas un enjeu où un gouvernement va gagner ou perdre, on n'est pas le gaz de schiste, par contre on parle beaucoup des fois d'éducation, mais ce qui est important c'est qu'on articule très bien notre position auprès des instances politiques. Et chaque fois que vous allez rencontrer vos candidats vos candidates qui vont faire du porte-en-porte, j'espère que vous allez soulever la question de l'importance du postsecondaire. Et finalement je prends aussi l'occasion, effectivement on lance la nouvelle année, c'est toujours un moment où c'est un peu fébrile, il y a beaucoup d'anxiété, il y a beaucoup d'appréhension, il y a beaucoup d'énergie, les gens sont ré-énergisés de l'été, des conférences, des colloques auxquels ils ont participé et je vous souhaite tous et toutes une très bonne année et comme on est à l'université, il va y avoir des défis, mais on a quand même des instances où on peut débattre et essayer de mieux cerner ces défis à trouver des solutions. Donc je suis prêt à répondre à quelques questions, j'en vois déjà de Monsieur Bobo. Merci.

Président d'assemblée: Merci. Numéro 10.

Bobo : Merci pour la parole. C'est juste à titre d'information, la FÉÉCUM on a eu l'occasion de rencontrer le chef de parti politique avant la campagne et mardi déjà on a une conférence qu'on va tenir au 63 à 11 h 00, ça sera pour publier les recommandations qu'on a faites au chef de parti politique.

Recteur et vice-chancelier : Et j'y serai.

Président d'assemblée: Merci. Y a-t-il d'autres questions ou interventions à adresser au recteur? Numéro 9.

Chetouane : Merci monsieur le président. Moi ce n'est pas une suggestion, je ne voudrais pas suggérer des choses, moi c'est plutôt sur la planification stratégique « Osez rêver! ». Comme on a discuté de ça il y a une année et puis maintenant on est tous excités de se tenir à ce mouvement, ce mouvement c'est un processus qui va sûrement durer dans les années qui vont venir. Moi ma seule question c'est est-ce que c'est peut-être aller trop prématuré, mais est-ce qu'on n'envisagerait peut-être pas d'établir aussi une manière de mesurer le progrès par des audits, par exemple par des, je ne sais pas le terme en français...

Recteur et vice-chancelier : C'est des indicateurs.

Chetouane : Voilà. Comme ça même si c'est sur l'Internet comme ça, sur les différents services qui sont impliqués dans ce processus par exemple la technologie, la direction générale des technologies, quel est leur service par rapport à la communauté, quel est, etc., est-ce qu'il y a des suggestions de la communauté pour qu'ils fassent avancer les choses de manière à faciliter la tâche, etc., recherche, bureau de soutien, etc., ça veut dire chaque entité dans l'orchestre je dirais universitaire si on pouvait les mettre comme ça à audit, ouverts par tous les membres de la communauté et à la fois mesurer, ça nous donne une sorte de tableau de bord pour voir un peu les aiguilles sont où et mesurer un peu notre avancée.

Recteur et vice-chancelier : Donc ce que je peux vous dire là-dessus c'est que pas seulement par rapport aux nouvelles technologies, mais pour chaque grand objectif il y a des moyens, des activités, et il va y avoir pour l'ensemble des objectifs des indicateurs de rendement et puis ça se peut que ça soit des sondages, ça se peut que ça soit des statistiques qu'on collige déjà et puis en passant on participe déjà comme institution à plusieurs sondages donc on a beaucoup d'informations que malheureusement on ne partage pas comme institution. Par exemple, le taux de placement de nos étudiants, le niveau de satisfaction, on participe à des sondages donc oui on va avoir effectivement des indicateurs et on va développer des tableaux de bord. Un tableau de bord c'est plus explicatif qu'un document de 50 pages, on voit tout de suite où on est rendu par rapport à quel chantier et quel objectif. Et puis effectivement, on a discuté de ça hier à l'EDD.

Président d'assemblée : Donc il n'y a pas d'autres demandes d'intervention.

17. Statistiques préliminaires des admissions et des inscriptions

Président d'assemblée : On passe donc au point suivant qui est Statistiques préliminaires des admissions et des inscriptions. On est supposé d'avoir un document qui est remis, non il n'y a pas de document. Monsieur Pascal Robichaud.

Registraire : Merci. Je vais commencer par vous expliquer justement qu'on n'a pas de document, en fait, on fait face à une situation assez particulière qui nous a fait hésiter sur des documents qu'on avait imprimés, on les a repris parce que cette année l'inscription est assez tardive. On a commencé l'inscription au campus de Moncton il y a seulement que trois jours et hier matin seulement dans les composantes du nord de l'université ce qui voulait dire que les données qu'on aurait normalement produites hier auraient seulement inclut une demi-journée à peu près d'inscription des composantes du nord, et compte de malheur il y a eu une panne dans le système d'inscription pendant deux heures en avant-midi hier. Donc ce qui aurait voulu dire que les données sur l'inscription des composantes du nord aurait en réalité pointé des données qui étaient probantes et on a préféré reprendre le document et ne pas le distribuer dans ce contexte-là. Toutefois, j'ai des données dont je peux vous parler sur l'admission et j'ai des données générales sur l'inscription qu'on a reproduite cette après-midi à 13 h 00 pour vous donner un meilleur portrait, mais je vous en fais compte-rendu verbalement qui est à ce qu'on envoie un document aux membres du Sénat par courriel dans les jours qui viennent qui sera plus étoffé et qui vous donnera une meilleure perspective avec un découpage par citoyenneté, par faculté, par cycle, des choses du genre comme on le ferait normalement. Donc je vais vous parler un petit peu premièrement des chiffres d'admission à l'université en tant que telle donc on a sorti des certaines données hier. Il y avait donc au 20 août quelque 4 584 demandes d'admission qui avaient été reçues à l'université. C'est 1 693 de plus que l'an dernier ou soit 60 % d'augmentation dans les demandes d'admission à l'Université de Moncton. C'est 60 % pour l'ensemble de l'établissement, mais attention, ce n'est pas pareil dans tous les campus. C'est à peu près 54 % de plus au campus de Moncton, 65 % de plus au campus de Shippagan et c'est le double à Edmundston à 92 %. Alors vous voyez l'impact de cette élimination de frais qui est significatif. Je me permettrai de faire un petit commentaire en pensant au personnel du registrariat qui a un petit peu souffert le martyre je vais vous dire cette année, on ne compte plus les heures supplémentaires et le personnel a été largement surtaxé, vous pouvez comprendre. Donc on a une augmentation importante des demandes d'admission, mais comme le vice-recteur l'indiquait tantôt, ça ne s'est pas nécessairement converti en admissions importantes donc 7 % d'augmentation des admissions, c'est-à-dire 2 168 admissions à comparer à 2 027 l'année dernière c'est 141 de plus seulement donc faites le calcul, 1 693 demandes d'admission de plus pour 141 admissions de plus. Le ratio est pas très fort évidemment. Ça veut dire que notre taux d'admission, c'est-à-dire la conversion des demandes d'admission en admissions, est passé de ce qu'il était l'an dernier à 70 % cette année à 47 %. Alors vous pouvez comprendre aussi que dans cette augmentation importante du nombre de demandes d'admission, cette augmentation-là ne s'est pas faite dans le domaine de la qualité, je le dirai comme ça. On a eu beaucoup beaucoup de demandes que l'on rejetait du revers de la main parce qu'en réalité on a véritablement le sentiment que beaucoup de gens qui n'étaient en réalité pas du tout admissibles s'essayaient parce que ça ne coûtait rien, en bon français. Si je regarde un petit peu plus généralement par faculté, vous allez voir que l'augmentation des demandes d'admission généralement est aussi généralisé, mais au niveau des admissions en tant que telles, on remarque qu'il y a aussi une propension à légère augmentation dans certaines facultés, légère diminution dans d'autres, il y a pas mal de fluctuation et de variation. On remarque un peu par exemple que les ___ en sciences sociales ont une légère diminution dans leurs admissions et qu'il y a un peu plus d'augmentation par exemple au campus de Shippagan, mais généralement parlant, on a une situation qui flotte un peu au niveau de l'admission en tant que telle. Ce qui est important de retenir ce sont ce qu'on appelle les admissions continues, c'est-à-dire les étudiantes ou étudiants qui ont déjà fait des études et qui continuent à l'Université de Moncton, là on voit une diminution assez sensible. Il y aurait 293 étudiantes et étudiants de moins qui continueraient à être admis

dans leur programme ou qui auraient interrompu leur admission à l'université d'une façon ou d'une autre. C'est quand même une diminution de presque 7 %, ça ressemble par coïncidence au 7 % d'augmentation d'admission qu'on n'a pas, ça s'équilibre peut-être un peu, mais ce que l'on constate c'est on constate un effet de cohorte dans le système, c'est-à-dire que ça fait quelques années maintenant que chaque année on a un petit peu moins d'étudiants qui viennent à l'université et on commence à être dans un cycle où on a un diplôme plus de gens qu'on en admet l'année suivante et il y a un effet donc qui réduit le nombre des admissions et des inscriptions à l'université. Ça fait déjà quatre-cinq ans qu'on diminue les inscriptions chaque année, la répercussion en cohorte comment à se faire sentir tout au long du système. Je vous parlerai rapidement de ce que ça veut dire généralement dans les campus. Vous remarquerez qu'à Shippagan il y avait dans les admissions hier à peu près 277 admissions à comparer à 205 l'année passée donc une augmentation de 72. Au campus de Moncton, on parle d'une augmentation de 42 donc c'est du 2,7 % d'augmentation dans les admissions en tant que telles et dans le cas du campus d'Edmundston c'est 27 de plus qui donne quand même une augmentation de 11 % dans les admissions. Ce que nous ne savons pas toutefois c'est si ces admissions-là vont se convertir en inscription dans les mêmes proportions qu'à l'habitude. Alors évidemment, si le portrait de ce volume de nouvelles demandes d'admission nous donne un portrait différent au niveau de la qualité des dossiers d'admissions que nous avons reçues, nous avons tendance à croire que notre taux de conversion des admissions en inscriptions ne sera peut-être pas si bon qu'à l'habitude et donc ça peut pouvoir présager des choses pour l'inscription à l'université dans les semaines qui viennent. Le système comme vous le savez d'inscription est ouvert maintenant depuis quelques jours à Moncton, depuis hier à Shippagan et à Edmundston et à 13 h 07 minutes cette après-midi exactement, il y avait 3 530 étudiantes étudiants qui s'étaient inscrits d'une façon ou d'une autre à l'université dont 2 990 au campus de Moncton, 262 au campus d'Edmundston et 278 au campus de Shippagan. Ce que ça veut dire, ça veut dire une diminution de 3 à Edmundston donc on est presque à parité à Edmundston, une augmentation de 15 au campus de Shippagan en tant que tel et une diminution de 193 au campus de Moncton. Donc on a là une tendance aussi qui se maintient depuis quelques années, une diminution qui est de l'ordre, qui commence à ressembler à l'ordre de 200 presque par année dans les inscriptions, au total on serait en diminution de 181 sur la même date l'année dernière. Ce qu'on remarque aussi cette année, et on ne sait pas vraiment pourquoi, les inscriptions viennent plus lentement que d'habitude. Est-ce que c'est un effet de comportement de la clientèle étudiante qui prend un peu plus de temps à s'inscrire ou est-ce que c'est véritablement une indication d'une tendance, on ne le sait pas encore. On le saura véritablement vers la mi-septembre là où normalement on a la pointe, le cumul des inscriptions et on a une bonne indication de ce qu'on aura pour la session. Normalement entre la mi-septembre et le 1^{er} décembre, date de nos statistiques officielles, nous perdons une cinquantaine d'inscriptions à peu près sur la session, c'est ce que nous avons perdu la dernière année, on pense ça sera à peu près la même chose cette année. Donc il faudra encore garder un œil très vif sur les inscriptions pendant les deux prochaines semaines pour voir véritablement deux à trois prochaines semaines pour voir où nous en sommes, mais l'indication tout de suite est d'une diminution des inscriptions qui sera peut-être dans l'ordre de quelque part entre moins 150 et moins 200, on verra qu'est-ce que ça voudra dire à peu près dans ce temps-là. Merci, c'est ça.

Président d'assemblée : Questions ou interventions? Numéro 9.

Chetouane : Merci monsieur le président, merci Monsieur Robichaud. Ça veut dire grosso modo il y a les dossiers d'admission, enfin les admissions susceptibles d'être admises qui ont une augmentation de 60 % comme vous l'avez affiché tout à l'heure et puis après étude dans les admissions effectives ça veut dire qu'on aimerait qu'elles soient transformées en inscriptions donc c'est 7 % seulement. Et puis après ça veut dire c'est un dossier sur neuf, ça veut dire sur neuf dossiers reçus, vous avez un dossier qui est susceptible d'être admissible, les autres huit non. Et puis les inscriptions c'est en chute, ça veut dire moins 180 à peu près par rapport à l'année passée. Maintenant dans ce processus de préadmission et puis études pour admission puis après inscription, est-ce que le temps, c'est-à-dire le temps de séjour des dossiers dans ces trois phases, est-ce que vous pouvez nous donner une indication du temps de séjour de dossier.

Registrariat : Normalement entre, et là les séjours varient selon le type de demande, le cycle, le programme, les choses du genre. Généralement, dans la majeure partie de nos demandes qui sont au 1^{er} cycle à l'université, une demande normale ordinaire au 1^{er} cycle on essaie de les résoudre dans deux semaines. Donc normalement c'est quand même un cycle qui est relativement rapide et ça ressemble beaucoup à ce que l'on voit dans d'autres universités. On est quand même pas mal dans la norme et là évidemment il y a toujours des dossiers qui sont plus compliqués. C'est un peu plus compliqué de l'international parce que là souvent on a à faire avec une documentation qui est très différente qui est parfois lacunaire, il manque des documents, il faut attendre que ça vienne. Les documents des ministères à l'étranger ne viennent pas toujours aussi rapidement qu'on voudrait donc ça retarde un peu le processus en tant que tel et lorsqu'on a des demandes qui doivent être envoyées dans les unités académiques pour être étudiées, bien là automatiquement le délai d'étude est un peu plus grand parce que ça ne tourne pas tout de suite en rond dans le bureau du registrariat, il faut aller dans les unités et donner le temps aux gens de faire vraiment une étude du dossier, de le regarder, c'est plus souvent le cas aux cycles supérieurs, il faut regarder plus que simplement le dossier, le relevé de notes de l'étudiant, mais il faut étudier son projet de thèse ou son projet, il faut lui assigner une direction, un CS va se réunir et là c'est un peu plus normal que ça prenne un peu plus de temps. Je vous dirais une chose, il y a un effet qui est important. Depuis les dernières années au fur et à mesure que la proportion de nos dossiers de l'international augmente, et c'est certain que délai de traitement moyen de nos dossiers augmente

aussi. Et je vous dirais cette année par exemple à l'université, le registrariat a étudié beaucoup plus de demandes d'admission de l'international que du Canada. Nous sommes déjà largement majoritaires du côté international, je n'ai pas les derniers chiffres, mais je pense que c'est à peu près de l'ordre de 70 % de nos demandes viennent de l'international et ces demandes-là demandent de quatre à cinq fois plus de travail qu'une demande canadienne. Et aussi le ratio est très différent. Une demande d'admission de l'international se convertit en admission peut-être une fois sur cinq et l'admission se convertit en inscription peut-être une fois sur cinq. C'est un ratio complètement différent du Canada où chez les Canadiennes et les Canadiens généralement il y a une espèce d'autocensure. Les gens qui ne sont pas admissibles n'appliquent pas et on a moins à s'investir à étudier des dossiers qui ne sont pas fructueux en bout de ligne. Donc ça fait partie de l'équation, mais le but demeure d'essayer de traiter les documents le plus rapidement possible. J'ajoute deux autres petits éléments. Nous avons fait un grand travail dans les derniers deux ans pour numériser le dossier étudiant à l'Université de Moncton ce qui fait en sorte que nous avons de plus en plus maintenant presque totalement nos demandes d'admission à l'électronique ce qui accélère le processus de traitement chez nous. Il n'y a pu de documents papiers, tout se gère par l'électronique avec ce qu'on appelle des « work flow », des gestions de flux, ça aussi ça nous permet d'accélérer un peu le flux de travail et l'autre initiative qui nous aide, c'est ce que l'on fait maintenant de l'admission au Nouveau-Brunswick et dans les Maritimes en milieux scolaires, c'est-à-dire que nous n'attendons pas que l'étudiant vienne nous faire une demande, nous délocalisons le service d'admission dans les écoles et faisons l'admission sur place, ça accélère aussi beaucoup le traitement parce que nous pouvons intercepter des demandes beaucoup plus tôt, surtout que le Sénat nous a par règlement permis dorénavant d'admettre des étudiants à partir des notes de la 11^e année et de faire de l'admission anticipée qui nous permet encore d'aller encore plus en avant des coups et de traiter les dossiers plus rapidement. Notre intention demeure d'essayer autant que possible de rendre la vie la plus facile possible aux étudiants admissibles qui veulent venir à l'Université de Moncton sans compromettre la qualité ou abaisser nos normes et je pense que ça demeure notre volonté.

Président d'assemblée : Donc ça va, Monsieur Chetouane? Numéro 39.

Snow : Je voudrais tout simplement faire le même genre de commentaire que j'ai fait l'an dernier à l'égard des chiffres qui proviennent du registrariat à l'égard de la Faculté de droit qui ont tendance à induire en erreur, surtout au niveau des nouvelles admissions. Alors il faut se rappeler que le diplôme en droit est un deuxième diplôme universitaire et que la forte proportion de nos étudiants sont des étudiants et étudiantes qui ont un premier diplôme de l'Université de Moncton. Donc lorsque les admissions sont faites, ces étudiants et étudiantes-là ne sont pas comptabilisés parmi les nouvelles admissions. Alors dans le rapport préliminaire qu'on a reçu par courriel hier ou avant-hier, on disait qu'il y avait 33 nouvelles admissions à la Faculté de droit pour cette année. Selon les chiffres que nous avons au 20 août, on aurait 68 admissions au JD qui est un programme contingenté à 55. Et donc on espère, ça paraît bizarre, que la tendance va se maintenir et qu'il y aura une dizaine de désistements donc on atteindra notre contingent de 55, mais je tenais à apporter cette précision parce que je sais que l'an dernier il y a des membres du Sénat qui étaient préoccupés de la piètre performance de la Faculté de droit.

Registraire : Deux clarifications par rapport à ça, de un, le document dont vous parlez n'a pas été distribué à tous les membres du Sénat, seulement que les doyens et doyennes l'ont vu comme étant en préliminaire en vue de la réunion du Sénat donc ne l'ont pas toute vu. L'autre élément il faut quand même être clair, les chiffres du registrariat ne sont pas erronés dans le sens que c'est la définition sur laquelle on joue. Pour l'université dans sa définition officielle, un étudiant qui est de type N, un nouveau, c'est quelqu'un qui s'inscrit pour la première fois à l'université et dans ce contexte-là, oui il y a bel et bien 33 personnes de type N à la Faculté de droit, mais ils sont nouveaux dans les programmes de droit, et pour les gens qui postulent un deuxième programme à l'université, il y a une cote différente, la cote P et non pas la cote N et donc on les répertorie différemment. C'est là où on a une différence, mais c'est une question de définition en bout de ligne.

Président d'assemblée : Numéro 22.

Clarisse : Moi j'ai une question de fond parce que j'imagine le surcroît de travail et la surcharge de travail que ça gère de devoir évaluer tous ces dossiers au niveau de l'admissibilité, alors parfois elle est faible et je me demande si on ne s'est pas enfoncé un clou dans la main en proposant la gratuité au risque de recevoir des dossiers faibles et non-admissibles et si il faudrait mieux ne pas revoir cette stratégie d'une certaine manière pour éviter de se noyer sous une demande de dossiers d'admission qui ne seront pas recevables.

Registraire : Permettez-moi de faire un petit accroc à mon devoir de réserve devant le Sénat en vous disant, on parle de mon opinion, de un, je vais vous dire deux choses, de un je vais vous faire un mea culpa c'était mon idée. Alors, donnons à César ce qui revient à César, mais on savait très bien qu'il y aurait une augmentation du nombre de demandes d'admission. C'était un petit peu ce qui était voulu en fait, on voulait avoir plus de demandes d'admission à l'université, mais nous n'avions pas du tout anticipé le genre d'augmentation, qu'on aurait 60 % d'une année c'était vraiment pas ce qu'on avait prévu, on pensait de 10, 15 % alors ce qu'on pouvait gérer finalement et on pensait peut-être qu'on aurait parmi ce volume de demandes d'admission, un bon nombre de candidats admissibles qu'on irait accrocher et chercher comme étant une façon de recruter des gens. Le clou dans la main, non, le clou à travers la main c'est clair et on se mord les

pouces si on veut continuer l'analogie. Il est clair, j'ai déjà d'ailleurs reçu de mes patrons la commande de travailler à restaurer ce frais et je suis en train d'ailleurs d'en discuter avec le vice-recteur de constituer le comité qui va y travailler et de voir aux défis technologiques qui seront les nôtres pour rétablir le frais maintenant qu'on a éliminé le paiement par carte de crédit donc il faudra gérer cet environnement-là mais notre visée c'est septembre 2015 de voir quelque chose du genre et j'imagine que je peux entendre le soulagement de ma collègue d'Edmundston de l'autre côté de la table quand je dis ça. Peut-être pas autant de soulagement que je croyais c'est parce que c'est pas faisable par janvier, mais définitivement on est plus sensible à l'impact, on l'a subi directement et au risque de brûler mon personnel je ne pourrai pas faire ça trois ans de fil c'est certain.

Président d'assemblée : Ça va, Monsieur Clarisse?

Clarisse : Oui c'est très bien.

Président d'assemblée : Donc il n'y a pas d'autres demandes d'intervention.

18. Suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs CGV-140607

Président d'assemblée : On va passer au point suivant, merci beaucoup, Monsieur Robichaud. Le Suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs, vous pouvez poser des questions sur le suivi qui a été apporté au procès-verbal que vous avez. Avez-vous des questions ou des interventions là-dessus? Je n'en vois pas. Donc voilà, ça épuise le point 18.

19. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Dans les Affaires nouvelles, on n'avait rien. Je donne la parole maintenant au recteur qui va faire des remerciements.

Recteur et vice-chancelier : Merci. Il y a quand même des sénateurs et sénatrices qui nous quittent, du moins on pense qu'ils vont partir. Jean-Guy Ouellette, merci, on va se revoir sans doute. Madame Snow, pareil et bien sûr la lieutenant-gouverneure qui nous quitte pour assumer ses fonctions à Fredericton donc merci beaucoup pour votre contribution peut-être à venir aussi, mais je pense que c'est important de réaliser, puis ça il faut toujours le répéter que le Sénat est une des deux instances les plus importantes à l'Université de Moncton et le Sénat doit jouer son rôle et la façon qu'il joue son rôle c'est par la participation active des sénateurs et des sénatrices. Merci.

20. Prochaine réunion : le vendredi 31 octobre 2014

Président d'assemblée : Merci bien. Le point 20 c'est pour vous rappeler que la prochaine réunion a lieu le 31 octobre, démasqué, à 8 h 30.

21. Clôture

Président d'assemblée : Là-dessus on a épuisé l'ordre du jour donc je déclare la clôture. Merci beaucoup et bon retour.